LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION DE[illegible]ITION QUOTIDIE[illegible] MOYENNE PAR 67,7[illegible]9

SEIZIEME ANNEE — No 157 MONTREAL MARDI 8 MAI 1900 DIX PAGES — UN CE[illegible]N

Assemblee Legislative 1531

UNE MORT AFFREUSE

Un ouvrier tué par la chute d'un madrier à l'édifice Morgan où il travaillait à la construction

Trois de ses compagnons échappent au danger — Trois accidents depuis deux mois

Un autre accident s'est produit, cet avant-midi, vers dix heures, au nouvel établissement Morgan, angle des rues Aylmer et Ste Catherine, où un maçon briqueteur du nom de Robert McKimmie a été tué par la chute d'un madrier.

Il était à travailler au rez-de-chaussée, avec trois autres ouvriers, tandis que des charpentiers-menuisiers construisaient un plancher, au deuxième étage, élevé d'environ vingt-cinq pieds au-dessus du sol. A un moment donné, un madrier bascula sous le choc d'une autre pièce de bois et fut précipité au rez-de-chaussée, avant que l'on eût pu crier aux briqueteurs de se garer. La pièce de bois s'abattit sur la tête de McKimmie, qui fut renversé tout sanglant sur la terre. Ses compagnons n'ont été qu'effleurés par la pièce de bois.

En dépit des soins de ses compagnons, McKimmie ne put être ramené à lui, et on manda la voiture de l'hôpital Général.

Le médecin ambulancier jugea le cas désespéré, et fit tout de même transporter le blessé à l'hôpital. Il expira durant le trajet, sans avoir repris connaissance.

C'et homme est marié et père de deux enfants. Il demeurait 176 rue Duluth.

C'est le troisième accident qui se produit depuis environ deux mois à cet établissement, dont la construction se poursuit depuis environ un an. La première fois, deux jeunes gens s'étaient blessés en tombant dans le puits de l'ascenseur, et la deuxième fois, il s'agissait d'un ouvrier qui avait fait une chute, d'un étage à l'autre. Tous trois sont maintenant à peu près rétablis.

Le coroner McMahon tiendra une enquête, demain avant-midi, à l'hôpital Général.

DEMI MILLION DE PERTES

Encore un incendie désastreux à New-York—Est-ce l'œuvre de mains criminelles ?

New-York, 8 — Le feu a détruit, hier soir, la plus grande partie des entrepôts de la compagnie New-Jersey, et de la Standard Oil Company s Constable Hook.

Les pertes sont évaluées à $500,000.

On suppose que ce désastreux incendie a été allumé par des mains criminelles, par vengeance.

Le feu prit d'abord naissance dans une agglomération de hangars, construits sur la jetée, puis se propagea avec une rapidité inouïe aux entrepôts environnants. Le vaisseau-réservoir Adelphia prit feu, malgré des prodiges d'énergie de la part des pompiers, et alla s'échouer près de Staten Island, où il fut presque totalement détruit. Trois barges-réservoir prirent également feu et furent détruites. Cinq toueurs de Brooklyn, New-York, Staten Island et Jersey City, arrivèrent à la rescousse, mais trop tard. Ils ne purent que protéger les quelques barges ou vaisseaux amarrés non loin de la jetée. A l'extrémité nord de celle-ci le feu jetait une chaleur si intense, que les pompiers se virent forcés de reculer et de laisser pour ainsi dire les flammes poursuivre leur oeuvre.

Les pertes de la Standard Oil Company sont évaluées à $400,000 ou environ. Cela comprend la destruction des entrepôts, de l'huile, de la jetée et des machines appartenant à la compagnie. La plus grande partie de l'huile détruite était contenue dans des canistres et des barils, prêts à être expédiés. Les pertes subies par différentes autres personnes s'élèvent à $100,000.

LE FUNICULAIRE

Le nouveau surintendant du Parc installé immédiatement

A la séance de la commission des parcs et traverses, qui aura lieu à 4 heures, cette après-midi, on prendra une décision définitive quant au chemin de fer funiculaire de la montagne, dont le contrat est expiré le 1er mai.

Des dispositions seront aussi prises pour mettre en fonctions immédiatement le nouveau surintendant du parc, M. Henderson.

ROLE DE COTISATION

Les Evaluateurs commencent leur tournée annuelle

Les évaluateurs de la ville ont commencé, hier, leur tournée annuelle, pour la confection du rôle de cotisation. Voici comment l'ouvrage a été réparti : MM. Dilion et Ferns, ainsi que les assistants Costigan et de Martigny, ont les quartiers St Antoine, St Laurent, Est, et la moitié du quartier Ouest ; MM. Lamontagne et Ewart, avec MM. McGillis et Beausoleil, ont les quartiers St Louis, St Jacques et la moitié du quartier Ouest.

Les quartiers Hochelaga, Ste Marie, St Gabriel et St Denis ont été donnés à MM. Adams, Morin, Perrin et Boivin.

MM. Langevin, Paterson, Laurent et Prénoveau ont les quartiers St Jean-Baptiste, Ste Anne et Est.

Pendant l'absence des cotiseurs, le secrétaire, M. Normandin, garde le bureau pour répondre au public.

A L'ARCHEVÊCHE

Sa Grandeur Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, et Sa Grandeur Mgr Laurin, évêque de Pembroke, sont en ville. Leurs Grandeurs partiront aujourd'hui pour Québec, où elles assisteront au Conseil de l'Instruction Publique.

CONSUL DECORE

Washington, 8 — M. Herbert Bowen, ministre des Etats-Unis et consul général à Téhéran, Perse, a reçu du Shah de Perse la décoration de "Grand Cordon du Lion et du Soleil".

CRIME HORRIBLE

Reading, Penn., 8 — Mme Rébecca Clay, veuve âgée, a été assassinée par son fils David, âgé de 48 ans. Cette brute, qui était sous l'influence de la boisson, a assené un coup de marteau sur la tête de sa pauvre mère. Il a été arrêté.

COUR D'APPEL

Le terme de la Cour d'Appel s'ouvrira le 15 du mois courant. Vingt-neuf causes sont inscrites sur la liste, dont sept des districts ruraux. Celles-ci seront entendues les 16 et 17 mai.

COUR D'ECHIQUIER

La Cour de l'Echiquier a siégé ce matin, au palais de justice, pour entendre la cause de la Reine contre Fitzgibbon, Schaiheitlin et Cie.

La demande réclame $2,584.87, balance de droits douaniers dûs à la Couronne : $70,284.25, valeur de marchandises confisquées ; $50,284.25, valeur additionnelle des marchandises confisquées : $23,200 de pénalités.

L'hon. juge Burbridge occupe le siège du président.

REFUGE STE BRIGIDE

Du 1er décembre 1899 au 1er mai 1900, 7,600 hommes et 514 femmes ont reçu un abri au refuge de nuit Sainte-Brigide.

"NIPIGON PULP COY"

Toronto, 8 — L'"Ontario Gazette" annonce l'incorporation de la Nipigon Pulp Company, avec un capital de $250,000. Les directeurs provisoires sont MM. John Flett, N. W. Rowell et J. G. Shaw, de Toronto, ; F. I. Wiley, Port Arthur ; Paul Weidner, Détroit.

Grand Rapids, Mich., 8 — Un incendie a consumé l'entrepôt du Michigan Central, 10 wagons remplis de marchandises ont aussi été brûlés.

CE COMPTE DE $12,000

La Montreal Stock Yards Co va donner une réponse demain

M. Strachan, président de la Montreal Stock Yards Co., et M. Wainwright, du Grand-Tronc, ont eu hier une entrevue avec le trésorier de la cité, relativement au compte d'eau de $12,000, que doit la Montreal Stock Yards Co. Les délégués ont déclaré qu'il y aurait, à 3 heures, aujourd'hui, une assemblée des autorités des deux compagnies, et qu'une réponse sera donnée à la ville, demain.

A LA CATHEDRALE

Un concert au profit des incendiés

Le choeur de chant de la Cathédrale, a donné, hier soir, à la salle Windsor, un grand concert au bénéfice des incendiés de Hull et d'Ottawa. La renommée bien connue de ces amateurs aurait dû attirer un auditoire peut-être plus nombreux. Cependant, bien que la salle fut à peine à moitié remplie, le choeur de la Cathédrale n'en a pas moins rendu avec un tact artistique, le superbe programme qu'on avait préparé. L'habile directeur de la Cathédrale, le professeur Couture, mérite des félicitations pour le succès remporté, hier soir.

Madame Masson était au piano d'accompagnement. Les solistes dont la réputation n'est pas à faire étaient Madame Boucher, Mlle M. Grenier, MM. Lebel et Saucier.

INCENDIE FATAL

L'American Hotel, de Genesee, N. Y., devient la proie des flammes et deux pensionnaires perdent la vie.

Genesee, N.Y., 8 — L'American Hotel a été détruit par le feu, de bonne heure, ce matin. Il y avait dans l'hôtel trente pensionnaires au moment de l'incendie, et la plupart ont vu la mort de près. On avait cru d'abord que tous s'étaient sauvés, mais lorsque le feu eut été éteint, on découvrit les cadavres de Lafayette Carney et Herman DeBoray, de West Sparta. Les deux malheureux avaient évidemment été suffoqués par la fumée.

On dit que le feu a été allumé par des incendiaires. Les flammes qui ont pris origine en arrière de l'établissement, près de la cuisine, se sont répandues avec une grande rapidité. Tous les pensionnaires se sont sauvés en vêtements de nuits et ont perdu tous leurs effets. Miss Skidmore, nièce du propriétaire, a sauté d'une véranda et s'est infligé des blessures sérieuses. James Sweety a sauté d'une fenêtre du second étage et s'est brisé la cheville du pied. D'autres pensionnaires se sont infligé des blessures plus ou moins graves. Les pertes matérielles s'élèvent à $15,000 ou $20,000, couvertes en partie par les assurances.

PAS DE PROHIBITION

Maisonneuve est contre la prohibition. On y compte, cette année, 15 hôtels : les licences étant portées de $25 à $50, la ville se trouve à retirer de ce chef $750. A la Longue-Pointe, on accorde de pareilles licences pour $6.

LE JEUNE PANNETON

Le jeune Edouard Panneton, soprano solo du choeur Notre-Dame, donnera, demain soir, en la salle du Cercle Ville-Marie, un grand concert, sous le patronage de Son Honneur le maire de Montréal, avec le concours de son professeur, Mlle C. Marier, de Mlle Antoinette Panneton, (âgée de 7 ans, soprano), de Mlles B. Duquette et D. Franchère, pianistes ; de MM. Y. Dugueault, ténor, et Henri Arnoldi, violoniste.

ROI MOURANT

Berlin, 8 — La santé du roi idiot, Otta de Bavière, décline rapidement et la fin est attendue d'un moment à l'autre.

POUR LE PARC MONT-ROYAL

M. D. J. Henderson est nommé surintendant du Parc par le Conseil

Le nouveau titulaire parle les deux langues et a, dit-on, l'expérience nécessaire pour son nouveau poste.



Le capitaine E. J. CHAMBERS, un des candidats au même poste.



M. D. J. HENDERSON, le nouveau surintendant du Parc Mont-Royal.



M. W. G. F. McDONALD, un des candidats au même poste.

Ainsi que nos lecteurs le verront dans notre rapport du conseil de ville, M. D. J. Henderson a été nommé surintendant du Parc Mont-Royal.

M. Henderson est bien connu à Montréal, où il fit partie, pendant longtemps, de la maison Scott et Henderson. Actuellement M. Henderson est au service de la maison de produits agricoles Frost and Wood, rue McGill.

Le successeur de M. McGibbon s'exprime facilement en anglais et en français et possède, dit-on, une expérience pratique des travaux et des soins que nécessitent l'entretien d'un parc public.

LE DOMAINE DU PARC

Montréal, on le sait, tire son nom de Mont-Royal, nom qui fut donné par Jacques-Cartier à notre pittoresque montagne, lors de sa première visite au village d'Hochelaga, en 1535. Soixante-dix ans plus tard, Champlain, le fondateur de Québec, était conduit au sommet de cette montagne par les deux derniers survivants de la tribu autrefois si prospère d'Hochelaga. Plus tard, Paul Chomedy de Maisonneuve faisait l'ascension de cette montagne, avec une croix sur son épaule. Parvenu au sommet il la planta dans le sol, en présence de toute la population de Ville-Marie.

Le Mont-Royal a une surface de terrain de 430 acres et a été acheté par la ville en 1874.

Les plans du Parc Mont Royal ont été tracés par M. Frederick Law Holmstead, qui a aussi préparé les plans du Central Park, à New-York. L'idée maîtresse adoptée par M. Holmstead dans la préparation des plans du parc Mont-Royal a été de suivre les lignes de toute beauté tracées par la nature elle-même. Ces derniers renseignements sont tirés d'une étude du capitaine Chambers sur le Mont-Royal.

Le même auteur, dans son histoire de la 3ème Batterie de Campagne de Montréal, parle du rôle joué par cette batterie pour le complément de la renommée de ce pittoresque site de la nature. On croyait qu'il était littéralement impossible que les voitures pussent atteindre au sommet de cette montagne. Mais en 1861 le commandant de la 3ème Batterie, le major Stevenson, aujourd'hui lieutenant-colonel, fut élu échevin et déclara en conseil que le contraire était tout à fait possible. On ne fit que rire de son idée. Mais en 1862, le lieutenant-colonel Stevenson fit l'ascension de la montagne avec ses canons. Depuis on a travaillé les routes de la montagne de façon à ce que les plus lourds véhicules pussent atteindre au sommet avec la plus grande facilité.

Nouveau Feuilleton.

LA PRESSE commencera, samedi, la publication d'un grand feuilleton illustré,

"LE NID VIDE"

Le roman en cours de publication dans notre journal tire à sa fin : ce qui prouve bien que les meilleures choses ont un terme. "Sans dot" ou "Pirouette & Cie" a obtenu en effet un succès inouï et le choix d'un nouveau feuilleton nous a imposé de nombreuses difficultés, à cause même de l'excellence de celui qui s'achève et qui relègue loin, dans les ténèbres, tous les ouvrages du genre.

Aujourd'hui, la fortune littéraire est aux jeunes. Nous nous sommes adressés aux jeunes pour nous fournir un récit digne du précédent. On nous a indiqué un écrivain de trente ans qui vient, avec un premier livre, de se placer à côté des meilleurs conteurs populaires.

LE NID VIDE

a fait verser des larmes et battre le cœur à des millions de lecteurs. La France proclame son auteur un génie qui tient, dans le roman, la place que Rostand occupe au théâtre. C'est encore tout frais de l'encre d'imprimerie, savoureux comme un fruit nouveau, que ce fameux volume nous arrive, plus inédit que nombre d'ouvrages dont la banalité fait qu'ils sont connus avant même d'être publiés.

Et pour ajouter à l'intérêt de son nouveau feuilleton, LA PRESSE s'est assuré les services d'un artiste spécial pour en agrémenter la lecture de nombreuses illustrations, qui mettront plus de vivacité dans le récit.

LE NID VIDE

est une œuvre d'un puissant intérêt, où la force de l'intrigue et la variété des situations sont relevées encore par un style pittoresque, plein de couleur et de relief. Rien de plus touchant ni de plus dramatique aussi, que ces scènes où la tragédie côtoie l'idylle, où la délicate et pure histoire d'amour fait sourire son charme à travers les tristesses qu'évoquent toujours les malheurs de la patrie...

Ce beau roman, si attachant, si vivant, si sincère—et d'une si haute portée morale—sera bien accueilli de nos lecteurs qui ne peuvent certainement pas rester insensibles aux efforts que nous faisons pour les amuser et les instruire. Et cette innovation des romans illustrés, dans un journal quotidien, ne passera sûrement pas sans être favorablement notée.

LES NATIONALISTES

Ils l'emportent aux élections municipales de Paris—Peu de changement dans les provinces

Paris, 8 —Le résultat des élections municipales atteste un gain pour les nationalistes, les partis politiques ayant poursuivi une vive campagne. Toutefois, si les nationalistes ont eu un succès marqué dans la ville de Paris, il n'y a eu guère de changement dans les provinces. En somme, le résultat prouve que la capitale est opposée à la politique adoptée par le gouvernement dans l'affaire Dreyfus. 42 des conseillers municipaux sortant de charge avaient voté pour que le livre de M. Gohier "L'armée contre la nation" fut placé dans la bibliothèque de la ville" et les nationalistes, la ligue de la Patrie française en tête, les avaient combattus pour cette raison. Le résultat pour Paris a été : 7 républicains, 2 radicaux, 7 radicaux socialistes, 10 monarchistes et 12 nationalistes, ces derniers ont gagné 8 sièges, 5 sur les républicains et 3 sur les radicaux. La plupart des républicains élus sont des membres de l'ancien conseil. En outre, dans 11 des arrondissements où il y a ballottage, les nationalistes tiennent jusqu'à présent la majorité, bien que la somme des voix obtenues par leurs concurrents soit plus élevée. M. Gaston Méry est parmi les élus.

La presse nationaliste triomphe et prédit un prochain avènement des Deroulède, Mercier et Cavaignac. Cependant les organes du gouvernement attribuent cette défaite au caprice de la métropole, qui n'est pas partagé, disent-ils, par les municipalités de province. Le "Temps", principal organe du gouvernement, s'exprime ainsi :

"Le caprice de Paris nous a rejetés douze ans en arrière, au jour du triomphe électoral du général Boulanger, et nous savons quel triste lendemain a eu cette victoire éphémère. Depuis lors, nous avons perdu la mauvaise habitude d'accorder une importance excessive et tragique au caprice de Paris. L'union des républicains en province, réduit aux proportions d'un incident local, le succès de Nationalistes à Paris."

CLUB DES MARINS

Il y aura une assemblée générale du comité du club des Marins, aujourd'hui, à 4 heures.

SUR LE QUI VIVE

On arrête deux individus qu'on croi des évadés de Sherbrooke

La police provinciale surveille activement toutes les villes avoisinant la frontière américaine. Elle arrête et examine toutes les personnes qu'elle a raison de soupçonner.

Le chef des détectives, M. Carpenter, a reçu hier une dépêche de Morrisburg, lui annonçant que deux individus à allure suspecte et refusant de donner leurs noms, avaient été arrêtés pour vagabondage à cet endroit. On croit que ces deux individus sont deux des quatre évadés de la prison de Sherbrooke.

Les autorités de cette dernière ville ont été averties.

LA MEDAILLE GZOWSKI

La médaille Gzowski donnée pour le meilleur travail lu devant la Société Canadienne des Ingénieurs Civils, a été méritée par M. R. S. Leo, assistant professeur de génie civil à l'Université McGill.

ROBERTS SE REPOSE

Il passera quelques jours à Smaldeel pour donner à ses ingénieurs le temps de réparer les lignes du chemin de fer

Le général Hunter a opéré sa jonction avec le général Paget, près de Warrenton

Londres, 8 — Les Boers se retirent de partout, excepté de la frontière du Natal et de Mafeking. Ils semblent décidés à ne pas se battre avant que les Anglais soient arrivés aux collines de Kroonstadt.

On croit que lord Roberts, après avoir parcouru encore quarante ou cinquante milles, s'arrêtera quelques jours, afin de donner à ses ingénieurs le temps de réparer les lignes de chemins de fer.

On n'a pas entendu parler depuis quatre jours du général French. Il doit se diriger rapidement vers Kroonstadt ou envahir le district de Ladybrand.

Quinze mille Boers se trouvent actuellement sur la frontière ouest de l'Etat d'Orange. Le deadlock à Warrenton a été rompu et les Boers se retirent. Aux dernières nouvelles qui sont du 22 avril, Mafeking prétendait pouvoir soutenir le siège encore un mois.

D'après des dépêches de Maseru, il y a au nord de Ladybrand plusieurs milliers d'Orangistes, qui s'emparent des troupeaux. Le district est riche en nourriture pour les hommes et les chevaux. C'est pourquoi les Boers semblent déterminés à ne pas se retirer plus au nord, mais à se défendre là où ils sont.

Lord Roberts et lord Kitchener ont dirigé personnellement l'artillerie dans l'engagement de la rivière Vet.

La reine Victoria enverra l'une de ses photographies avec son autographe au colonel Kekewich, héros de Kimberley.

Six mille quatre cent cinquante-huit soldats anglais sont actuellement en route pour l'Afrique Sud.

Une dépêche de Lobombo en date du 3 mai, dit qu'un chef Malgando et neuf femmes et enfants ont été tués. Les plaines sont remplies de squelettes d'indigènes assassinés. Kreough, l'administrateur du Swasiland, a été rappelé à Prétoria.

Smaldeel, 8 — Le mouvement qui a eu pour résultat la prise de Smaldeel et de Winburg faisait partie d'un grand mouvement général exécuté sur un terrain dont le général Hunter occupait la gauche et le général Rundle la droite. Lord Roberts, par son admirable stratégie, a réussi à placer partout cinq Anglais contre un Boer. Ce qui paraissait être la confusion était en réalité l'ordre : brigades et divisions suivaient une direction commune et les Boers furent forcés de rencontrer Lord Roberts dans des conditions défavorables.

Ce qui est plus important, les Anglais sont maintenant capables d'attendre. Leur front et leurs fortes positions sont sûres, parce que des colonnes vont s'avancer sur l'ennemi et le déborder. Cependant les Boers occupaient une position réellement forte d'où, à une époque antérieure de la campagne, ils n'auraient pu être délogés sans un rude combat. L'arrivée du général Hamilton à Winburg, bien qu'elle n'eut pas pour résultat de déborder directement les Boers, rendait leur position extrêmement difficile. Le mouvement du général Hutton sur la gauche a eu plus de succès qu'on ne croyait d'abord ; 40 Boers furent tués. La marche d'aujourd'hui a été courte, mais la division Pole-Carew a marché 58 milles en 4 jours. La division du général Tucker marche aujourd'hui sur notre gauche et la brigade Maxwell doit traverser la rivière avant la nuit, lord Roberts a fait un examen très strict des termes et cela a prouvé que presque chaque maison est un arsenal en miniature, on a trouvé des Mausers, des Martiny et des munitions en abondance. Si on n'avait pas fait ces découvertes, l'armée aurait laissé derrière un matériel, hommes et armes, qui auraient pu être la cause d'un mouvement dangereux dans le pays.

Tous les ponceaux de chemin de fer, qu'elle que fût leur grandeur, ont été complètement détruits, mais les ingénieurs espèrent faire des détours en certains cas, et dans les autres, ils rempliront les excavations.

Sur les quatre arches du pont de la Vet River, trois ont été détruits complètement et il sera nécessaire de faire une ligne temporaire dans le lit de la rivière, comme à la Modder.

Les rapports reçus cet après-midi disent que de nouveaux ponts et de nouveaux ponceaux sont détruits vers le nord.

Londres, 8 — Le bureau de la guerre a reçu de Lord Roberts la dépêche suivante, datée de Smaldeel, le 7 mai, 10.55 heures du matin :

"Le général Hunter, après avoir défait l'ennemi, le 4 mai, a opéré sa jonction avec Paget, près de Warrenton. L'ennemi a laissé sur le champ de bataille treize tués et blessés, et nous avons pris plusieurs prisonniers. Nos pertes ont été légères. Hunter parle en termes très élogieux de la bravoure de la Yeomanry, qui était commandée par le colonel Mayrick.

"L'ennemi s'est retiré d'en face de Thaba N'Chu, et la position extrêmement forte qu'il tenait est maintenant occupée par la division de Rundle."

Londres, 8 — Le correspondant du "Times", à Lourenço Marquès, dit : "Le commandant Snyman craint tellement de se voir couper la retraite qu'il a demandé la permission d'abandonner Mafeking et de s'avancer vers le nord pour barrer le passage au colonel Plumer."

Lady Sarah Wilson, dans une dépêche de Mafeking, en date du 22 avril, dit : "La situation n'est pas changée. La garnison se décourage, ne voyant pas venir la délivrance. Tout le monde est cependant déterminé à ne pas laisser triompher les Boers.

"Une caisse de whiskey a été râflée et a recueilli la somme de £108. Une livre de farine, vendue à l'encan, a été payée deux guinées."

Copenhague, 8 — Le "Politken" publie une lettre envoyée de Prétoria par le capitaine Allum, attaché militaire norvégien, au Transvaal. Dans cette lettre, le capitaine Allum dit que les Boers se hâtent de faire de nouveaux canons et de réparer les anciens. Ils fabriquent aussi de grandes quantités de munitions. Le capitaine Allum ne croit pas cependant que les Boers puissent défendre longtemps leur capitale. Il ajoute que le président Kruger est vieilli et abattu. Il souffre d'une maladie des yeux, qu'il est obligé de tenir presque constamment fermés. Prié de dire ce qu'il pense de la situation, l'Oom Paul s'est écrié : "Que pouvons-nous faire, pauvres Boers que nous sommes ! Les Anglais ont 100,000 hommes dans un endroit, 60,000 dans un autre et 30,000 dans un autre encore. Ils envoient maintenant 30,000 Cafres contre nous."

Le pauvre vieux président semble considérer que tout est perdu fors l'honneur. Il n'a cependant pas l'intention de capituler maintenant.

Toronto, 8 — "L'Evening Telegram", publie ce qui suit :

Londres, 7 — Le département de la guerre a été informé que le soldat Therriault, de la compagnie F, qui a été blessé au pied, à Paardeberg, était sérieusement malade, à Cape Town.

Le soldat Agassis, qui est parti avec le deuxième contingent, est aussi gravement malade.

Warrenton, 8 — Les Boers ont été chassés de Fourteen Streams et les Anglais sont maintenant campés sur la rive nord de la rivière Vaal.

Londres, 8 — Le correspondant du "Daily Mail", à Bloemfontein" au théâtre de la guerre dit :

"Nous saluons le Canada. A part d'autres dignes représentants, il nous a envoyé un régiment d'infanterie qui fait l'admiration de tous les soldats par son endurance et par sa valeur dans les combats. Il peut supporter la comparaison avec n'importe quel bataillon dans l'armée de lord Roberts, ce qui n'est pas peu dire."

Lourenço Marquès, 8 — Une dépêche du camp du colonel Plumer, en date du 26 avril, dit que les Boers autour de Mafeking ont reçu des renforts et sont maintenant au nombre de 3,000.

Le colonel Plumer a réussi à communiquer avec le commandant de Mafeking, au moyen de pigeons voyageurs. Il essaye maintenant de communiquer avec la colonne de secours qui s'avance du sud.

Prétoria, 8 — Ce matin, a eu lieu la clôture du Volksraad de 1899. Les sièges du général Joubert et du commandant De Kock, étaient couverts de fleurs. La salle était remplie d'une foule attentive, parmi laquelle on remarquait plusieurs dames. Dans sa prière, le chapelain a fait allusion au général Joubert, et plusieurs personnes de l'auditoire ont versé des larmes abondantes. Après la prière, le Raad a été ajourné jusqu'à l'après-midi, alors que fut inaugurée la session de 1900. Les cérémonies ont été accompagnées du salut ordinaire. Le président est arrivé dans la voiture officielle, avec l'escorte des grands jours. Tous les diplomates et attachés étrangers, au nombre desquels se trouvait le général Gourke, attaché militaire russe, étaient présents.

Dans son discours d'ouverture, le président Kruger a fait allusion aux disparus, dans des termes émus. Parlant du général Joubert, il a dit : "Les générations futures pourront juger l'oeuvre du défunt, dont la conduite inspirait du respect même à l'ennemi. L'honneur attaché à son nom a rejailli sur l'Etat et l'a fait mettre au nombre des nations civilisées."

Smaldeel, 8 — Les régiments coloniaux du général Hutton étaient campés, hier soir, à Lodgelegen (probablement Welgelegen).

D'après les rapports, les Boers auraient l'intention d'offrir une sérieuse résistance près de la rivière Zand.

La ligne du chemin de fer a été réparée, au sud de la rivière Vet, et les ingénieurs travaillent actuellement à faire une déviation de la ligne à travers le lit de la rivière.

LA FRATERNITE

La Cour Ste Hélène de l'O. I. F., dans sa nouvelle salle

UNE JOLIE INAUGURATION

La Haute Cour vote $200 aux Forestiers de Hull

La Cour Ste Hélène de l'O. I. F. a fait l'inauguration de sa nouvelle salle, coin des rues Maisonneuve et Logan.

A cette occasion quelques invitations avaient été adressées à plusieurs des dignitaires de l'Ordre qui sont venus rehausser l'éclat de cette fête fraternelle par leur présence.

L'organisateur officiel et inspecteur de l'O. I. F. le confrère F. C. H. Barcelo, fut le premier à répondre à l'appel et donna à la Cour des renseignements précieux pour en assurer le bon fonctionnement. Il annonça les magnifiques résultats de propagande obtenus par l'Ordre en France, en Australie et en Egypte, puis il fit un éloquent appel aux confrères pour activer le recrutement dans leur Cour. L'organisateur fut vivement applaudi.

A l'issue de ce discours le Haut Chef Forestier F. G. Kearns, le Haut Trésorier F. Bertrand et l'ex-Haut Trésorier J. A. Porlier firent leur entrée et prirent les places d'honneur qui leur furent désignées.

Une série de remarques hautement intéressantes furent faites par les distingués visiteurs, remarques auxquelles vint se joindre une discussion très opportune entre le docteur F. L. Sylvestre et M. Archambault, avocat.

Quelques rafraîchissements furent servis puis la soirée se termina par du chant et de la musique par les membres.

La Cour Ste Hélène compte près de 200 membres, au nombre desquels figurent de nombreux ouvriers, des médecins, avocats, journalistes, etc., sans oublier des sportsmen les plus en renom. Nous ne citerons à l'appui de ceci que le nom du célèbre lutteur Odilon Bourbon, à qui l'on a fait une véritable ovation à l'occasion de son retour, hier soir.

Ajoutons à ces renseignements qui ne manqueront pas d'intéresser tous les confrères forestiers que le comité exécutif de la Haute Cour, en séance, samedi dernier, a voté $200 pour secourir ses membres à Hull.

Ces secours seront distribués sous la direction d'un comité composé de trois Forestiers des Cours de Hull.

SARAH BERNHARDT

Elle viendrait en Amérique avec Coquelin

Paris 8 — On annonce que Madame Sarah Bernhardt et Coquelin, feront une tournée artistique aux Etats-Unis à l'automne, sous la direction de Maurice Grau.

La première représentation aura lieu à Boston, le 12 novembre prochain.

AGUINALDO

Il n'est pas mort et il rassemble des troupes

Manille, 8 — Des télégrammes du général Young reçus ici rapportent qu'Aguinaldo a rejoint le général philippin Tino, dans le nord, et qu'ils ont rassemblé une force considérable dans les montagnes. Le général Young désire les frapper avant les pluies et demande des renforts.

PAROISSE HEUREUSE

M. le Dr Ed. Michaud, secrétaire du Conseil d'hygiène de Notre-Dame du Portage, dans le comté de Témiscouata, nie sous sa signature, attestée par M. le curé Joseph Girard, qu'il y ait eu aucun cas de maladie contagieuse dans cette paroisse depuis dix ans.

MME MOONEY

Subit son procès aux Assises de Québec

Polley admis à caution

(De notre correspondant particulier.)

Québec, 8 — Le premier témoin entendu est James Berriman, des Etats-Unis, qui a demeuré au Lac Beauport, pendant 23 ans.

Il a connu le défunt Mooney depuis une quinzaine d'années. Il se rappelle que le 27 octobre dernier, il est allé à la recherche du cadavre de Mooney, à la demande de Morgan.

En s'en allant à la recherche de Mooney, ils ont rencontré trois personnes: David Dubé, son père et son frère. Le cadavre de Mooney était dans le bois, couché sur le dos, sous un arbre abattu. Il y avait aussi là une hache et un bâton à mesurer le bois. On lui montre le bâton, qu'il reconnaît, mais le témoin ajoute que le bâton n'était pas cassé alors comme aujourd'hui. Le témoin dit que la hache qu'on lui montre ressemble à celle qu'il a vue dans le bois, près du cadavre.

Le témoin identifie ensuite la blouse que portait alors le défunt. La queue était relevée sous la tête, ce qui démontrait que le cadavre avait dû être traîné par les bras et les pieds.

Bref, le témoin Berriman rapporte mot pour mot le témoignage qu'il a donné lors du procès de Dubé, au sujet de la trouvaille du cadavre, des blessures constatées sur la tête de Mooney, et dont l'une lui a paru avoir été infligée par une hache; de la rencontre de David Dubé, de son père et son frère, à quelques arpents de l'endroit où était le cadavre.

Le témoin dit que l'arbre qui était couché sur Mooney était à environ 8 ou 9 pouces au-dessus du cadavre, sans le toucher, et il ajoute que cet arbre n'a pu causer à Mooney les blessures qu'il a remarquées à la tête du cadavre.

Il a vu au moins trois fois le cadavre dans le bois, et il l'a toujours trouvé dans la même position.

Quant à lui, ça lui a apparu que le cadavre n'avait pas été atteint par l'arbre abattu, et que la mort de Mooney avait dû être causée par d'autres instruments que l'arbre abattu. Mooney était un gros homme, bien plus fort que David Dubé. Il a entendu dire que Mme Mooney, l'accusée à la barre, était une femme industrieuse. Quand ils sont revenus du bois, après la découverte du cadavre, le témoin dit qu'ils ont trouvé la femme Mooney en pleurs.

A ce moment de la cause, William Polley, le manufacturier de chaussures qui a encore sur le dos plusieurs accusations pour obtention d'argent sous de faux prétextes, produit ses deux cautions et est remis en liberté jusqu'au commencement d'un nouveau procès.

On continue ensuite le procès de Mme Mooney.

M. l'arpenteur Genest est le témoin suivant. Nous avons déjà publié au long son témoignage expliquant le plan qu'il a fait des lieux où a été trouvé le cadavre, et même qui avait pu avait pu abattre le fameux arbre, ne touchant pas tout à fait le cadavre de Mooney; décrivant le chemin de raccourci.

En transquestion par l'hon. M. Fitzpatrick, le témoin dit que le petit arbre tombé en travers de l'autre, touchant presque le cadavre de Mooney, ne semblait pas avoir été coupé par la personne qui avait abattu le premier.

Patrick Horan, gardien à la cour, identifie la hache et les pièces de bois qu'on lui montre, comme étant celles qu'il a eues sous sa garde.

Henry McDonough rapporte à peu près le même témoignage qu'il a donné lors du procès de David Dubé, racontant que David Dubé vivait depuis deux ans chez M. Mooney; que M. Mooney avait environ 36 ans, et que son épouse, l'accusée, lui paraissait avoir 30 ans. Il se rappelle le jour où le cadavre de Mooney fut trouvé, le 27 octobre dernier.

Il ajoute que lorsque Dubé arriva près du cadavre, à environ 30 pieds, il refusa d'aller plus loin, et passa son fanal à un voisin, disant qu'il avait froid.

Lui aussi, comme dans son premier témoignage, dit que d'après les apparences, Mooney n'a pas dû être tué par la chute de l'arbre, mais que c'était plutôt l'oeuvre d'un instrument tranchant.

Quand il est allé avertir Mme Mooney, celle-ci pleurait. Le témoin lui a d'abord donné une réponse évasive au sujet de la mort de son mari, mais sa mère à lui, le témoin, lui dit: "Pourquoi la laisser ainsi dans l'incertitude et ne pas lui dire de suite que son mari est mort?"

Transquestionné par l'hon. M. Fitzpatrick, le témoin dit que Mooney était parti depuis deux ans et qu'il était impossible pour Mme Mooney de prendre soin de sa terre et faire son ouvrage sur la terre seule, et qu'il n'a pas été surpris de voir qu'elle avait pris un engagé.

"L'accusée était, dit-il, une femme industrieuse. L'arrivée de Mooney a mis fin aux services de Dubé à la maison de Mooney.

Le témoin dit que lorsqu'il dit à la prisonnière que son mari était seulement blessé dans le bois, celle-ci leur dit, en pleurant: "Pourquoi l'avez-vous laissé seul, blessé, dans le bois?"

James Morgan, du Lac Beauport, connaît l'accusée depuis vingt ans, et dit que Mooney était absent de chez lui la plupart du temps. C'est seulement quinze jours avant sa mort que le défunt est arrivé des Etats-Unis. Quand Mme Mooney leur a demandé pourquoi ils ne l'avaient pas ramené, en parlant de son mari, mort, ils ont répondu que c'était mieux et qu'il était préférable de le laisser là en attendant le coroner.

En transquestion, il dit qu'à la campagne, lorsqu'on emploie un homme sur une ferme, c'est la coutume de lui donner la pension et le coucher.

David Dubé lui a dit, à environ une trentaine de pieds du cadavre: "Prends le fanal, je ne sens pas de froid. Je ne puis aller plus loin."

Le constable Leader vient corroborer les autres dépositions au sujet de la position du cadavre et des arbres, que le cadavre n'avait pas été dérangé, qu'il reconnaît la hache dont on lui avait confié la garde, etc.

Le constable Buteau vient corroborer ce que vient de dire son confrère Leader.

Le Dr Grondin dit qu'il a examiné le cadavre de Mooney et décrit les blessures sur la tête du cadavre, tout comme il l'a déclaré dans son témoignage, lors du procès de Dubé. Il insiste sur le point qu'il a constaté sur la tête une blessure mortelle faite, d'après lui, par un instrument tranchant. Il ajoute que la quatrième blessure n'a jamais pu être causée par un bâton si léger que celui qu'on lui montre, car la blessure était assez grave. Il dit que la mort de Mooney a été causée par les blessures à la tête, et il ajoute qu'elle n'a pu être causée par la chute d'un arbre.

Le témoin n'a aucun doute, d'après l'apparence des blessures, que celles-ci ont été faites pendant que Mooney était encore vivant.

En transquestion, le témoin dit qu'il y avait compression suffisante du cerveau pour déterminer la mort.

Le Dr Gauvreau corrobore le témoignage de son confrère.

A 4.40 heures, la cour s'ajourne à ce matin à dix heures.

Hier midi, le maire de Liverpool, Angleterre, sir Thomas Hughes, et qui, à ce titre préside la Cour de cité à Liverpool, a assisté pendant quelque temps au procès, ayant été invité par le juge Bossé à prendre place à côté de lui sur le banc.

LE CANADA ATLANTIC

La compagnie ne pourra construire d'élévateur, cette année

Les commissaires du port ont eu une réunion spéciale, hier après-midi, pour recevoir de la compagnie de chemin de fer "Canada Atlantic" la demande officielle d'un emplacement sur un quai pour y ériger un élévateur et un entrepôt. Cette demande écrite est signée par M. E. J. Chamberlain, gérant général de la compagnie, et se lit comme suit:

"Au nom de la compagnie du Canada Atlantic Ry., j'ai l'honneur de vous demander la cession de la jetée centre que la commission fait actuellement construire dans la partie ouest du port.

"Si vous nous accordez cette jetée, nous y érigerons un élévateur pouvant contenir au moins 2,000,000 de minots de grains et de vastes entrepôts, lesquels couvriront la partie de la jetée non occupée par l'élévateur. Cet élévateur sera construit de façon à pouvoir recevoir le grain qui arrivera au port, soit par chemin de fer, soit par eau. Nous désirerions aussi obtenir la permission de construire des courroies distributrices pour transporter le grain de l'élévateur aux navires qui accosteront aux quais. Si vous vous rendez à notre demande, nous serions heureux que vous fixiez un jour pour discuter la question sur toutes ses faces."

M. Chamberlain était accompagné de M. Smith, gérant du trafic; en réponse aux questions qui lui ont été posées, M. Chamberlain a déclaré que le coût du bâtiment projeté serait d'environ $500,000.

En examinant les plans, l'on s'est aperçu que la jetée que la compagnie veut avoir ne sera pas construite cette année. Si elle peut en fixer une autre qui lui serait convenable, elle pourra soumettre ses plans, et alors on pourra reprendre la discussion, sinon la question en restera là pour cette année.

Aux questions de M. J. Crathern, M. Chamberlaain dit que le Canada Atlantic Ry., n'a pas de moyens directs de communications avec Hochelaga, et qu'il ne peut bâtir que dans la partie ouest.

Purifiez.... Votre Sang

C'est très important votre santé. La Salseparelle de Hood est le meilleur remède pour purifier votre sang. Elle contient les meilleurs remèdes végétaux pour produire ce bon résultat et ils sont si harmonieusement combinés et ils agissent si bien qu'ils produisent d'excellents résultats et donnent parfaite satisfaction. Elle empêchera d'avoir et elle guérira toutes les humeurs, éruptions, clous et boutons. Elle donnera l'aide nécessaire aux rognons, renforcera vos nerfs, tonifiera votre estomac et vous rendra fort.

HOOD'S Sarsaparilla

Est le meilleur remède au Canada. Préparé par C. I. Hood & Co., Lowell Mass. Prix $1.00.

Hood's Pills guérissent les maladies du foie; le seul cathartique non irritant à prendre avec la Salseparelle de Hood. (2)

LE DÉRANGEMENT CHEZ LES FEMMES et les JEUNES FILLES

Est toujours la cause d'un grand nombre de troubles.

Les jeunes filles et les femmes qui souffrent de cette maladie, souffrent aussi du mal de tête et du mal de reins, elles sont faibles et font leur ouvrage avec peine et douleurs. Leur appétit est mauvais et elles digèrent mal les vivres qu'elles prennent généralement. Elles sont constipées, nerveuses, dorment mal la nuit, et le jour sont chagrines et languissantes; leurs périodes sont toujours irrégulières et douloureuses.

Les Pilules Rouges en guérissant ce dérangement guérissent aussi les maux qu'il occasionne; elles donnent appétit, aident à la digestion des vivres, donnent de la force à la constitution, guérissent la nervosité et les battements de cœur, et surtout soulagent les périodes douloureuse, régularisent le fonctionnement de ces organes essentiellement féminins, dont le détraquement est la cause de tant de troubles chez les femmes.

Voici ce que dit Madame Auguste Gauthier:



"Je crois que les Pilules Rouges du Dr Coderre sont le meilleur remède qu'une femme puisse prendre, si elle souffre de périodes douloureuses; car pour moi, je souffrais tellement de dérangement et de douleurs abdominales, qu'à tous les mois j'étais obligée de prendre le lit pour plusieurs jours. En outre de ces maux, je souffrais aussi de dyspepsie, de battement de cœur; j'avais toujours mal à la tête, et j'étais tellement faible, qu'il m'était impossible de faire mon ouvrage sans éprouver beaucoup de fatigue.

"J'étais bien découragée, car je m'étais fait soigner par un grand nombre de médecins sans résultats.

"Mon mari me conseilla de prendre les Pilules Rouges du Dr Coderre, ayant vu un grand nombre de guérisons obtenues par ce remède.

"Je commençai à en faire usage et aussi j'écrivis aux médecins spécialistes de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Leurs conseils me furent d'un grand aide; je les suivis avec soin, et aidée par les Pilules Rouges du Dr Coderre, il me fait plaisir de dire aujourd'hui que je suis parfaitement guérie, en très bonne santé, et pleinement capable de prendre soin de mon ménage et de mon ouvrage.

"Madame Auguste GAUTHIER, Hancock, Hancook Co., Mich."

Les femmes qui souffrent de faiblesse générale et de dérangement doivent aussi donner un grand soin à leur estomac; voir à ce que leurs intestins soient réguliers et prendre les Tablettes Purgatives du Dr Coderre, si toutefois elles étaient constipées. Eviter de faire des ouvrages trop fatiguants; prendre tout le repos possible, ne pas s'inbuiéter et prendre les Pilules Rouges avec patience et persévérance, et elles seront certaines d'une guérison.

Les bureaux de la Cie Chimique Franco-Américaine, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et les dames qui le désirent, peuvent se présenter et consulter gratuitement les Médecins Spécialistes qui leur donneront toujours une foule de bons conseils et de bons avis qui aideront certainement à soulager leurs maux et à guérir leurs troubles.

Les dames qui, à cause de la distance, ne peuvent venir consulter personnellemeut nos Médecins Spécialistes, peuvent obtenir le même résultat en leur écrivant. Donnez une description complète de votre maladie et vous recevrez par le retour de la malle tous les renseignements nécessaires à votre rétablissement.

CANADA—Les Dames du Canada devront venir ou écrire à l'adresse suivante: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, No 274 rue St Denis, Montréal.

ETATS-UNIS—Les Dames des Etats-Unis devront venir ou écrire à l'adresse suivante: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, No 241 rue Tremont, Boston, Mass.

FAC-SIMILE DU PAQUET



Le papier est blanc imprimé en encre rouge.

Les vraies Pilules Rouges du Dr Coderre se vendent toujours en boite contenant cinquante Pilules chacune, et si votre marchand ne les tient pas, nous pourrons vous les expédier sur réception du prix: 50c la boite ou six boites pour $2.50. Exigez toujours sur chaque boite le nom de la

Compagnie Chimique Franco-Américaine

OXYDONOR!

(Marque de fabrique enregistrée, Nov. 24, 1896.)

OXYDONOR



Reconstitue le système par des moyens naturels. Il vous force à absorber de l'air de grandes quantités d'oxygène qui guérit et donne la santé, qui fortifie tous les organes et qui vous force à vous débarrasser des griffes de la maladie ou de la faiblesse organique. N'importe quelle maladie qui n'a pas atteint une phase trop avancée peut être guérie en employant convenablement Oxydonor.

C'est un traitement simple, sûr et efficace pour la prostration nerveuse, insomnie, rhumatisme, sciatique, la grippe, débilité, pneumonie, asthme, maladie de Bright, et tous les genres de maladies cèdent à ses pouvoirs curatifs.

Oxydonor est basé sur des principes de santé et il ne faut pas le confondre avec les appareils électriques ou autres qui sont préjudiciables au système. C'est un instrument de la forme la plus simple, il peut servir pour toute une famille, et avec du soin il durera une vie entière et fera épargner des dépenses immenses causées par la maladie.

Des milliers de personnes ont envoyé des rapports de la grande efficacité d'Oxydonor. Nous nous ferons un plaisir d'envoyer un livre de renseignements à tous ceux qui en feront la demande.

ATTENTION—Méfiez-vous des imitations frauduleuses. Leur usage est dangereux. Le Dr H. Sanche est le découvreur et l'inventeur d'Oxydonor et son nom est lisiblement estampé sur chaque Oxydonor.

MAL DE TETE RHUMATISMAL

M. L. J. O. BEAUCHEMIN, 256-258 rue St Paul, Montréal, écrit ce qui suit en date du 29 mars, 1898: — "J'ai employé Oxydonor dans ma famille avec de merveilleux résultats pour le rhumatisme, le mal de tête et pour mon enfant qui souffrait du mal de dents."

INSOMNIE

M. J. R. McKINNON, 230 rue Simcoe, Toronto, Ont., écrit ce qui suit en date du 22 d'août, 1899: — "Oxydonor m'a complètement guéri de l'insomnie qui me faisait souffrir le martyre."

RHUMATISME

M. CHARLES R. JAMES, 714 Homer street, Vancouver, C. A., écrit ce qui suit en date du 22 novembre, 1899: — "J'ai souffert de rhumatisme pendant des années. Il y a six semaines je me suis procuré l'Oxydonor du Dr Sanche. Il me donna du soulagement dans la première nuit et aujourd'hui je suis en santé."

FIEVRE

M. E. M. SMITH, président de la Banque de Thomasville, Thomasville, Ga., écrit ce qui suit en date du 26 Mai 1899: — "J'ait fait, pour moi-même, qui souffrais de fièvre, l'expérience d'Oxydonor, et et l'ai aussi fait employer à mon petit garçon avec succès. Je ne voudrais pas m'en passer, car il vaut son pesant d'or."

RHUMATISME

M. JAMES STEWART, Jr., président de la Peckspill Hat Mfg. Co., Peekspill, N. Y., écrit ce qui suit en date du 3 de Novembre 1899: — "Oxydonor, pour faire dormir et guérir le rhumatisme, est d'une très grande valeur."

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

M. A. F. ABBOTT, 42 Bank st, Waterbury, Conn., écrit ce qui suit en date du 18 de mai 1899: — "Mon épouse, âgée de 65 ans, employa Oxydonor, il y a deux ans, pour rhumatisme inflammatoire (un cas grave) et elle en obtint un merveilleux soulagement, et elle jouit depuis d'une bonne santé."

FIEVRE AFRICAINE

MME (CAPT.) A. B. MILLER, Wenova, N. J., écrit ce qui suit en date du 2 de novembre 1899: "Nous employons Oxydonor avec entière satisfaction. Il a fait un bien des plus remarquable à ma fille, Mme Helen E. Rasmussen, une missionnaire de retour d'Afrique, qui souffrait encore de fièvre africaine. Je croyais qu'elle en mourrait. Oxydonor lui a fait obtenir des résultats ni plus ni moins que miraculeux. Elle est pleine de vie aujourd'hui, et elle est, depuis, retournée en Afrique, et elle jouit, là, d'une bonne santé."

De plus amples renseignements fournis sur demande. On répond promptement et soigneusement aux lettres qui nous sont adressées.

Dr H. SANCHE & CO.

DEPARTEMENT D. P.

BUREAUX AUX ETATS-UNIS:
261 Fifth avenue, New-York.
61 Fifth Street, Détroit, Mich.
67 State Street, Chicago, Ill.

2268 rue Ste Catherine
Montréal, Qué., Can. 5,8 X

SAVON GILT EDGE DE STRACHAN

DEPARTEMENT DES PRIMES

Un Bel Etui à Aiguilles contenant:

Une aiguille Motto, 1 aiguille Worsted, 1 aiguille à repriser la soie, 1 aiguille à repriser les lainages, 1 aiguille à laine, 1 aiguille en acier à galon, 1 double longue aiguille à repriser, 1 aiguille à repriscr la laine, 1 aiguille à tapis, 1 aiguille à boutœns de chaussures. Aussi un paquet de longues aiguilles fines, forme Elliptique Chas 3-9 doré, garanties.

GRATIS

Avec 5 Barres de Savon Gilt Edge de Strachan.

DIRECTIONS—Découpez le coupon ci-contre et envoyez-le par la poste à

Wm Strachan & Co,
Département des Primes,
28 Rue Saint-Timothée,
MONTREAL,

Et nous verrons à ce que la commande soit exécutée par votre épicier régulier, qui vous enverra aussi votre étui à aiguilles.

149—mjs—n

COUPON

.....1900

(Ecrivez le nom de votre épicier ici)

.....

(L'adresse de l'épicier ici)

.....

Veuillez m'envoyer, aussitôt que possible, cinq barres de Savon Gilt Edge de Strachan, au prix régulier et un étui à aiguilles gratuitement.

(Votre nom ici)

.....

(Votre propre adresse ici)

.....

COUPON de LA PRESSE

GRANDS PORTRAITS 3-4 AU CRAYON, A LA SEPIA OU A L'AQUARELLE.

No 3

COUR DE L'ECHIQUIER

Jugement rendu à propos du droit de brevet

Dans la cour de l'échiquier, hier, jugement a été rendu dans la cause de la compagnie "General Engineering" vs. la compagnie "American Stoker" et la filature de coton "Dominion." Cette affaire avait été plaidée, il y a un an, devant le juge Burbidge qui a subséquemment rendu un jugement maintenant la validité des brevets de Jones, et donnant gain de cause aux demandeurs. Les défendeurs ont demandé une révision du jugement en alléguant que le brevet Jones, pour les fournaises, était expiré en Canada, vu que les patentes à l'étranger, en Italie et en Angleterre, pour la même invention étaient expirées. Un nouveau procès fut accordé, et fut plaidé en mars dernier à Toronto. MM. W. Riddell, C. R., et J. J. Ross, pour les demandeurs, et M. F. S. MacLennan, C. R., pour les défendeurs.

Le jugement rendu hier, est en faveur de la compagnie "American Stoker", et renvoie l'action avec frais.

EVENTAILS ELECTRIQUES

Pour la prochaine Saison.

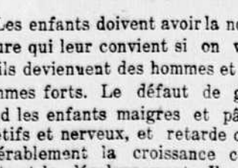
La Standard Light and Power Co s'occupe spécialement de fournir le courant pour les Eventails Electriques, de quelque modèle qu'ils soient à courant continue ou à courant alternatif.

Venez à nos bureaux et nous vous donnerons tous les renseignements possibles.

Standard Light & Power Co.,
7, 9, 11 rue Chenneville.

CHARLES MORTON, *Gérant.* 128—n

POUDRE A PATISSERIE COOK'S FRIEND



Ingrédients les plus purs, scientifiquement préparés, tout à fait convenable pour l'usage de la cuisine. En vente chez tous les épiciers.

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

SANS DOT OU PIROUETTE & Cie

104

DEUXIEME PARTIE

(Suite)

—Je le sais bien.

—Violation de sépulture! ce serait pour vous aussi bien que pour moi la prison.

—Quand on est estropié et qu'on n'a pas le sou, la prison est un asile qui en vaut un autre.

Il se fit un nouveau silence, puis le comte reprit:

—Que vous faudrait-il pour vivre?

Fadard pensa:

—Si je demande trop, ce sera le moyen de ne rien obtenir. Soyons modeste...

Puis, tout haut:

—Je trouverais moyen de m'en tirer avec un revenu de trois mille francs.

—Représenté par un capital de cent mille francs, que je vous offre.

—Vous m'offrez cent mille francs! s'écria Passe-Partout

—Oui

Payables quand?

—Aujourd'hui même, mais à une condition...

—Laquelle?

—Vous me donnerez une garantie que dans six mois ou dans un an, vous ne recommencerez pas un nouveau chantage.

—En fait de garantie je puis vous donner la meilleure de toutes, mon intérêt! répliqua Fadard avec aplomb. Réfléchissez donc, monsieur le comte, que vous auriez le droit de me rire au nez si, vivant de vos bienfaits, je me permettais de vous menacer... Comme vous le disiez très bien tout à l'heure, en vous dénonçant, je me dénoncerais moi-même, et j'échangerais la paisible existence de petit rentier contre la "boule de son" d'une maison centrale! Franchement, ce serait trop bête! Vous voyez donc que vous n'aurez rien à craindre!

—C'est juste. Pouvez-vous sortir?

—Pourquoi faire?

—Pour me suivre. Vous comprenez que je n'ai pas cent mille francs dans ma poche. Je vais aller les toucher chez mon banquier et je vous les remettrai...

Passe Partout se leva d'un bond.

—Le temps de mettre un par-dessus et de prendre mon chapeau et je suis à vos ordres...

—J'ai une voiture en bas. Vous y monterez avec moi, et dans une heure vous aurez vos fonds...

Ce qui fut dit fut fait. Une heure après Fadard, au comble de la joie, empochait cent mille francs.

Dans la soirée, Léone — sous le nom de Nelly Audley — reçut à l'hôtel Terminus une invitation à se rendre le lendemain, à neuf heures et demie du matin, au cabinet du procureur de la République.

Elle alla sur-le-champ prévenir André Wellemann.

André Welleman comprit que Maxime d'Hermany devait être arrivé à Paris, que la confrontation si audacieusement demandée par Léone devait avoir lieu, et qu'en présence des deux parties on procéderait sans aucun doute à l'ouverture de la tombe, au fond de laquelle le cercueil vide devait se trouver.

—J'assisterai à cette exhumation, dit-il à la jeune femme.

—Comment?

—La présence dans un cimetière d'un prêtre des Missions étrangères ne pourra sembler suspecte... Il me tarde autant qu'à vous de connaître les résultats de cette enquête... Vous jouez gros jeu. Votre liberté peut être menacée d'un moment à l'autre. Il faut que je sache immédiatement ce qui se passera, afin de venir à votre aide. Ma vie est à vous. La récompense pour laquelle je vais travailler est assez belle! Vous m'avez promis qu'une fois vengée, une fois libre de toute entrave, vous me donneriez votre amour en échange de celui que je vous ai voué...

—Et je tiendrai ma promesse! répondit Léone, en lui tendant la main; mais, avant tout, la vengeance!...

XXXVII

UN CADAVRE DANS LE CERCUEIL

A neuf heures et demie précises, le lendemain matin, Maxime arrivait dans le cabinet du procureur de la République.

Le chef de la sûreté s'y trouvait déjà.

A peine les trois hommes avaient-ils échangé quelques paroles relatives à la confrontation qui allait avoir lieu que l'huissier de service entrait.

Il venait annoncer que Mme la comtesse d'Hermany attendait que M. le procureur de la République veuille bien la recevoir.

—Quand je vous sonnerai, vous introduirez cette dame..., répondit le magistrat.

L'huissier se retira.

Le procureur de la République s'était levé.

Il alla ouvrir la porte d'une pièce contiguë à son cabinet, et dit à Maxime:

—Entrez là, monsieur le comte... Vous en sortirez quand le moment sera venu...

Maxime obéit.

Le magistrat frappa sur un timbre.

Immédiatement, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, l'huissier introduisit Léone.

Celle-ci s'avança, résolue, portant haut la tête.

—Vous m'avez fait appeler, monsieur, me voici! dit-elle en s'inclinant. Que me voulez-vous?

—Je veux savoir d'abord si vous persistez dans les déclarations que vous avez faites il y a deux jours.

—Oui, monsieur, je persiste...

—Vous prétendez être Léone Grandier, comtesse d'Hermany, que tout le monde croit morte et ensevelie au cimetière Montparnasse?

—Je prétends cela, oui, monsieur.

—Vous prétendez avoir été endormie d'un sommeil léthargique pareil à la mort, puis tirée du cercueil, réveillée, et envoyée à New-York, par votre mari dont vous n'étiez point la complice, mais l'esclave, et qui vous imposait sa volonté par des menaces contre lesquelles vous n'osiez vous révolter...

—Je l'affirme, et c'est la vérité!

—Vous ne nous apportez aucune preuve à l'appui de vos affirmations?

—Je vous ai dit que la seule preuve indiscutable devait se trouver au cimetière Montparnasse... Tous mes amis de Paris, et ils sont nombreux, pourraient attester en me voyant que je suis bien la comtesse d'Hermany, mais je n'ai pas besoin de leur témoignage... L'unique preuve que j'invoque est dans le tombeau sur lequel est gravé mon nom... Je n'en veux pas d'autre!

—Avant de venir porter votre plainte à la justice et réclamer vos droits, ne vous êtes-vous point adressée au comte d'Hermany?

—Je l'ai fait, et je n'ai pas eu lieu de m'en louer...

—Il a refusé de vous recevoir?

—Il m'a mise à la porte de sa maison.

—C'est que peut-être il avait le droit de le faire...

—Je doute que ce soit votre avis quand vous m'aurez mise en sa présence...

—Nous allons être fixés tout de suite à cet égard, dit le magistrat en se dirigeant vers la pièce où se trouvait Maxime.

Il ouvrit la porte.

M. d'Hermany parut.

Malgré tout son empire sur elle-même, Léone ne put réprimer un tressaillement et son regard devint farouche.

—J'ai tout entendu, monsieur le procureur de la république, fit Maxime en s'avançant, et comme à Houlgate, je dirai à cette femme: "Vous êtes une folle ou une intrigante!" Profitant de sa ressemblance avec Léone Grandier, comtesse d'Hermany, un mobile facile à deviner la pousse aujourd'hui à vouloir se substituer à elle!

Maxime, tirant de sa poche une feuille de papier timbré qu'il présenta au magistrat, ajouta:

—Mais la comtesse d'Hermany est morte et voici son acte de décès, contre lequel je défie cette femme de s'inscrire en faux!! En conséquence, je demande à la justice de me délivrer d'une persécution qui n'a que la folie pour cause ou le chantage pour but!

—Ainsi, s'écria Léone dont la colère crispait les lèvres et dont les yeux lançaient des éclairs, ainsi, même en présence des magistrats, vous niez que je sois votre femme!!

Le comte, haussant les épaules, répliqua:

—Je ne vous connais pas!!

—Vous niez avoir convoité la fortune d'Angèle Berthier, votre pupille? Vous niez m'avoir, par la suggestion et par les menaces, contrainte à vous obéir?... Vous niez m'avoir endormie avec un narcotique inventé par mon père?... Vous niez m'avoir enlevée de mon cercueil, m'avoir rappelée à la vie, grâce à une autre découverte de mon père, et m'avoir envoyée en Amérique où vous deviez venir me rejoindre après avoir épousé Angèle Berthier et vous être emparé de ses millions en l'empoisonnant?... Répondez! Mais répondez donc!!

Maxime haussa de nouveau les épaules.

—On ne répond pas aux divagations d'une folle, dit-il du ton le plus calme.

—Monsieur le procureur de la république, reprit Léone, j'affirme de nouveau que je suis la comtesse d'Hermany, et je vous ai donné le moyen d'en avoir la preuve.

Le magistrat frappa sur un timbre.

A son appel l'huissier accourut.

—Les voitures? demanda le chef du parquet.

—Elles attendent.

—Bien. Partons.

Le chef de la sûreté sortit le premier, accompagnant Léone.

Le procureur de la république les suivait avec Maxime.

Trois voitures stationnaient auprès de la grille.

Dans la première montèrent le procureur et M. d'Hermany.

Dans la seconde, le chef de la sûreté et Léone.

La troisième contenait des agents.

Les cochers avaient reçu des instructions. Les trois véhicules s'ébranlèrent en même temps.

On allait au cimetière Montparnasse où, depuis la veille, d'après les ordres du procureur, des agents veillaient autour du tombeau de la comtesse d'Hermany, ne laissant approcher personne.

Le conservateur, officiellement prévenu de l'exhumation projetés, devait tenir des ouvriers à la disposition de la justice pour desceller la pierre tombale et ouvrir le cercueil.

A l'arrivée des voitures au cimetière, le conservateur vint recevoir les magistrats, avec lesquels il s'entretint à voix basse pendant quelques instants.

Après cet entretien, le procureur s'approcha de Léone.

—Madame, lui dit-il, vous connaissez l'endroit où se trouve le tombeau de la comtesse d'Hermany?

—Oui, monsieur... En arrivant à Paris je suis venue me renseigner au bureau du conservateur. J'étais curieuse de voir la sépulture où ma dépouille mortelle est censée reposer...

On se dirigea vers la huitième division et on arriva bientôt auprès du petit monument élevé par les soins de Maxime et autour duquel stationnait, attendant, une équipe d'ouvriers.

Le procureur de la république donna un ordre et les maçons commencèrent à desceller la pierre tombale.

Léone jeta un regard circulaire sur les massifs ombrageant le cimetière.

Elle aperçut, passant lentement au milieu de la verdure sombre, une longue robe blanche et noire.

André Wellemann lui tenait parole. Il était là. Il veillait. Elle avait la certitude d'avoir en lui un appui, un défenseur, que sa grande fortune rendait puissant.

La pierre tombale était enlevée.

Au fond du caveau, un cercueil de chêne s'offrait à la vue.

—Sortez ce cercueil, commanda le procureur de la République.

Des ouvriers descendirent aussitôt dans l'excavation avec des cordes, afin de pouvoir remonter la bière.

Maxime restait impassible.

Léone le regardait avec un étonnement mêlé d'un commencement de crainte.

Son assurance lui paraissait incompréhensible.

Le cercueil fut amené au niveau du sol et déposé sur le terre-plein.

Le conservateur du cimetière, des papiers à la main, s'approcha du magistrat qui l'appelait du geste et qui lui adressa cette question:

—Vous avez le numéro d'ordre d'inhumation?

—Oui, monsieur, numéro qui doit se trouver sur une petite plaque de plomb fixée au bois du cercueil. Je la vois d'ici.

Le chef de la sûreté se pencha vers la plaque désignée par le conservateur.

—Le numéro? interrogea-t-il.

(A SUIVRE)

Epoque de la Croissance

Les enfants doivent avoir la nourriture qui leur convient si on veut qu'ils deviennent des hommes et des femmes forts. Le défaut de gras rend les enfants maigres et pâles, chétifs et nerveux, et retarde considérablement la croissance complète et le développement. Ils ont besoin de l'

Emulsion de Scott

Elle fournit justement ce dont besoin les enfants délicats et qui profitent.

50c et $1.00, chez tous les pharmaciens,

SCOTT & BOWNE, pharmaciens,
(33) Toronto, Ont.

SPORT

ELECTIONS DES OFFICIERS DE LA C. C. A.

M. Geo. Tate reste Président — La rencontre Cyr-Ronaldo—Montréal défait par Providence—Hochelaga vs. West End—Première pratique des Delorimiers

LE BICYCLE

ASSEMBLEE DES CYCLISTES AU QUEEN'S

La Canadian Cyclists Association a fait un grand pas hier soir, dans la voie de son organisation, élisant ses officiers et adoptant une constitution et des règlements. M. Geo. Tate qui avait été élu président pro tempore, a été nommé président, et comme l'ont dit quelques-uns des délégués hier soir, c'était là l'homme qu'il fallait placer à la tête de la nouvelle association.

M. Tate a donné sa démission comme chef consul de la C. W. A., pour aider à fonder la C. C. A. Il fait partie de l'une des plus importantes associations athlétiques du pays, et possède en outre beaucoup d'expérience.

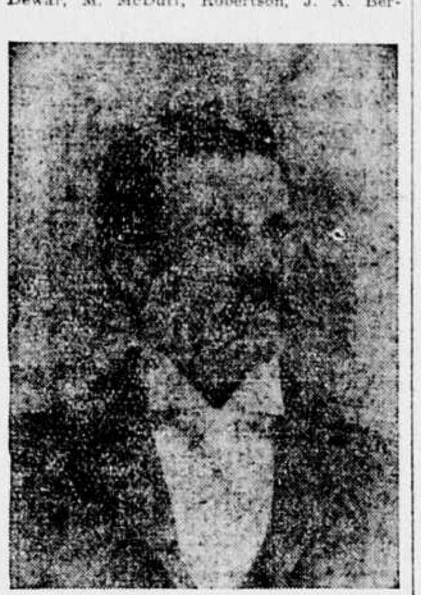
Deux Canadiens-français ont été nommés à des charges importantes. M. J. C. Glasson, président du Montagnard, a été nommé trésorier, et M. W. J. Guilbault, du Voltigeur, secrétaire. Comme on peut le voir, nos compatriote n'ont pas à se plaindre.

La charge de vice-président a été confiée à un personnage de Toronto, M. B. J. Kelly.

Dix clubs étaient représentés à l'assemblée d'hier soir. Les délégués étaient les suivants :

P. A. A. A. — George Tate.
Orient B. et S. — A. Ware.
Montagnard — S. A. Raciot.
Trois-Rivières — A. Martineau.
Terrebonne — H. Landry.
St George, Québec — George Carrier.
Britannia. — A. Irwin.
Voltigeurs — W. J. Guilbault.
Queen's Park — U. H. Dandurand.
Orient — N. Dorval.
Canadien — A. Demers.

Outre les personnes ci-dessus, un bon nombre d'autres cyclistes assistaient à l'assemblée. On remarquait entre autres : F. I. Greenfield, J. C. Glasson, F. C. Laberge, A. Dewar, M. McDuff, Robertson, J. A. Berthiaume, Terrebonne ; McDougall, etc.



W. J. GUILBAULT, du club Voltigeur, qui a été élu secrétaire de la C. C. A., hier soir.

Après l'adoption des minutes de la dernière assemblée, il y eut quelques explications entre le président, M. Geo. Tate, et M. Dandurand, au sujet de la visite de MM. Donly et Gault, puis l'on recueillit les lettres de créance. Cette besogne terminée, on procéda à l'adoption de la constitution qui n'amena que très peu de discussion.

Voici cette pièce importante :

Art. 1 — Nom. Cette association sera connue sous le nom de Canadian Cyclists Association, et sera incorporée d'après les lois de la Puissance du Canada, concernant les actes d'incorporation.

Art. 2 — Le but de cette association sera de gouverner les courses de bicycles ; la prévention, la recherche et la punition des infractions à ses règlements ; l'uniformité dans le gouvernement des sports, dans la méthode d'organiser des courses, et tout ce qui sera de nature à profiter à l'association, aux coureurs et au public.

Art. 3 — L'association sera gouvernée par un bureau de contrôle de la Puissance, se composant d'un président, de trois membres de chaque province, élus chaque année, cinq devant former quorum. Chaque province devra avoir son propre bureau de contrôle sous la juridiction du bureau de contrôle de la Puissance. Il aura le pouvoir d'accorder des sanctions, suspendre les coureurs, infliger des amendes et aura le contrôle général des courses de bicycle dans son district, à l'exception qu'il ne pourra accorder de sanction pour le jour de la réunion de la Puissance, à moins qu'il n'en obtienne l'autorisation du bureau de la Puissance.

Le président de chaque bureau de contrôle provincial sera l'un des membres du bureau de la Puissance.

Art. 4. — Membres — Tous les cyclistes, tous les propriétaires de pistes donnant des courses avec la sanction de cette association, et tout club de cette association, et tout club de bicycle organisé de la Puissance du Canada.

Art. 5. — L'honoraire qui devra être payé par chaque membre sera comme suit : Membre n'appartenant à aucun club, $1 par année ; membre de club, 25 cents par année, lorsque le club ne paie pas moins de $5. Propriétaires de pistes, $5 par année.

Art. 6 — Toutes les demandes d'admission comme membre de cette association devront être faites par écrit, dûment signées et adressées aux secrétaires respectifs du bureau de contrôle provincial, qui doit accepter ou refuser la demande dans les 15 jours.

Art. 7. — Les officiers de cette association se composeront d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, élus par vote à chaque assemblée annuelle. Chaque club affilié aura un vote, et le représentant dûment autorisé des propriétaires de chaque piste un vote.

Les votes pourront être envoyés par lettre, donnés personnellement ou par procuration.

Art. 8. — Les officiers provinciaux se composeront d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de six membres, le tout devant former le bureau de contrôle provincial ; les officiers seront élus à l'assemblée annuelle, à l'exception du président, tel que prescrit par l'article 3. Les autres seront élus d'après les règlements gouvernant les élections de la Puissance.

Art. 9. — Bureau d'appel — Un bureau d'appel sera nommé à l'assemblée annuelle de cette association.

Ce bureau se composera de cinq membres, qui ne seront pas nécessairement de la C. C. A.

Ce bureau se bornera à recevoir et examiner les réclamations des coureurs et des promoteurs de courses, qui désirent avoir l'occasion de prouver qu'il y a eu erreur dans les décisions ou les jugements rendus par les officiers dans une course sur une piste quelconque, qui est sous la juridiction de cette association.

Ce bureau peut renverser les décisions des officiers de n'importe quelle course, pourvu que l'erreur soit prouvée.

Art. 10. — Cette association reconnaît toutes les expulsions et les suspensions de la I. C. U. et des corps affiliés.

Art. 11. — Il y aura un comité de trois auditeurs choisis parmi les bureaux des provinces et de la Puissance, qui aura pour charge d'examiner les comptes du trésorier, au moins une fois par année, et plus souvent si on le croit nécessaire.

Art. 12. — La date de l'assemblée annuelle sera le 30 juin et elle aura lieu au même endroit que la réunion de la Puissance, qui aura lieu le 1er juillet.

Les assemblées annuelles provinciales auront lieu le jour de la fête de la reine, à 10 heures a.m.

Les réunions provinciales auront lieu aux dates fixées par les bureaux de contrôle respectifs de chaque province.

Art. 13. — La constitution pourra être amendée ou augmentée sur une majorité de votes, à l'assemblée annuelle. Les avis des dits amendements ne devront pas être donnés plus tard que le 15 juin, avant l'assemblée annuelle.

Après l'adoption de la constitution, on fit l'élection des officiers, qui donna le résultat suivant :

Président — Geo. Tate, P. A. A. A.
Vice-président — B. J. Kelly, Toronto.
Secrétaire — W. J. Guilbault, Voltigeurs.
Trésorier — C. Glasson, Montagnard.
Bureau de contrôle de la Puissance — Trois membres par province :
Québec — MM. H. Coussirat, M. B. C. ; Landry, Terrebonne ; Greenfield, P. A. A. A.
Ontario — F. Doley, Toronto ; R. Ripley, Hamilton; C. D. Spittal, Ottawa.

LE MONTAGNARD

Assemblée du club de bicycle Le Montagnard, ce soir, aux salles du club, rue Saint-Denis.

CLUB DE BICYCLE VOLTIGEUR

Le club de bicycle Voltigeur aura ce soir une grande assemblée à ses salles, 1600 rue Notre-Dame.

Tous les membres sont priés d'être présents.

LA RENCONTRE CYR-RONALDO

De notre correspondant particulier.

Fall River, 8 — Tel qu'annoncé brièvement par dépêche spéciale, hier, ce n'est qu'après la troisième entrevue que les deux athlètes, Cyr et Ronaldo, en sont venus à une entente au sujet du grand concours de tours de force que ces deux hommes forts doivent donner en cette ville, pas plus tard que le 15 mai courant. Ils ont débattu les conditions en présence des représentants des journaux locaux, le "Herald", le "Globe", le "News" et l'"Indépendant", et du correspondant de "La Presse", conditions qui furent finalement acceptées de part et d'autre à leur satisfaction respective.

Ce tournoi sera d'autant plus intéressant que c'est le dernier auquel participera Louis Cyr. Si celui-ci remporte la victoire sur son concurrent, il va se retirer définitivement de l'arène et mènera désormais la vie d'un bon bourgeois avec la réputation d'avoir été pendant 19 ans, l'homme le plus fort du monde.

"Vous pouvez annoncer cela dans "La Presse", a-t-il dit à votre correspondant, "c'est positivement la dernière fois que je figure dans un tournoi athlétique. Je n'accepterai plus aucun défi de qui que ce soit. Il y a 19 ans que j'ai commencé à faire des tours de force, et après une aussi longue carrière au cours de laquelle j'ai conquis le titre de champion homme fort du monde, il est temps que je me retire sous ma tente, quoi que je me sente encore aussi fort que jamais. Il appartiendra à un autre de recueillir ma succession, et j'espère que ce sera un Canadien-français."

Il n'y a pas de doute que Louis Cyr est à l'apogée de sa force. A 37 ans, il est dans toute la vigueur de l'âge, et son énorme carrure, et son air imposant épatent les hôtes de l'hôtel Wilbur, où il a ses appartements.

Le but de Otto Ronaldo est d'enlever à Louis Cyr le titre de champion du monde, pour la levée de poids pesants. L'athlète allemand est aussi un beau type d'homme admirablement proportionné.

Il est plus grand et moins lourd que Cyr, et il paraît doué d'une vigueur et d'une souplesse extraordinaires. Depuis sa défaite par Cyr, au parc Sohmer, à Montréal, l'année dernière, il a juré de prendre sa revanche. A cette fin, il s'est entraîné constamment depuis lors, et sa rencontre avec Rousseau de Québec, n'a été que le prélude de celle qu'il méditait avec Cyr. Il est certain que le champion canadien a devant lui un adversaire redoutable, mais il paraît avoir bonne confiance d'en avoir facilement raison.

Après la conférence de vendredi, les reporters présents se retirèrent avec l'impression que les athlètes ne pourraient s'entendre. Ronaldo s'est présenté avec un programme de sa façon dans lequel la levée au bout des bras jouait le plus grand rôle. Le programme comprenait huit articles contre la majorité desquels Cyr s'objecta fortement parce que, d'après lui, ce n'était simplement que des tours athlétiques, et non un déploiement de force unique.

Les reporters tentèrent vainement d'amener une entente, Cyr se refusant carrément à se soumettre aux conditions dictées par son adversaire, et celui-ci ne voulant pas céder d'un pas. Cyr aurait été prêt à accepter quelques-uns des articles de Ronaldo, si celui-ci avait voulu en accepter de lui — Cyr. — Il prétend qu'il était le champion reconnu, avait été défié par Ronaldo, et que celui-ci devait le battre avec ses propres levées, à lui, Cyr.

La prétention de Ronaldo était qu'ayant lancé le défi, il avait le droit de faire le programme et que Cyr devait l'accepter de même qu'il avait accepté le défi.

Le lendemain, samedi, les mêmes personnages se réunissaient de nouveau, aux appartements de Cyr, à l'hôtel Wilbur, et à 11 heures, un programme de six articles était arrêté. Celui qui lèvera le plus grand total de poids dans ces différentes levées, sera déclaré vainqueur par le referee, et c'est de celui-ci qu'il recevra l'enjeu de $1,000, et le produit de la soirée, toutes dépenses payées.

En d'autres termes, les livres levées dans chaque article, du programme, seront ajoutées à la conclusion.

Dans la levée des haltères, chaque homme aura deux essais, mais il ne lui sera pas permis de diminuer le premier poids qu'il a essayé de lever la première fois, de plus de dix livres.

Comme c'est la dernière fois que le champion exhibe sa force en public, il est probable qu'il va utiliser toute la puissance dont il peut disposer, afin de terminer d'une manière éclatante, une carrière si bien remplie.

Le courage de Ronaldo de vouloir disputer le titre de champion du monde à cet homme extraordinaire, est digne d'admiration, et dans tous les cas, il serait difficile à Cyr de trouver un adversaire aussi redoutable.

Les exploits de Louis Cyr comme homme fort demeurent légendaires et ont été acclamés par tout le monde civilisé. Rappelons-en ici les principaux brièvement.

Cyr est entré dans la carrière, à l'âge de 18 ans. Peu après, il entrait dans la force de police de Montréal, qu'il a servi pendant huit mois seulement.

Il a dit à votre correspondant que sa force herculéenne lui avait valu l'honneur de faire la patrouille dans le quartier le plus dangereux de Montréal, le Griffintown, qui était alors un véritable coupe-gorge. C'était un jeu pour lui de prendre deux gros gaillards troublant la paix publique, et de les emmener de force par dessous le bras au poste. Il s'aperçut qu'il y avait une petite fortune à faire dans sa force et il se mit à donner des exhibitions de force physique, et chaque fois qu'il s'est mesuré avec quelqu'un, il n'a jamais été défait.

Avec les années, il devint de plus en plus fort, jusqu'à ce qu'il eut battu tous les records faits précédemment par les hommes forts.

L'un de ses plus grands exploits, est sa levée sur le dos. Il a soulevé une table ou plate-forme, faite à cette fin, soutenant une pesanteur de 4,300 livres. Il a accompli cet exploit à Boston, il y a quatre ans, et personne n'a pu l'égaler. Il a fait un meilleur record pour la levée au bout d'un bras au-dessus de la tête, au Westminster Royal Aquarium, à Londres, en 1892.

Il a levé de cette manière, un poids de 273¼ livres. Le même jour, il levait des deux mains, sans toucher aucune partie du corps, une barre de fer de 301 livres. Il battait ce record, à Chicago, en 1897, en levant de la même manière, 347 livres.

Mais l'un de ses plus grands exploits, est son fameux tour de force, par lequel il tient à chaque bras deux chevaux de 1,200 livres bien ferrés, tirant dans une direction opposée et les quatre chevaux fouettés par quatre hommes.

Cyr a retenu ainsi les chevaux durant 58 secondes. Cet exploit a été accompli sur un théâtre, à Chicago, et personne n'a jamais tenté de l'accomplir.

Louis Cyr a déjà donné plusieurs représentations à Fall River, où il compte encore un grand nombre d'amis et d'admirateurs. En 1886, il était engagé par MM. Ulric Côté et J. F. Paquin, de Fall River, pour donner des exhibitions de tours de force à l'Académie de Musique, au prix de $100 par jour. Il en a donné aussi dans le même temps, à Taunton et Lawrence.

BASEBALL

MONTREAL SUCCOMBE A PROVIDENCE

Providence, R. I., 8 — Providence a défait Montréal hier dans une partie de dix innings. Le pitcher Braun frappa la balle pardessus la clôture du champ et fit un home run après avoir été retiré trois fois sur trois strikes, et gagna sa partie avec le bâton.

La lutte fut acharnée tout le temps. Le catcher McAuley se fit fendre le pouce dans la septième inning. Score :

PROVIDENCE

	A.B.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Walters, r.f.	5	1	2	2	0	0
Stafford, 2 b.	4	1	3	4	4	0
Cassidy, 1 b.	5	1	2	15	0	0
Davis, l.f.	5	0	0	2	0	1
Noblit, c.f.	4	0	0	5	0	0
Conner, 2 b.	4	1	2	0	1	0
Parent, s.s.	4	0	1	0	7	1
McAuley, c.	3	0	0	2	0	0
Leahy, c.	1	0	0	0	0	0
Braun, p.	4	1	1	0	3	1
Totaux	39	5	11	30	15	3

MONTREAL

	A.B.	R.	H.	P.O.	A.	E.
T. Bannon, l.f.	5	0	1	4	0	0
Odwell, c.f.	5	0	0	4	0	0
Lezotte, r.f.	5	0	0	3	0	0
Johnson, 2 b.	5	0	1	1	4	0
Schiebeck, s.s.	4	1	2	2	2	1
Henry, 3 b.	5	1	0	1	1	0
Dooley, 1 b.	3	1	1	10	0	0
Moran, c.	4	1	1	5	3	0
Souders, p.	3	0	1	0	1	0
Totaux	39	4	7	30	11	1

Score par inning :

Providence	1110100001—5
Montréal	0000301000—4

SOMMAIRE :

Courses gagnées, Providence, 3. Coups bons pour deux buts, Cassidy, Bannon. Home runs, Conner, Stafford, Braun. Sacrifice hit, Stafford. Buts volés, Cassidy, Davis. Buts sur quatre balles par Braun, 2 ; struck out, par Braun, 1 ; par Souders, 4. Frappé par balle lancée par le pitcher, Dooley. Temps, 2.10 heures. Umpire, Eagan.

A WORCESTER

Worcester, 8 — Toronto a réussi à gagner hier.

Le pitcher Alloway joua une superbe partie et jusqu'à la cinquième inning aucun joueur de Worcester ne put se rendre au premier but. Cockman joua bien au champ et Roach fut très fort au bat.

Des erreurs commises par Rikert, Shannon et Kittredge, dans la première inning donnèrent trois points à Toronto, et ce chiffre ne fut jamais dépassé par Worcester.

Assistance, 400. Score :

		R.	H.	E.
Toronto	30012061—	10		
Worcester	000030000—	3		

Batteries — Alloway et Roach ; Klobedanz et Kittredge.

A SPRINGFIELD

		R.	H.	E.
Syracuse	000122110—	7	10	1
Springfield	010100110—	4	8	3

Batteries — Keenan et Lamar ; Foreman, Wall et Phelps. Umpire, Hunt.

A HARTFORD

		R.	H.	E.
Rochester	300100000—	4	7	1
Hartford	000001100—	2	5	1

Batetries — Bowen et Smink ; Donovan et Sheehan. Umpire, Griffin.

POSITION DES CLUBS

	Gag.	Perd.	P. C.
Rochester	7	3	700
Providence	7	3	700
Montréal	5	3	625
Worcester	5	4	556
Syracuse	4	5	444
Springfield	3	4	429
Toronto	2	6	250
Hartford	2	7	222

LIGUE NATIONALE

A Pittsburg—

		R.	H.	E.
Pittsburg	01101102x—	6	10	0
Chicago	000010021—	4	9	2

Batteries — Leever et Zimmer ; Garvin et Donohue. Umpire, Hurst.

A St Louis —

La partie Saint-Louis-Cincinnati a été arrêtée par la pluie à la fin de la troisième inning, alors que le score était de 3 à 0 en faveur de Cincinnati.

A Brooklyn —

		R.	H.	E.
Philadelphie	001111023—	9	15	5
Brooklyn	11031151x—	13	17	1

Batteries — Piatt et Douglass ; Kennedy et Farrell. Umpire — Emslie.

A Boston :—

		R.	H.	E.
Boston	53064000x—	18	18	8
New-York	212002220—	11	12	6

Batteries — Dineen, Clements et Clarke ; Seymour, Hawley et Warner. Umpire — Connolly.

POSITION DES CLUBS

Club.	Gag.	Perd.	Perc.
Philadelphie	10	5	667
Cincinnati	9	5	643
Brooklyn	9	6	600
Saint-Louis	7	8	467
Pittsburg	7	8	467
Chicago	7	9	438
New-York	5	9	357
Boston	5	9	357

LIGUE AMERICAINE

A Kansas City — La partie Chicago-Kansas City remise par suite de l'humidité du terrain.

A Détroit — Détroit, 2 ; Indianapolis, 11.
A Cleveland — Cleveland, 5 ; Buffalo, 7.

LIGUE INDEPENDANTE

Série des parties à jouer de la Ligue Indépendante. Les parties seront jouées sur le terrain du club nommé en dernier lieu :

27 mai — Lachine vs Ville-Marie.
27 mai — St Louis du Mile-End vs Turcot.
3 juin — Ville-Marie vs St Louis du Mile-End.
3 juin — Turcot vs Lachine.
10 juin — St Louis du Mile-End vs Lachine.
10 juin — Turcot vs Ville-Marie.
17 juin — Ville-Marie vs Lachine.
17 juin — Turcot vs St Louis du Mile-End.
24 juin — Lachine vs St Louis du Mile-End.
24 juin — Ville-Marie vs Turcot.
8 juillet — St Louis du Mile-End vs Ville-Marie.
8 juillet — Lachine vs Turcot.
15 juillet — St Louis du Mile-End vs Lachine.
15 juillet — Turcot vs Ville-Marie.
22 juillet — Lachine vs Ville-Marie.
22 juillet — St Louis du Mile-End vs Turcot.
29 juillet — Ville-Marie vs St Louis du Mile-End.
29 juillet — Turcot vs Lachine.
5 août — Ville-Marie vs Turcot.
5 août — Lachine vs St Louis du Mile-End.
12 août — Ville-Marie vs Lachine.
12 août — Turcot vs St Louis du Mile-End.
19 août — St Louis du Mile-End vs Ville-Marie.
19 août — Lachine vs Turcot.

Le club Saint-Joseph aura une assemblée ce soir au Parc Twin City. Tous les membres sont invités.

LACROSSE

CLUB DE CROSSE DELORIMIER

SA PREMIERE PRATIQUE AURA LIEU DEMAIN SOIR

La première pratique du club de crosse Delorimier aura lieu demain soir, au parc du même nom. Le club veut se préparer à sa partie avec Valleyfield, qui sera jouée le 20 courant. Les pratiques se continueront chaque soir, jusqu'au jour de la rencontre.

Les Délorimier comptent avoir cette saison, les services de David Rochon, ancien entraîneur du National. Ils prennent toutes les mesures possibles pour conserver l'excellente réputation qu'ils se sont faites l'an dernier.

CONSULAT D'ITALIE

Le consulat général de l'Italie a transporté ses quartiers généraux au No 479b rue St Urbain, où le consul général recevra le public pendant les heures de bureau. Le secrétaire particulier se tiendra toujours au No 97 rue St Jacques.

—La vigueur et la vitalité sont départies à tout le système par la Salsepareille de Hood. (10)

LISTE DES NUMEROS GAGNANTS DE LA LOTERIE ST JEAN-BAPTISTE

0078, 5074, 312, 2298, 1638, 2458, 5912, 1271, 5295, 5075, 654, 6766, 2695, 5987, 1220, 8110, 2952, 333, 1986, 4789, 1432, 2779, 742, 1375, 3103, 956, 6476, 8436, 1895, 2667, 6890, 2694, 2546, 2342, 2257, 7557, 1517, 3047, 7013, 478, 8483, 7761, 8194, 5335, 635.

Les chanceux de Mars

Gros lots payés par la société Nationale de Sculpture durant le mois de mars de Sculpture durant le mois de mars 1900: J. D. Hosler, Chicago, Ill., $4,000.00 ; E. W. Savoy, Boston, Mass., $2,000.00 ; H. B. Martineau, Halifax, N. E., $2,000.00 ; A. O. Biggs, Kingston, Ont., $1,000.00 ; J. E. Meunier, Montréal, $1,000.00. Billets, 25c., 50c., $1.00. Prochain tirage, le 16 mai, 1900. 157-2—z

Hommes Faibles

Pour tous les cas de faiblesse qui minent le système et qui sont le résultat d'excès quand on a atteint un âge avancé ou d'indiscrétions de la jeunesse, j'ai découvert que la meilleure manière d'appliquer le courant électrique est de l'appliquer depuis les régions lombaires, dans le bas du dos, à travers les rognons, l'estomac, le foie, la vessie, etc., jusqu'à un point en avant aux organes. C'est la manière dont s'applique ma



CEINTURE ELECTRIQUE

avec accessoire pour hommes, un appareil connu et en usage dans toutes les parties du monde civilisé.

C'est un traitement populaire, parce qu'il donne de bons résultats. J'annonce cette ceinture depuis 25 ans—sans qu'elle eut la forme perfectionnée qu'elle a maintenant—et durant cette période de temps, je lui ai gagné des centaines de milliers d'amis. On se fait un plaisir de la recommander. Elle met fin aux drogues qui empoisonnent l'estomac. Elle met fin aux stimulants, car la nature de l'électricité ne lui permet pas de stimuler, il lui faut tonifier et renforcer. Ma ceinture électrique est un traitement domestique idéal permettant de se soigner à domicile sans l'aide de qui que ce soit. Vous la mettez autour de votre taille en vous mettant au lit—les courants se font instantanément sentir—vous l'enlevez le lendemain matin. Elle ne cause ni brûlures ni pustules vû que tous les électrodes qui touchent à la peau sont couverts d'une marchandise antiseptique molle de ma propre invention. Ma longue expérience m'a fait découvrir que les COUVERTURES EN CHAMOIS sont inutiles pour cet usage, parce qu'elles rapetisseront et durciront, empêchant par là le courant de pénétrer. Suivez ce traitement pendant deux ou trois mois et ayez soin de votre santé en général. Conduisez-vous bien, c'est tout ce que je vous demande.

Venez me consulter gratuitement, ou écrivez pour avoir le livre gratis, qui explique tout, envoyé dans une enveloppe cachetée ordinaire.

Dr A. T. SANDEN, 132 rue St Jacques, Montréal, Que.

Heures du Bureau : De 9 à 6. Le dimanche de 11 à 1. youw

LA VIEILLE CAPITALE

NOTES DE LA VILLE

De notre correspondant particulier

Québec, 8 — La propriété DeBlois, rue Saint-Jean, en face de la Côte du Palais, actuellement occupée par le magasin de vaisselles de Renaud et Cie, a été achetée hier par M. P. G. Côté, négociant en nouveautés.

—Le nouveau gérant du Parc Savard est M. Maurice Adhémar, ci-devant chef d'orchestre du Grand Central, de Montréal.

La saison théâtrale, au parc, s'ouvrira sous peu.

—M. H. H. Melville, de New-York, vient d'être élu président de la Compagnie de l'Ascenseur de Québec, et M. Victor Châteauvert, vice-président.

—Le pèlerinage des enfants de Marie, de cette ville, à l'église Notre-Dame des Victoires, à la Basse-Ville, a eu lieu ce matin, sous la direction du Rév. M. le curé Gauvreau, de Saint-Roch.

—On dit maintenant que le service de tramways électriques entre Québec et Sainte-Anne de Beaupré ne sera inauguré qu'en juillet prochain.

—Les soldats du 8e bataillon, des Hussards Canadiens, et de la citadelle, feront une parade d'église à l'église Saint-Mathieu, dimanche prochain.

—M. Antoine Fiset, marchand, coin des rues Saint-Roch et Saint-Paul, vient de recevoir du major Boulanger, parti avec le second contingent canadien, une lettre datée de Cape Town, contenant une branche de rameau que notre concitoyen a reçue à l'église Sainte-Marie, cathédrale de Cape Town.

Le major Boulanger écrit que les Canadiens se distinguent sur le champ de bataille et que son fils George est très bien. Ils ont hâte d'échanger des balles avec les Boers.

—La liste de souscriptions des citoyens de Québec aux victimes de la conflagration de Hull a été close hier. Le montant souscrit par les Québecquois s'élève à $2,620.50.

La souscription du maire Parent a été de $30.00.

—Une dépêche de Grand-Mère donne le démenti à la nouvelle annoncée par un journal local, à l'effet que toute la fabrique de papier a été détruite.

Les directeurs de la compagnie des Laurentides donnent avis que les commandes pour le papier seront remplies comme auparavant.

—La quête faite dimanche, à la Basilique, pour les victimes de l'incendie de Hull a produit la somme de $150 ; celle de Saint-Roch, la somme de $154 ; celle de la Congrégation de Saint-Roch, $98.

—Le révérend Père Maguire, l'échevin Reynolds, le Dr Brophy et MM. J. Gallaher et D. Covenay sont partis hier après-midi pour assister à la convention de l'Ordre des Anciens Hibernians et promouvoir le projet d'érection d'un monument à la mémoire des victimes de la picote sur la Grosse Ile.

—M. Jos. Archer, père, né le 13 décembre 1810, à Brixham, Angleterre, vient de recevoir, par l'entremise de Sa Grandeur Mgr Bégin, la bénédiction apostolique de Sa Sainteté Léon XIII.

Comme on le sait, Sa Sainteté avait invité tous les catholiques nés la même année que lui, de lui écrire, et qu'il leur accorderait une faveur signalée pour commémorer son 90e anniversaire de naissance.

—Voici un détail qui mérite d'être signalé : Dimanche soir dernier, à l'office religieux tenu à l'église protestante dite de la Trinité, le pasteur, M. Ethrington, parla en termes élogieux du Révd Père O'Leary, actuellement avec les Canadiens sur le champ de bataille d'Afrique.

—L'autre jour, votre correspondant citait à l'attention publique la récompense offerte par la Compagnie d'Eclairage Electrique Jacques-Cartier, pour aider à la découverte de ceux qui s'amusent à briser les fils de la compagnie.

On affirme que les coupables, qui sont des agents soudoyés par des intéressés, sont connus et seront cités en justice sous peu.

—La beurrerie et la scierie de la Petite ferme du séminaire de Québec, à Saint-Joachim, sont devenues la proie des flammes.

On ignore la cause de cet incendie.

La beurrerie était alimentée par 300 vaches. Les pertes sont évaluées de $5,000 à $6,000. Les assurances ne sont que de $1,000.

Le séminaire va faire immédiatement de nouvelles constructions.

—Tel que votre correspondant l'annonçait brièvement hier, un cultivateur du Lac Beauport a été brutalement assailli par deux de ses co-paroissiens. Il appert que le malheureux descendait un billot traîné par un cheval lorsque, arrivé près de l'endroit où le pauvre Mooney a été tué, le bûcheron fit la rencontre de deux hommes, dont l'un français, habitant ces parages depuis longtemps, paraît-il. Ce dernier, s'approchant du bûcheron, l'apostropha d'une manière assez brutale en lui disant que le billot avait été coupé sur sa terre et qu'il le réclamait ; de là protestations, gros mots et en fin de compte, coups de poings, ce que voyant, le bûcheron ne crut devoir mieux faire que de quitter là cheval et billot et de se rendre auprès des autorités pour dénoncer son lâche agresseur et recouvrer sa propriété.

Peu de temps après son départ, le pauvre homme vit arriver à sa porte le cheval qu'il venait de laisser dans le bois, traînant au lieu d'un billot complet la moitié seulement d'une pièce de bois.

NOUVELLES DE FRASERVILLE

Vol à l'Intercolonial — Secours aux incendiés de Hull et d'Ottawa—Notes diverses

(De notre correspondant particulier.)

En annonçant, dimanche, que la collecte aux diverses messes du jour était faite pour venir en aide aux incendiés de Hull et d'Ottawa, à la demande de Mgr l'Archevêque de Québec, M. le curé a parlé du louable projet d'envoyer un wagon de pommes de terre aux victimes du feu.

—Le comité du marché s'est réuni pour prendre connaissance des soumissions — au nombre de trois — pour la construction d'un marché public. Le conseil doit s'occuper immédiatement d'accorder le contrat.

—M. l'inspecteur d'écoles Beaulieu était, dimanche, ici. M. Beaulieu est venu en tournée d'inspection et paraît content des écoles du district en général et de celles de la ville en particulier.

—Ici il est tombé de la neige pour la peine, vendredi dernier, et deux jours après, dimanche, vers le soir, les brouillards qui blanchissaient l'azur des Laurentides ont traversé sur la rive sud et ont parsemé nos chemins de leurs flocons.

—Malgré la débâcle du Saguenay la température est encore très froide ; la gelée se fait sentir durant les nuits et le sol n'est pas encore dégelé.

Les cultivateurs aimeraient à voir tomber une bonne pluie qui ferait fondre les derniers bancs de neige et pénétrerait la terre ; mais en dépit des apparences, le ciel finit toujours par s'éclaircir.

—M. et Mme W. H. Rougeau, ci-devant de notre localité, après avoir visité Paris, ont pris leurs quartiers, pour le moment du moins, à Chartres, chef-lieu du département d'Eure-et-Loire, à 93 kil. de la capitale.

—M. Paschal Taché, avocat, a pris possession de la grande résidence anciennement occupée par feu le notaire Jones, sur la rue conduisant à la Pointe; propriété complètement restaurée, par le seigneur de la Rivière-du-Loup, à qui elle appartient.

—Un grave accident est arrivé à M. George Desjardins, entrepreneur de pompes funèbres, de cette ville. M. Desjardins a reçu dans l'abdomen une vilaine ruade, au moment où il mettait le harnais à son cheval.

—A cause des vents contraires, du froid et de la grosse mer, nos pêcheurs sont presque arrêtés, ces jours-ci, dans l'exploitation de leurs pêches. C'est à peu près le plus petit printemps qu'ils ont vu depuis longtemps. Ils espèrent encore, cependant, vû que la saison est peu avancée.

—La bénédiction des fosses a été faite, hier, au cimetière, pour les corps déposés au charnier durant l'hiver, et mis en terre au printemps. Il y avait, cette année, moins de ces cercueils à transporter que de coutume, les propriétaires de terrains de familles ayant presque tous fait placer à leur dernière demeure les restes de leurs parents, lors des funérailles.

—Le vapeur Saguenay, de la ligne Richelieu et Ontario, a accosté pour la première fois, cette année, le quai de la Pointe, samedi soir, vers les 9 heures. Il était considérablement chargé d'effets et de marchandises pour la Rivière-du-Loup. Il n'a laissé le port qu'à dix heures et demie, pour Tadousac.

Quatre voyageurs : MM. Jobin, Béliveau, Lacombe et Levasseur, y ont pris passage.

Le "Saguenay" a repassé ici, dimanche soir, à sept heures, remontant à Québec. Il fera désormais ses voyages régulièrement, comme les années passées.

—Horace Gagnon, employé de l'Intercolonial, ici, a été arrêté sous prévention de vol d'effets, au détriment du chemin de fer, sur déposition d'Achille Lebel, constable spécial du gouvernement, et des usines, à la Rivière-du-Loup.

Le prévenu, admis à caution et suspendu, naturellement, de son emploi, comparaîtra devant un juge de paix, jeudi prochain.

La poursuite est représentée par M. J. C. Pouliot, et le prévenu a requis les services de M. Chagnon.

—MM. Rachel Taché et l'huissier Dupuis, partis dimanche à toutes voiles, à bord du yacht de M. Malcolm Fraser, pour Kamouraska, se sont échoués dans un banc de vase, de la Rivière-du-Loup, vis-à-vis la maison Blanche. Leur embarcation était encore là, lundi, attendant une marée favorable pour la soulever.

Le président, esclave du Catarrhe. — D. T. Sample, président de la Sample's Instalment Company, Washington, Pe., écrit ce suit : "J'ai souffert, pendant des années, de catarrhe chronique. Les remèdes et le traitement de spécialistes ne m'apportèrent qu'un soulagement temporaire jusqu'au jour où on me conseilla de faire usage de la Poudre Catarrhale du Dr Agnew. Elle me donna un soulagement presqu'instantané et a démontré que c'était le remède qu'il fallait dans mon cas." 50 cents. w

Les Nerfs des Etudiants

Sont renforcés et leur cerveau est tenu libre par l'emploi des Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs.

Des centaines d'étudiants par tout le pays étudient actuellement avec toute l'énergie et la diligence qu'ils peuvent déployer, en vue des prochains examens. Beaucoup d'entr'eux trouvent que la pression exercée



sur leur système nerveux est plus forte que ce qu'ils peuvent supporter. Ils sont fatigués, facilement excitables, ne peuvent dormir paisiblement, perdent l'appétit et deviennent pâles, maigres et épuisés.

Ceux qui sont dans un tel état peuvent avoir des nerfs forts, un sommeil sain, bon appétit et une santé robuste en prenant les Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs.

Elles rendent le cerveau clair et lucide et tiennent les étudiants dans un état splendide, mentalement et physiquement.

M. E. F. Cleoracy, rue York, Lunenburg, N. E., parle comme suit de l'expérience qu'il a faite de ce remède : — "Je suis un étudiant, et en travaillant fort, je devins si nerveux et si épuisé sous le rapport de la santé, que je fus contraint de mettre mes livres de côté pour quelque temps.

Un jour, un ami me dit : "Pourquoi n'essayez-vous pas une boîte de Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs, elles vous relèveront bientôt."

"Je suivis le bon conseil et commençai à prendre les pilules. Les résultats surpassèrent toutes mes espérances. Une boîte et demie me remit dans l'état où j'étais autrefois, et maintenant je puis étudier parfois des heures durant, avec un cerveau clair et sans ressentir aucun symptôme de nervosité ou la moindre fatigue." y o u w (6)

COUSSINETS A QUATRE POINTS

Les coussinets à quatre points E & D sont faits de telle sorte que l'effort qui vient de la fourche est distribuée sur deux fois plus de boules qu'il en aura dans les bicycles ordinaires.

A cause de cette distribution uniforme du fardeau les qualités durables du bicycle sont beaucoup augmentées.

Si l'on tient compte du renfort de la couronne des E & D en rapport avec les coussinets à quatre points, on verra que la construction des E & D est presque parfaite.

Les prix des bicycles E & D ayant la garantie locale des Nationals et des coussinets à quatre points, dans toutes les parties, sont comme suit : modèles pour la route $60.00, et modèles spéciaux avec boîte à engrenage $70.00.

122 rue Peel, Bloc de l'Hotel Windsor, Montréal. c x

A. C.

Les deux modèles Stearns pour la route ont les filières les plus étroites de tous les bicycles pour la route qui sont sur le marché.

On peut exercer une plus forte pression sur les pédales parce que l'action se fait directement, et ceci est le résultat de la construction des filières étroites.

De plus, les modèles Stearns ont la garantie locale des bicycles National, et la garantie locale est souvent plus importante en cas d'accident que la filière étroite.

Prix des bicycles Stearns pour la route, $50.

R. & W. KERR, 2230 rue Ste Catherine, Montréal. c x

Il a peu de Choix.

Le bicycle Scotsman est bon, parfaitement éprouvé, de belle apparence, bien fini, de haute qualité.

Mais le prix n'est que de $40.00.

Nous désirons vendre un bon bicycle au prix le plus bas possible auquel un bon bicycle puisse être vendu.

En conséquence, tous les choix dispendieux sont évités dans le Scotsman ; il est parfait et utile sous tous rapports.

Un bicycliste peut obtenir exactement le bicycle qu'il lui faut parmi les Scotsmans ; ils ont la garantie locale.

Tous à $40.00. Seulement $40.00.

122 rue Peel, Bloc de l'Hôtel Windsor, Montréal. c-x

NOUVELLE INCORPORATION

Des lettres patentes de la province ont été émises incorporant Arthur Wilcocks, de Richmond; Lawrence Wilcocks, courtier, de Montréal; George Cornish Wilcocks, fabricant, de Montréal; Robert William Elliott, libraire, de Montréal, et Frederick William Evans, gérant d'assurance, de Montréal, pour faire le commerce de la fabrication et vente d'enveloppes, papeterie, etc., sous le nom de la "Canada Envelope Company", avec un capital total de $25,000.

American Sheet Steel Company Fabricants de toles noires et galvanisées Battery Park Building, New York mjsn

TRAMWAY ET CAMION

Ils se tamponnent non loin du marché à foin

Samedi après-midi, les passants, au coin des rues des Inspecteurs et Place Chaboillez, ont été témoin d'une scène assez émouvante. Trois gros camions appartenant à la compagnie du Pacifique, descendaient la rue des Inspecteurs, à fond de train, dans la direction du marché à foin, et se sont heurtés à un tramway de la ligne de la rue Nôtre-Dame, qui traversait à cet endroit. Il y a eu tamponnement général. Le premier camion frappa le char et les deux autres se tamponnèrent à tour de rôle, ce qui causa un émoi indescriptible. Le char qui était ouvert contenait plusieurs passagers, mais heureusement, personne n'a été blessé. Certains des chevaux cependant, ont reçu des contusions, et le char devra subir des réparations.

MORS AUX DENTS

Un cheval conduisant une voiture chargée de foin, appartenant à M. Alexandre Fraser, du chemin de Lachine, a pris le mors aux dents, samedi soir, et après être venu en collision avec un poteau électrique, le véhicule a été brisé, en fragments.

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR

Tablettes "Laxative Bromo-Quinine." Prix 25c remis si elles ne guérissent pas. Signature E. W. Grove, sur chaque boîte. mjs—nz

MARQUE DU FER A CHEVAL
SOLACE
TRADE MARK
TABAC A FUMER
QUALITE SUPERIEURE
5 CENTS LE PAQUET

G. & J. Tires
REPARATIONS GRATUITES.

Les magnifiques pneus détachables G. & J. sont très rapides et durables—faciles à conduire—à bord mou—faits du caoutchouc le plus pur—les plus durables. Insistez pour qu'on vous les donne. Gratis sur n'importe quel bicycle.

AMERICAN TIRE COMPANY,
TORONTO et MONTREAL.

Faciles à enlever.
Faciles à poser.

SUCCURSALE A MONTREAL, 805 RUE DORCHESTER. w-c



Le Red Bird De 1900 Est un . . . Bicycle Royal

Le Red Bird sans chaîne a un succès assuré sur le marché—une solution parfaite de la machine à bevel-gear—qui, pour circuler facilement — ne pas faire grand bruit—durer—être rigide—simple et certain, prend place parmi les bicycles les mieux construits. Les engrenages sont enfermés dans une boîte à l'épreuve de la poussière et sont construits de façon que lorsqu'ils sont placés dans la monture aucun effort ordinaire ne peut détruire leur rigidité ou les déranger.

Salles d'Exposition à Montréal :

2417 RUE STE CATHERINE

Canada Cycle & Motor Co. Ltd.
TORONTO, CANADA.

Agents partout. Ecrivez pour avoir un Catalogue.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE,
Nos 71 et 71a RUE ST JACQUES
MONTRÉAL.

ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE { $1.00 par année. 50c pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte, B. P. 2616 — *Montréal, Canada.*

BUREAU A LONDRES (Angleterre),
145 rue Fleet, E. C.
Central Press Agency Limited,
Agents spéciaux.

BUREAU A PARIS (France),
N. Lacroix, 10 rue de Rome.

CIRCULATION DE LA PRESSE

Edition Quotidienne

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 5 MAI 1900.

LUNDI	66,249
MARDI	66,356
MERCREDI	66,424
JEUDI	66,603
VENDREDI	66,675
SAMEDI	74,006
TOTAL	406,313
Edition Hebdomadaire	33,926
Total des deux Editions Durant la Semaine	440,239

De ce tableau sont exclus plusieurs milliers de numéros, que nous vendons, durant cette période émouvante de la guerre, et que nous croyons ne devoir pas considérer comme circulation régulière.

MONTREAL, 8 MAI 1900.

LA NOMINATION D'HIER

La représentation donnée hier au Conseil de Ville a été des plus intéressantes et des plus instructives, sinon des plus édifiantes.

En lever de rideau on a eu les contrats de chaussures et d'habillements de la police.

L'échevin Lebeuf a eu fort à faire pour défendre son rapport: 1o contre les échevins Vallières et Martineau, désireux de faire chausser la brigade par M. Marcoux de préférence à M. Gélinas et 2o contre Messieurs Savignac et Gagnon tenant "mordicus" à ce que les pantalons fussent fournis par Messieurs Boucher et Mercier et non par M. Charlebois.

Le Conseil a donné raison au comité de police et à son président ; il a bien fait.

Nous ne retiendrons de la discussion que le point qui, pour nous, est le plus important de toute la discussion et sur lequel l'échevin Lebeuf s'est surtout appuyé pour demander au Conseil de ratifier le contrat Gélinas.

Il paraît qu'à qualité égale les chaussures de M. Gélinas ont sur celles de M. Marcoux l'avantage d'être fabriquées à la main et à Montréal, alors que celles de M. Marcoux seraient fabriquées à la machine et à Saint-Henri.

Même avec une légère différence de prix contre lui M. Gélinas méritait d'obtenir le contrat.

L'échevin LeBeuf a bien fait d'insister sur ce point et nous lui rappellerons les paroles qu'il a prononcées en terminant: "Que tous les contrats municipaux devaient, en autant que cela pouvait se faire, comporter une clause obligeant les contracteurs à faire exécuter leurs contrats à Montréal."

Il serait peut-être bon au moment où l'échevin Lavallée vient de faire une motion pour la refonte des règlements, qu'un règlement comportant cette obligation soit adopté par le Conseil.

Il y a, croyons-nous, un vote du Conseil se rapportant à cette question, comme il y en a stipulant, comme l'a dit l'échevin Ames, hier, que les uniformes municipaux seront faits à Montréal par des ouvriers payés suivant les salaires du marché. Mais ces votes sont peu connus et il serait bon qu'à la refonte et à la réimpression des règlements on ajoute une analyse des votes du Conseil établissant des précédents et des règles absolument ignorés des échevins nouveaux et des citoyens.

* * *

Après plusieurs intermèdes sans conséquence, on est arrivé à la grande comédie du jour : l'élection du surintendant du Parc de la Montagne.

L'échevin Gagnon a débuté par manquer son entrée en demandant que le rapport de son comité, qui était sur l'ordre du jour : "fut reçu."

Il l'était déjà depuis huit jours, puisqu'il était sur l'ordre du jour !

Après cette fausse manoeuvre, un silence glacial, lourd, sentant la tempête, régna dans la salle de délibération de nos pères conscrits.

Le maire attendit ; puis comme aucune motion ne venait, il déclara qu'on allait passer au 3ème ordre du jour.

Les échevins Lavallée et Gouin sortirent le conseil de la position ridicule dans laquelle il était en faisant une motion qui permit alors aux chefs de file de se dégeler et de faire des amendements et des sous-amendements.

M. Henderson fut élu après la défaite de notre confrère, M. E. J. Chambers, par 20 voix contre 14

Nous ne connaissons pas, le public ne connaît pas M. Henderson ; nous ne saurions dire si le choix fait par le conseil est bon ou mauvais, mais ce que nous pouvons dire c'est qu'il ne peut être meilleur que celui qu'aurait fait le conseil en nommant M. Chambers.

M. Chambers avait toutes les qualités requises pour occuper dignement et efficacement le poste pour lequel du reste le Comité des Parcs et Traverses, après avoir soigneusement étudié tous les certificats fournis par les postulants, l'avait désigné au premier rang.

De plus, et par ce temps de manifestations patriotiques, ses états de service n'étaient pas à dédaigner ; M. Chambers a servi pendant ving ans dans nos corps de volontaires.

Toutes les qualités de M. Chambers, tous ses états de service n'ont pu et n'auraient pu lui obtenir la majorité du Conseil actuel, M. Chambers étant journaliste et ayant été battu parce qu'il est journaliste.

Etant journaliste depuis vingt ans, au moins, notre confrère a eu le malheur d'appartenir à un journal qui n'a pas toujours été au mieux avec les échevins actuellement maîtres de nos destinées civiques. Ces puissants du jour ayant sur la liberté de la presse,et spécialement sur l'irresponsabilité à laquelle ont le droit de prétendre les collaborateurs des journaux impersonels, des idées absolument fausses ont satisfait leurs rancunes en faisant supporter à M. Chambers les conséquences des critiques de son journal.

Peu importe à ces échevins que notre collègue fût ou ne fût pas l'auteur de ces critiques; qu'elles aient été publiées même en dehors de sa connaissance, ou, ce qui ne changerait rien à sa position, qu'il les ait écrites à la demande de son journal; il appartenait à ce journal, il devait être sacrifié pour l'exemple, pour ramener les reporters et les rédacteurs à la soumission : il l'a été.

Nous parlons en connaissance de cause; l'exécution de M. Chambers a été décidée pas plus tard qu'hier, lundi, dans un caucus tenu par un certain nombre d'échevins de la réforme.

C'est une mauvaise action et une injustice commise envers les journalistes qui ne sont guère représentés, pourtant, dans l'administration civique.

Les journalistes font à l'hôtel de ville, dans l'intérêt public, un très dur métier qui leur permet de prétendre à une part des emplois à la disposition du Conseil quand ils sont dans les conditions voulues pour les remplir.

M. Chambers volontaire, journaliste, qualifié pour la place vacante avait bien autant de droits que M. Henderson dont, paraît-il, le seul titre à la faveur du parti de la Réforme est d'avoir été en relations commerciales avec un de ses membres.

Le plus grave dans cette affaire, c'est qu'elle montre une fois de plus que la majorité du Conseil obéit à un pouvoir occulte qui dispose à sa volonté de l'administration de la ville.

Comment s'est raccolée la majorité qui a élu cet inconnu qu'est M. Henderson ?

Par quelques voix indépendantes dont les candidats avaient été battus mais surtout par celles des échevins dont l'élection a été payée par les ligues et qui obéissent servilement aux ordre qu'ils reçoivent des représentants de ces ligues, au conseil.

En comparant le vote donné contre M. Chambers à celui donné pour M. Henderson, on aura une idée exacte de la situation.

La nomination de M. Henderson a été décidée par la Réforme, comme l'avait été celle de M. Adams, pour des raisons étrangères aux intérêts de la ville et elle a passé.

Nous en verrons bien d'autres !

LETTRE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 7 mai 1900

La séance d'aujourd'hui, sans présenter un vif attrait ni avoir un résultat facilement appréciable, a cependant eu un effet utile. Elle a débarrassé l'ordre du jour d'une foule de motions ou de bills qui étaient dès leurs premiers jours destinés à une mort prompte, mais dont il faut toujours bien opérer l'exécution.

C'est fait maintenant et une bonne besogne est faite.

Naturellement, la session prochaine verra la renaissance de ces même illusions, pour le moment elles sont éteintes.

* * *

Le gouverneur-général a reçu la dépêche suivante de Sir A. Milner :

Cape Town, 7 mai 1900

Une souscription pour venir en aide aux victimes de l'incendie d'Ottawa a été ouverte, à Cape Town. Près de £2,000 ont été souscrits en trois jours. La ville n'est pas riche et les citoyens ont actuellement à répondre à bien des demandes. Leur zèle est dû au profond sentiment de reconnaissance pour l'assistance rendue par les Canadiens, dans cette guerre, et à l'admiration de la bravoure des soldats canadiens.

(Signé), MILNER.

* * *

L'hon. M. Tarte a fait savoir qu'en dépit de tous ses efforts il n'a pas aussi bien réussi auprès du gouvernement français, à propos du sabbat, qu'il avait réussi auprès de M. Chamberlain, pour se faire reconnaître comme commissaire.

Il a envoyé un message aux institutions protestantes, qui demandaient que l'exposition canadienne fût fermée le dimanche, les informant qu'en dépit d'efforts prodigieux il fallait se conformer à la règle générale et laisser la section canadienne ouverte.

De cette façon, au moins, la classe laborieuse qui, à Paris, n'a pas d'autre jour que le dimanche pour visiter l'Exposition pourra examiner les produits canadiens.

L'hon. M. Tarte emploie également M. Marchand, architecte, de Montréal, qui est actuellement à Paris, à enjoliver le bâtiment canadien, qui manquait totalement de goût et d'élégance.

* * *

Le gouverneur-général a fait appeler les Communes dans la chambre de l'honorable "Le Sénat", suivant l'expression du pompeux M. Kimber, huissier de la verge noire.

Il a donné sa sanction aux bills qui avaient jusqu'à présent passé par toutes les étapes des Communes et du Sénat, puis il a sanctionné le budget supplémentaire destiné à fournir les fonds nécessaires par la catastrophe de Hull.

Le Sénat a discuté encore une fois la scandaleuse affaire du col. White, privé, par le ministère de la milice, de l'avantage de suivre les cours d'état-major, parce qu'il était conservateur, et en dépit des dénégations ministérielles, il reste acquis que l'acte le plus mesquinement politicien qui ait encore déshonoré l'administration de la milice doit rester acquis de l'hon. M. Borden.

* * *

Aux Communes, sir W. Laurier a demandé de laisser en suspens la question posée par M. Dugas au sujet de la question des Ecoles du Manitoba, mais au Sénat, il y a eu une légère discussion quand est venue l'interpellation suivante de l'hon. M. Landry.

3 mai—Qu'il appellera l'attention de la Chambre sur les faits suivants :

1. Le 2 mai, la question suivante a été posée au gouvernement par l'honorable M. Landry :

"Si, depuis le commencement du présent parlement, le gouvernement ou "quelqu'un des membres de la présente "administration a reçu pour le gouvernement ou en son nom, du gouvernement "du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette province ou de l'épiscopat "de cette province, ou de quelqu'un de "ses membres, aucune communication "quelconque, sous forme de demande, de "revendication, de protestation ou autrement au sujet de la question scolaire "manitobaine".

2. Le même jour, l'honorable M. Scott a fait la réponse suivante, d'après le compte rendu des débats du 2 mai 1900 :

"L'honorable M. Scott : Je ne le crois "pas, autant que j'ai pu m'en assurer.

"L'hon. M. Landry :—Comment cela ?

"L'honorable M. Scott :—En m'adressant à ceux qui pouvaient me renseigner, c'est-à-dire à des membres du gouvernement."

Et qu'il proposera :

1. Qu'une telle réponse ne résout rien, vu qu'elle n'exprime que l'opinion du ministre, et seulement ce qu'il aurait inféré des dires de ceux qui pouvaient avoir les renseignements voulus ; ce qui donnerait occasion de demander quelle est la limite du pouvoir de recherche de l'honorable secrétaire d'Etat ;

2. Qu'il est facile de constater si les pièces demandées existent ou non ; ou si elles ne sont pas en la possession du gouvernement ; et que la seule manière convenable de répondre convenablement est de dire ce qui en est ;

3. Qu'à moins que le gouvernement ne déclare n'être pas en possession de documents de cette nature, il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau du Sénat copie de toutes communications quelconques, reçues par le gouvernement depuis le commencement du parlement actuel, sur le sujet de la question scolaire du Manitoba, soit du gouvernement du Manitoba, soit de la minorité catholique de cette province, soit de l'épiscopat de quelque province ou de quelqu'un de ses membres.

L'hon. M. Scott a répondu qu'il était obligé d'être très circonspect dans ses réponses à ce sujet. Les communications de cette nature doivent passer par son département. Il a constaté qu'il n'en est passé aucune. Il a constaté qu'une communication était parvenue au gouverneur-général et avait figuré devant le Conseil Privé. Il va la rechercher et la soumettre au Sénat. Il croit aussi qu'il existe des lettres du clergé et de particuliers. Mais il n'existe pas, qu'il le sache, du moins, de lettres du gouvernement du Manitoba.

Sir Mackenzie Bowell dit qu'il a constaté qu'au Manitoba, on avait demandé production d'une lettre entre Sir Chs. Tupper et lui. Il ne s'oppose pas à ce que sa lettre paraisse, si on soumet en même temps celle qui l'a provoquée; mais il ne sait pas comment la législature d'Ottawa pourrait bien l'obtenir. Dans les matières importantes, les premiers ministres reçoivent souvent des lettres directement.

* * *

Sir Charles Tupper avait posé les questions suivantes :

En parlant du commissaire du district du Yukon, le 4 avril 1899, l'honorable ministre de l'Intérieur a-t-il déclaré en Chambre : "Je pense que les salaires sont convenables ? M. Ogilvie, le commissaire, reçoit $5,000. Quand il était employé par la dernière administration, il n'avait que $1,800. * * * Que chacun sache maintenant que le gouvernement fournit à ces fonctionnaires le logement et la provisions" ?

2. Que reçoit actuellement M. Ogilvie ?

A la première question, le ministre intérimaire de l'Intérieur a répondu: oui.

A la seconde, il a fait l'énumération suivante des sommes perçues par M. Ogilvie.

Salaire annuel : $6,000.
Indemnité de subsistance : $2,000.
Indemnité de logement : $250 par mois,
Entretien de maison : $60 par mois.

Il ne faut pas s'étonner après cela, s'il cherche à faire plaisir à son neveu Sifton.

* * *

M. Puttee pose cette question :

Le gouvernement s'est-il occupé de la disette et de l'élévation du prix du papier à journaux?

Le gouvernement va-t-il songer à la sagesse et à l'à-propos de faire passer le papier à journaux de la liste des articles soumis aux droits aux articles entrant en franchise?

C'est fort bien, mais la première chose et la plus simple à faire pour soulager le journal du peuple, au milieu de cette crise serait de supprimer la taxe odieuse et vexatoire imposée par M. Mulock, et de laisser circuler librement les journaux comme du temps des conservateurs.

* * *

L'hon. M. Fielding donne avis qu'il présentera jeudi :

Un Bill pour amender l'Acte des Banques ;

Un Bill pour amender l'Acte du Service Civil.

* * *

On sait avec quelle ardeur nos ouvriers canadiens ont protesté contre la sévérité de la loi interdisant le travail des étrangers aux Etats-Unis.

Tous les journaux sont constamment pleins de plaintes contre de Barry, l'agent de Détroit et une foule d'autres.

Voici une réponse ministérielle qui va intéresser nos institutions ouvrières.

M. Clarke demandait :

Le gouvernement, ou quelqu'un de ses officiers, a-t-il pris quelque mesure pour empêcher certains colons Doukhobors fixés dans le Nord-Ouest canadien d'émigrer aux Etats-Unis ? Dans l'affirmative, quelle mesure a été prise, et par qui ?

A la première question, le gouvernement répond oui.

Pour la deuxième l'hon. J. Sutherland donne l'exposé suivant de la situation :

"Aussitôt que l'on apprit à Ottawa qu'un mouvement s'organisait parmi les Doukhobors pour les pousser à partir pour la Californie, nous nous sommes mis en communication avec les personnes qui s'étaient intéressées à l'installation des Doukhobors au Nord-Ouest ; ces personnes et le comte Tolstoï écrivirent des lettres pressantes aux Doukhobors pour les engager à ne pas quitter le Nord-Ouest sous aucun prétexte parce qu'ils étaient sûrs d'y réussir mieux qu'aux Etats-Unis. Plusieurs employés du gouvernement rencontrèrent les personnes qui pouvaient les décider à rester au Canada et les prièrent d'agir. Enfin le gouvernement se mit en rapport avec l'agent des Etats-Unis à Pembina, sur la frontière pour l'informer que certaines personnes représentant des établissements ou entreprises de l'Etat de Californie se trouvaient parmi les Doukhobors avec l'intention de les décider à émigrer en Californie en vertu d'une entente pour leur fournir de l'ouvrage".

Que va-t-on penser de cela ?

Le gouvernement canadien faisant appel aux employés américains pour garder des citoyens canadiens au Canada et invoquant la propre loi qui a été passée contre les Canadiens qui vont travailler aux Etats-Unis.

Ils seront bien venus de se plaindre après cela, les ouvriers de Windsor et autres lieux soumis aux caprices de de Barry.

Quelle honte.

Pendant ce temps, on n'ose pas appliquer la loi du Canada contre les Américains qui nous envahissent.

Ce gouvernement a toutes les lâchetés.

PASCAL.

A New-York, Tammany Hall, qu'on a représenté sous les traits du tigre, pour exposer la rapacité de l'une des organisations les plus corrompues, qui aient jamais opéré aux dépens des contribuables d'une ville, vient de faire une bonne action. Etrange n'est-ce pas ? Il faut noter.

Le maire de New-York, M. Van Wyck, créature de Tammany, a lancé un appel à la générosité des citoyens de la grande et colossalement riche cité, en faveur des victimes du feu de Hull.

Cette marque de sympathie honore le maire de New-York, et ne le diminuera pas dans l'estime.

* * *

Dit le "Journal" :

"Joe Martin change de ministres comme on change de chemises. Jusqu'à vendredi dernier, il avait pour ministre des finances un M. Ryder. Vendredi, il a changé M. Ryder pour M. Brown, le maître de poste de New Westminster. Il se passe de drôles de choses dans l'arène politique de la Colombie Anglaise."

INFORMATIONS

La législature de l'Ile du Prince-Edouard se réunit, aujourd'hui.

Cette législature se compose de trente députés. Deux sont absents, l'hon. Fred. Peters, établi à la Colombie Anglaise, et M. Pineau, qui voyage, dit-on. Un autre député, M. West, a remis sa démission, et le gouvernement n'ose pas tenir d'élection dans son comté.

Si M. Pineau revient à temps, et vote avec le parti conservateur, son ancien parti, le gouvernement Farquharson sera en minorité d'une voix. Si M. Pineau ne revient pas, ce gouvernement n'aura que la voix de l'orateur pour se maintenir.

Dans tous les cas, c'est un gouvernement qui s'en va.

* * *

Jusqu'ici les apologistes de la fédération impériale n'ont guère été soutenus, dans leurs desseins, par l'autorité impériale.

On se rappelle que, ces jours derniers, M. Chamberlain, parlant pour le gouvernement dont il est membre, s'est plutôt prononcé pour l'union sentimentale, entre les colonies et la Grande-Bretagne, que pour l'homogénéité dans la direction suprême de la politique de tout l'empire. Le seul rapprochement possible, selon les hommes d'Etat anglais, serait la création d'une cour impériale, où les colonies auraient leurs représentants.

Le projet du gouvernement impérial se dessine. Son intention, d'après M. Montagu Crackanthorpe, écrivain de renom en Angleterre, est de fondre en un seul corps, la commission judiciaire du Conseil Privé, avec la commission judiciaire de la Chambre des lords.

Dans ce cas, les juges coloniaux agrégés à ce haut tribunal seraient, pour donner égalité de rang et de prestige à tous les membres de la Cour Impériale, élevés à la pairie.

Ainsi, les colonies, avec leurs propres lords, en Angleterre, avec des représentants à la haute chambre de l'empire, aurait pratiquement voix dans le premier conseil impérial. Ce serait un lien de plus pour les colonies, non pas la fédération, comme on l'entend, mais une représentation partielle.

M. Crackanthorpe condamne ce projet. Il objecte à la fusion du comité judiciaire du Conseil Privé avec le comité de la Chambre des lords, dont la procédure aristocratique, les vieux usages, ne répondent pas à l'organisation pratique des tribunaux modernes. Il proteste, en même temps, contre l'idée d'élever à la pairie, les juges coloniaux. "La pairie, dit-il, doit être accordée non comme encouragement, par anticipation, mais comme récompense, pour services rendus.

En un mot, l'écrivain anglais raisonne au point de vue utile. Les lords-juges remplissent leurs fonctions, à leur discrétion, et sans les garanties pratiques de l'organisation judiciaire. Voilà où l'écrivain voit l'inconvénient.

Il serait prématuré de se prononcer. Bientôt, sans doute, le plan du gouvernement sera mieux connu, et plus à la portée de la discussion.

* * *

Qui seront les candidats à la présidence?

A mesure que les élections de novembre approchent, la situation politique, aux Etats-Unis, relativement à la présidence, sort petit à petit du chaos.

Dans presque tous les Etats qui ont choisi des délégués à la convention démocratique, ces délégués ont reçu instruction de voter pour Bryan.

On peut prévoir, dès aujourd'hui, que c'est le grand tribun du Nebraska qui sera de nouveau le candidat des démocrates.

Les probabilités pour Dewey tournent contre lui. Le vaillant amiral, admiré pour ses aptitudes militaires, n'est pas pris au sérieux en politique. Il s'est défendu, pendant si longtemps, d'avoir des aspirations à la présidence que le peuple s'est laissé convaincre. Il lui faut, aujourd'hui, détaire, en quelques semaines, le travail de près de deux ans. Il ne le pourra pas, même avec l'aide des démocrates partisans de l'or.

Le choix du peuple est fait. McKinley et Bryan seront les deux adversaires en présence, et c'est l'un des deux qui sera le prochain président.

Les chanceux de Mars

Gros lots payés par la société Nationale de Sculpture durant le mois de mars 1900: J. D. Hosler, Chicago, Ill., $4,000.00 ; E. W. Savoy, Boston, Mass., $2,000.00 ; H. B. Martineau, Halifax, N. E., $2,000.00 ; A. O. Biggs, Kingston, Ont., $1,000.00 ; J. E. Meunier, Montréal, $1,000.00. Billets, 25c., 50c., $1.00. Prochain tirage, le 16 mai, 1900. 157-2—z

PLACEMENT EXCELLENT

Les hommes d'affaires trouvent une bonne occasion de faire une économie sensible sur leurs primes d'assurance contre l'incendie, et de se procurer un heureux emploi de fonds, en achetant des actions de la Compagnie d'Assurance contre l'incendie, la "Victoria-Montréal", dont on offre présentement au pair 200,000 dollars.

Sans parler du fait que les assurances contre l'incendie donnent presqu'invariablement de beaux profits, ni de ce que la "Victoria-Montréal" est une compagnie parfaitement solide, appuyée par des hommes très en vue dans tout le Canada, il y a ici une raison spéciale qui devrait faire prendre ses actions par les marchands, les manufacturiers, etc. A chaque porteur de cinq parts ou plus, la Victoria-Montréal" offre un escompte de 20 p.c., sur toutes les assurances qu'il prendra à la Compagnie, soit directement, soit par l'entremise de l'un de ses agents. Une économie d'un cinquième de vos primes d'assurance contre l'incendie, c'est autant de bons dollars pour vous, propriétaire d'une manufacture ou d'un magasin de marchandises ! Et ce sera aussi un gros dividende sur vos actions, en dehors, bien entendu, de la part qui pourra vous revenir dans les rentrées de la Compagnie.

Les affaires d'assurance contre l'incendie s'annoncent comme des plus brillantes ; et une compagnie aussi bien organisée et aussi habilement dirigée que la "Victoria-Montréal" est enchaînée au succès.

CONTRE LA MIGRAINE

La migraine est causée tout simplement par la faiblesse et la pauvreté du sang, et le plus sûr remède est l'emploi des Pilules de Longue Vie Bonard. 156-n

La préséance

La toux, le rhume, la coqueluche, la bronchite s'effacent devant le BAUME RHUMAL. q—h

Dr A. Brosseau

Dentiste, 7 rue St Laurent, Montréal. Téléph. Bell. Main, 2001. 119—n

Dr Louis Franchère, D.D.S

Chirurgien dentiste, 1592 rue Sainte-Catherine. Tel. Bell East 1591. 149-n

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montreal. 8 Mai 1900

NOUVELLES ETOFFES A ROBES

Pour ce qui regarde nos Etoffes à Robes de toutes sortes, ce magasin n'a que son propre passé pour rivaliser avec lui. Nous pensons connaitre le marché des Etoffes à Robes, et c'est notre avis que vous ne trouverez dans aucun autre stock une égale variété et une pareille élégance. C'est assez énergique, nous croyons, pour que ça veuille dire beaucoup. Vous pouvez juger par vous-même, en établissant des comparaisons.

L'assortiment comprend les dernières nouveautés, et du commencement à la fin de la saison, la vigilance de l'acheteur d'Etoffes à Robes ne sera pas mise en défaut. Ces marchandises ne dureront pas longtemps à ces prix.

Etoffes à Robes Noires

35 pièces de Mohair noir uni, 40 pouces de largeur, beau fini uni et splendide valeur à notre prix régulier 25c. Demain..... **16c**

30 pièces de Drap broché de laine noire, en une série complète, des plus nouveaux dessins, 40 pouces de largeur. Notre prix régulier 35c. Demain.. ..... **25c**

25 pièces de Serge Estamine noire tout laine, 40 pouces de largeur, fini parfait et très bonne valeur à notre prix régulier 33c. Demain..... **25c**

Etoffes à Robes de Couleurs

40 pièces de Homespun, tout laine, 54 pouces de largeur, fond uni, avec carreaux invisibles, dans les plus nouvelles nuances de gris, brun, bleu et vert. Prix régulier 75c. Demain. **60c**

10 pièces Plaid à robes de fantaisie, 46 pcs de largeur, en une série complète des plus nouvelles couleurs, tout laine, prix régulier 60c. Demain.. **46c**

50 pièces de Drap Amazone, 48 pouces de largeur, dans toutes les nouvelles couleurs, et fini parfait, pour dames. Prix régulier 75c. Demain. **58c**

Commandes par la poste promptement exécutées. Ecrivez pour notre nouveau catalogue.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL—184 à 194 St Jacques.



Patenté, 31 Déc. 1898.

Lisez ! Lisez !

Nous vivons dans un siècle d'améliorations, et les

Corsets D. & A.

"S'AJUSTANT COMME UN GANT"

sont une amélioration qu'on ne trouve pas dans les autres corsets.

ESSAYEZ-EN UN ET VOUS LES AIMEREZ.

Prix : $1.00 et $1.25 chacun.



VALEUR SPECIALE

—EN—

CHAUSSURES

Pour Hommes, Petits Garçons et Adolescents

Nouvelles et Elégantes.
Faites des meilleurs Cuirs.
Toutes les Largeurs en stock.

Seuls Agents pour les célèbres chaussures Sorosis pour Dames—aussi des chaussures A. E. Nettleton, pour Messieurs.

INSPECTION SOLLICITEE

W. H. STEWART,

2295 RUE SAINTE-CATHERINE.

Le "Gendron" Sans Chaine Pour Dames



A une monture construite d'une manière spéciale—un contour gracieux et de belle apparence—le produit perfectionné d'une idée pratique—rigide, facile à conduire—et on peut se vanter que cette machine possède toutes les meilleures améliorations des meilleures machines de l'univers.

Salles d'Exposition, à Montréal : 2417 rue Ste Catherine.

CANADA CYCLE & MOTOR Co., Limited.

TORONTO, CANADA.

Agents partout. Ecrivez pour avoir un Catalogue.

Lave sans Frotter

Si vous êtes fatiguée de frotter sur la planchette, de vous y casser les reins et déchirer les lingeries fines, demandez-nous l'échantillon GRATIS, qui, simplement en faisant bouillir et rincer, rend le linge blanc comme la neige, sans pouvoir le ronger. C'est la

VICTORINE

Des milliers de femmes s'en servent et nous en font l'éloge et la Victorine se vend partout.

2 roulettes 5c—savent 5 bouilloires de linge — Ecrivez aujourd'hui pour l'Echantillon

W. Crawford Gaden & Cie, 237 rue St Paul, Montreal.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée? Si oui, demandez notre "Guide des Inventeurs," pour savoir comment s'obtiennent les patentes. Informations fournies gratuitement. MARION & MARION, Experts.
Bureaux: {Edifice New York Life, Montréal. {et Atlantic Build., Washington, D. C.
156—25

INSTITUT DES TAILLEURS

Nous perfectionnons les tailleurs dans leur propre système. Nous enseignons aussi les vrais principes purs et simples indépendamment de toute méthode. Diplôme décerné suivant CAPACITÉ. Leçons par correspondances. Patrons sur mesures envoyés par la poste.

Tous les Tailleurs devraient être abonnés à notre journal le *British American Tailor*, lequel traite de Coupe et de Mode. Envoyez votre adresse.

Cutters & Designers School Co.
(Etabli, 1895) 4 St Laurent, Montréal.
122—ma—n

Téléphone Marchands 1575



Montréal, septembre 1899.

J. Lalonde,
955 rue Sainte-Catherine,

Monsieur.

Je certifie que je souffrais depuis 17 ans de la constipation et j'ai employé les docteurs et grande quantité de remèdes de toutes les sortes, qui ne me faisaient pas de bien du tout, mais en me servant de la Seringue Automatique Lalonde, pour appliquer l'eau aux intestins, qui nettoie et enlève la cause des souffrances, j'ai été guérie, et j'attribue cette guérison à la Seringue Automatique Lalonde, dont je ne voudrais pas me passer pour beaucoup.

Je suis pour la vie,
Votre servante,
Dame BEAUGUIERE.

987 avenue de l'Hôtel de Ville,
Montréal. 5,7

PIANOS *Systeme special de Loyer : $3, $4 et $5 par Mois.*

Par ce système vous n'avez pas seulement l'usage d'un bon piano pour le temps convenu, mais aussi on vous remet votre argent en n'importe quel temps, dans l'espace d'un an. Voyez-nous à ce propos, Lindsay-Nordheimer Co., 2366 rue Sainte-Catherine.

PACIFIQUE CANADIEN

Changements dans le service des Trains. Entrant en vigueur le 7 de mai 1900.
DEPART de la GARE de la Rue WINDSOR pour
Caledonia Springs, *10 a.m. ; 4.05 p.m. ; 6.15 p.m.
Pointe Fortune, (a) 5.15 p.m. ; (1) 1.30 p.m.
Ottawa, 9.45 a.m. ; 10 a.m. ; 4.05 p.m. *9.45 p.m.
Hudson, *10 a.m. ; (a) 12.30 p.m. ; (1) 1.30 p.m. ; 4.05 p.m. ; (a) 5.15 p.m. ; 6.15 p.m
DEPART DE LA GARE DE LA PLACE VIGER
En vigueur le 12 Mai 1900.
Ste Agathe et Labelle, (1) 1.30 p.m. (Ce train n'arrêtera pas entre Montréal et Shawbridge, excepté au Mile End).
St Jérome et stations intermédiaires, (1) 1.45p.m. (a) Excepté les samedis et les dimanches. (1) Les samedis seulement. (*) Tous les jours. Les autres trains, les jours de semaine seulement.
SERVICE DES TRAINS DU DIMANCHE
Départ de la gare de la rue Windsor à 10 a.m. pour Plantagenet et stations intermédiaires, pour revenir arrivant à la même gare de la rue Windsor à 5.45 p.m.
Commençant vers le 20 Mai—Départ de la Place Viger pour **St Jérome** et **Ste Agathe.**
Autres renseignements plus tard.
Bureau des billets de la ville et du télégraphe, **129 rue St-Jacques,** voisin du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Service de Convois améliorés entre MONTREAL et OTTAWA

Départ		Arrivée	
De Montréal	†7.30 a.m.	A Ottawa	†11.20 a.m.
"	*6.40 a.m.	"	†12.10 p.m.
"	*4.05 p.m.	"	*6.35 p.m.
"	*6.50 p.m.	"	*9.15 p.m.
D'Ottawa	†8.10 a.m.	A Montréal	9.50 a.m.
"	*8.45 a.m.	"	*11.15 a.m.
"	†4.20 p.m.	"	6.50 p.m.
"	6.35 p.m.	"	9.45 p.m.

*Tous les jours. †Tous les jours excepté le dimanche.

CONVOIS-EXPRESS RAPIDES TORONTO ET L'OUEST

	Tous les jours	Tous les jours	Ex. Dim.
Qui. Montréal	9.00 a.m.	8.00 p.m.	10.25 p.m.
Arr. à Toronto	5.20 p.m.	6.50 a.m.	7.15 a.m.
Arr. Hamilton	6.55 p.m.	8.15 a.m.	8.30 a.m.
Arr. Chutes Niagara	8.40 p.m.	10.10 a.m.	10.10 a.m.
Arr. Buffalo	10.00 p.m.	12.00 midi	12.00 midi
Arr. London	9.30 p.m.	11.00 a.m.	11.00 a.m.
Arr. Détroit	6.45 a.m.	1.10 p.m.	1.10 p.m.
Arr. Chicago	2.30 p.m.	8.45 p.m.	8.45 p.m.

Le Dimanche quitte Montréal à 8 p. m.

Bureau des Billets de la ville, 137 rue St Jacques et à la gare Bonaventure

Cie Générale Transatlantique

Ligne FRANÇAISE, directe de New-York au Havre, Paris, France. 32 B'way, New-York.
Départ chaque jeudi, à 10 hrs a.m., de la jetée No 42 North River, au pied de la rue Morton

La Touraine,	26 Avril	La Gascogne,	17 Mai
La Bretagne,	3 Mai	L'Aquitaine,	24 Mai
La Champagne,	10 Mai	La Touraine,	31 Mai

Passages de { 1re cl N.Y. au Havre, $80 et au-dessus / 2e cl N.Y. au Havre, $55, et au-dessus

10 p c de réduction sur billet de retour de 1e classe

J. DE SIEYES,
Agent général au Canada, 1672 rue Notre-Dame, Montréal. 16—n

LIGNE DOMINION

STEAMERS DE LA MALLE

SERVICE DE LIVERPOOL

Steamer	De Montréal	De Québec
Vancouver	28 avril, 9 a.m.	28 avril, 9 p.m.
Dominion	12 mai, "	12 mai, "
Cambroman	19 " "	19 " "
Vancouver	2 juin "	2 juin "

PRIX DU PASSAGE—Cabines $60.00 et au delà pour aller et $114 et au delà aller et retour, suivant le steamer et la cabine, seconde cabine $37.50 pour aller et $71.25 aller et retour.

Entrepont—Pour Liverpool, Derry, Londres, Queenstown, Belfast et Glasgow, $24.50. Nécessaires d'entrepont fournis gratuitement.

Salons au milieu du navire, lumière électrique, ponts spacieux pour la promenade. Pour autres renseignements s'adresser à n'importe quel agent de la Compagnie ou à

DAVID TORRANCE & CO, Agents Gén. 17 rue St Sacrement, Montréal. 7 avril

A ST HYACINTHE

Célébration grandiose de la fête patronale de l'Union St Joseph—Délicate attention pour les ouvriers. Profession religieuse au Précieux Sang. Réception enthousiaste au Club de Baseball. Notes

St Hyacinthe, 8 — L'Union St Joseph de St Hyacinthe était en fête, hier matin. Elle chômait solennellement sa fête patronale avec un déploiement de pompe et de solennité qui donne beaucoup de crédit à la direction de cette association. Les membres en grand nombre se sont réunis, à 8 heures, au Marché Centre, pour défiler processionnellement par les rues de la ville et se rendre à la Cathédrale assister à la messe spéciale qui fut dite pour cette société à 8.45 a. m. Toute l'église leur avait été réservée et l'assistance des membres et des invités a démontré que ce n'était pas une précaution inutile.

—Deux jeunes voleurs de boisson étaient condamnés, ces jours derniers, par M. le magistrat de district, pour s'être introduits dans l'entrepôt de MM. Paguelo et Frère, et avoir soustrait des bouteilles de Cognac. Joseph Berthiaume a reçu 5 mois de prison aux travaux forcés et le jeune Bigarré 3 mois de détention.

—Notre corps de pompiers a le chagrin de perdre un habile employé, la ville un zélé serviteur. M. Boyer, depuis plus de 18 ans attaché au département du feu, part pour le Nord de l'Amérique, à la recherche de la fortune. Il va au Cap Nome, avec plusieurs compagnons. Tous sont unanimes à lui souhaiter beaucoup de succès.

—Quelque chose qui n'est pas banal du tout, c'est une fabrique dans laquelle 800 à 900 personnes travaillent, le jour et la nuit, à qui l'on sert comme breuvage de l'eau minérale, pour remplacer l'eau ordinaire. C'est pourtant ce que nous voyons à St Hyacinthe, actuellement. Pendant la fonte des neiges et la crue des eaux, alors que le Yamaska débordait d'eau brouillée et peu potable, les directeurs de notre grande fabrique de laine ont eu l'excellente idée de faire transporter de l'eau minérale d'une source de la Providence, et aujourd'hui de grandes voitures sont occupées à recueillir l'eau froide et saline pour abreuver les employés.

—Au monastère du Précieux-Sang, ces jours derniers, Mgr de Druzipara recevait les voeux de Mlle Eloise Grenier, qui, sous le nom de Soeur Ste Jeanne de Marie, faisait profession comme Soeur de choeur, et de Mlle Elizabeth Baritau, comme Soeur Tourière, sous le nom de Soeur St Paul.

—Les compagnies du 84e Bataillon sont à recruter des membres, pour commencer cette semaine les exercices annuels. Les recrues sont nombreuses et il semble y avoir une certaine émulation parmi nos officiers pour avoir la plus forte compagnie.

—La quête a été abondante, dans toutes les églises et chapelles de notre ville, en faveur des incendiés. Dans tout le diocèse, la même quête a été faite.

—Notre jolie petite ville est à faire sa toilette du printemps. Nos rues ont toutes été grattées et elles sont admirables de propreté. Nos parcs sont prêts à recevoir les sièges, qui seront repeints et qui seront prêts pour le premier concert que nos fanfares se proposent de donner durant l'été.

—Les arbres que notre conseil a fait distribuer sont tous plantés, et il y en avait plus de 400.

—Le département des chemins a reçu instruction de faire du trottoir neuf permanent et d'empierrer deux rues. Ce n'est cependant que le commencement.

—La Garde Salaberry a paradé dans nos rues, hier après-midi, et s'est rendue à l'hippodrome Laframboise, pour faire des évolutions et des exercices. Elle a été acclamée.

—Le résultat de la joûte de Base Ball, hier, à Montréal, a démontré que l'équipe de St Hyacinthe mérite toute la confiance que notre population a en elle. 10 à 4 contre les champions, c'est un bon commencement, surtout sur le terrain même des champions. Pas besoin de vous décrire la réception faite aux vainqueurs de la journée par toute notre population, qui attendait leur retour, hier soir.

—A l'église Notre-Dame, hier soir, il y eut Vêpres solennelles à 7 heures. C'est un changement opéré par le Rév. Père Rondot, qui a cru devoir mettre les Vêpres à 7 heures, pour permettre au public d'assister aux amusements du jour et entendre les Vêpres. Il n'y avait pas une place de libre dans l'église. Il y eut réception de huit enfants de Marie. Les membres de la Garde Salaberry assistaient en costume à la cérémonie et ils ont pris part à la procession dans l'église. La cérémonie a été très imposante.

—Les Farnham ont défait les Sorel par un score de 13 à 12. Les deux clubs sont d'égale force.

Les chanceux de Mars

Gros lots payés par la société Nationale de Sculpture durant le mois de mars 1900: J. D. Hosler, Chicago, Ill., $4,000.00 ; E. W. Savoy, Boston, Mass., $2,000.00 ; H. B. Martineau, Halifax, N. E., $2,000.00 ; A. O. Biggs, Kingston, Ont., $1,000.00 ; J. E. Meunier, Montréal, $1,000.00. Billets, 25c., 50c., $1.00. Prochain tirage, le 16 mai, 1900. 157-2—z

PERSONNEL

Le Dr Lapthorn Smith qui était, la semaine dernière, en voyage à Washington, où il était allé assister à une assemblée de la Société américaine de Gynécologie, dont il est un des membres et devant laquelle il a eu l'honneur de faire une conférence, est revenu à Montréal, hier.

Des milliers de certificats

Nous arrivent tous les jours attestant cette grande vérité : le "Vin Morin Créso-Phates" soulage de suite et guérit rapidement tous les cas de grippe. Essayez-le et vous en serez enchanté. Se vend partout. m—n

POUR LES INCENDIES

Voici une nouvelle liste de souscriptions en argent et en nature reçues à nos bureaux pour les incendiés de Hull et d'Ottawa.

Wilfrid Brunet. $10.00
J. U. Demers.. 50
La Rousselle, Fitchburg. . . . 2.00
P. Daignault et Cie, 64 et 68 Foundling, 1,500 livres de pois à soupe.
J. W. Laganière, 319 des Commissaires, 8 barils d'oignons.
Mme Arthur Roy, 2 caisses de biscuits, 44 livres.
P. Daignault et Cie, 64 à 68 Foundling, 1,500 livres de pois à soupe.
J. W. Laganière, 319 des Commissaires, 8 barils d'oignons.
Mde Arthur Roy, 2 caisses de biscuits, 44 livres.

LES HOMMES AFFAIRÉS
qui ne peuvent prendre leur lunch sans manquer un engagement, trouveront qu'une tasse
D'Extrait de Bœuf
DE LA COMPAGNIE
LIEBIG
peut être préparée en un moment, laquelle renouvellera leurs forces et leur vitalité et empêchera l'épuisement. Gardez-en un pot dans votre bureau. Il conservera votre santé.
La véritable porte cette signature en bleu
J. v. Liebig
(3)

A GRAND'MERE

Le feu a détruit les scieries, la pulperie, l'usine des pompes avant qu'il put être mis sous contrôle

Les dommages s'élèveront à $80,000. Détails

Trois-Rivières, 8 — Les premiers rapport de l'incendie de Grand'Mère avaient considérablement exagéré l'étendue du désastre. L'information suivante nous arrive de source autorisée : "Le feu aux moulins à pulpe et à papier des Laurentides n'a détruit que l'ancien édifice où se trouvaient les machines à pulpe et quelques constructions peu importantes. Les nouvelles usines de la compagnie n'ont pas été atteintes. La manufacture de papier ne sera arrêtée qu'une douzaine de jours et les pertes, qui ne dépasseront pas $80,000, sont entièrement couvertes par les assurances."

Ce n'est que par le plus grand des hasards que la pulperie des Laurentides n'ait pas été totalement détruite. Au lieu de $80,000, c'eût été près de $3,000,000 de pertes que nous eussions eu à enregistrer. Une saute du vent, au moment opportun, a seul mis obstacle à un désastre qui semblait inévitable.

Les bâtiments détruits comprennent la pulperie proprement dite, les scieries et les ateliers de découpage.

L'origine du feu est due à une poulie surchauffée reliant par un câble de fort volume, les scieries et la pulperie.

Il était environ 8.10 heures p. m. lorsque le gardien de nuit découvrit les flammes qui commençaient à lécher les murs des deux bâtiments sus-mentionnés. L'alarme fut immédiatement donnée, mais avant l'arrivée des secours et la mise en opération des appareils à incendies que contient le moulin, les scieries et la pulperie n'étaient plus qu'un foyer ardent.

A 10 heures p. m. le service télégraphique entre Grand'Mère et Montréal fut interrompu et ce n'est qu'une heure après qu'il put être rétabli. Entre temps les deux immenses constructions étaient rasées jusqu'au sol par les flammes dévorantes. Le feu menaçait, à tout instant, de se communiquer à la manufacture de papier et les habitants de la localité se résignaient déjà à une destruction complète de cet immense édifice lorsqu'une saute de vente subite, comme nous l'avons signaler plus haut, changea la direction des flammes. Les secours envoyés de Montréal et qui étaient en ce moment à Trois-Rivières reçurent l'ordre de retourner à Montréal. A 2 heures du matin le feu s'éteignit faute d'aliments après avoir détruit pour plusieurs milliers de dollars de propriété.

Six heures après cette catastrophe une nuée d'ouvriers et de manoeuvres commençaient le déblaiement et la reconstruction des bâtiments détruits. Ces travaux ne pourront être complétés avant une couple de mois. D'ici à cette époque 400 employés environ seront sans ouvrage.

La pulperie détruite paralyse naturellement tous les travaux des autres départements. La matière première se trouvant à manquer il va de soi que la fabrication ne peut être continuée. Cette pulperie contenait une série de machines à broyer, derniers modèles, évaluées à plusieurs milliers de piastres, et une machine à papier Pasey et Jones, de $10,000 ; cette dernière, heureusement, n'a pas été endommagée.

Les scieries contenaient des appareils évalués à $90,000, les plus beaux et les plus perfectionnés, dit-on, du monde entier 270 hommes employés dans ce département se trouvent sur le pavé.

Les ateliers de découpage donnaient de l'emploi à 125 hommes et contenaient également divers appareils évalués au bas mot à $30,000. Le matériel de la pompe rie qui a été également détruite est évalué à $60,000.

Comme nous le disions plus haut, avec la destruction de la pulperie et des scieries, la compagnie se voit forcée de suspendre la fabrication du papier. Ce contre-temps sera de courte durée, cependant, car la compagnie est à mettre la dernière main à la construction d'une autre pulperie commencée il y a quelque temps. Comme conséquence de la destruction des moulins Eddy, à Hull, la compagnie avait contracté plusieurs engagements avec différents journaux canadiens, et le gérant Alger, interrogé sur ce sujet, croit que ces journaux auront quelque difficulté pendant deux ou trois mois, à se procurer tout le papier dont ils auront besoin. La compagnie est toutefois décidée à faire tous les sacrifices possibles pour contenter ses clients. S'il est nécessaire, elle achètera la matière première toute préparée et remplira ses engagements.

Sir William Van Horne, président de la compagnie, s'est transporté sur le théâtre du désastre, hier.

La compagnie est, dit-on, assurée dans les compagnies d'assurances suivantes : La Royal, Phoenix, London, et l'Union, $20,000 chacune ou à peu près ; la Guardian, la Western, la British American, la Commercial Union, la Liverpool, London and Globe, la Lancashire, l'Alliance et la North British and Mercantile, ces dernières dans une proportion de 5 à 8 pour cent.

Voici la liste officielle des officiers de la compagnie de pulpe des Laurentides : Président, Sir William Van Horne ; vice-président, R. B. Angus ; gérant-général, Russell A. Alger, jr. ; secrétaire, P. V. Gascogne ; surintendant, J. Warren.

Les pompiers, sous la direction du chef R. Argale, ont fait l'impossible pour circonscrire l'incendie, aux constructions déjà enflammées.

Le pompier John Desbin s'est brûlé les mains sérieusement lorsque James Sinclair, de Montréal, a failli être asphyxié en pénétrant dans l'un des bâtiments pour y enlever ses outils.

La brigade envoyée de Montréal se composait du surintendant Décary et des pompiers John Roddick, D. Simon, F. Wilkin, E. Brosseau, C. Lafleur, L. Coote, T. Conrad, S. Hadegar, J. Nolan, D. McMahon et J. O'Hearn, sous les ordres du capitaine James Doolan.

Toronto, 8 — Depuis la conflagration de Hull où les manufactures de papier Eddy furent détruites, plusieurs grands journaux canadiens se sont trouvés dans une disette soudaine de papier. Ils durent s'approvisionner aussitôt après à la Compagnie des Laurentides, mais par un surcroît de malheur, les usines de cette dernière viennent d'être partiellement détruites, il y a quelques jours, au cours d'un incendie désastreux.

Les opérations ne seront pas reprises au moulin des Laurentides avant deux mois et comme il n'y a pas assez de papier manufacturé aujourd'hui au Canada, pour rencontrer les exigences, demande sera faite au gouvernement de permettre la circulation gratuite des journaux jusqu'à la reprise des opérations.

DE RETOUR

M. Jos. Girard, M. P. P., vient d'arriver de New-York, où il était allé en voyage d'affaires dans les intérêts de la Métabelchuan Pulp Company.

POUR L'EUROPE

M. et Mme Harmand, nos deux populaires artistes, s'embarqueront jeudi, à bord du "Lake Superior, pour Paris, avec l'intention de revenir cependant dans 5 ou 6 mois.

COURS DE SOLFÈGE

Tous les élèves des différents cours de solfège, dames et messieurs, sont priés de se réunir à la salle d'étude, au Monument National, le 13 courant, à 4.30 heures p. m. Affaire importante.

EXPOSITION DE PARIS

Procurez-vous votre valise de steamer et votre sac de voyage de bonne heure pour faire cet important voyage. Nous en avons un beau choix à des prix modiques. Magasin de la ville, 245 rue St Jacques; fabrique, angle des rues Vitré et Ste Elizabeth. Réparations faites promptement. Téléphone 438 Main et 63 East. 5.8

LA ST JEAN-BAPTISTE

Nos compatriotes de l'Ouest se proposent de célébrer brillamment la fête Nationale à St Boniface

Excursion de Montréal à Winnipeg, le 21 juin

Le 24 juin prochain, les Canadiens du Manitoba et de l'ouest Canadien se réuniront à Saint-Boniface, pour célébrer la fête nationale avec tout l'éclat possible.

A cette occasion, le Rév. Père Blais, O. M. I., missionnaire colonisateur, est à organiser une excursion qui partira de la gare Windsor, Montréal, pour Winnipeg et l'ouest, jeudi, le 21 juin, à 9.45 heures du matin.

Les prix de passage pour l'excursion, aller et retour, sont les suivants :

Winnipeg, Portage-La-Prairie, Brandon, Deloraine, Antler, Estevan, Binscarth, Moosemin, Swan-River, Hamiota, $28.
Régina, Moosejaw, Yorkton, $30.
Prince-Albert, Calgary, $35.
Red Deer, Edmonton, $40.

N. B.—1. A l'ouest de Winnipeg seulement, on peut s'arrêter à n'importe quelle station, soit en allant soit en revenant.

2. Ces billets d'excursion sont bons pour 60 jours.

3. Avec un billet d'excursion, on peut partir, non seulement de Montréal, mais de toute autre station du C. P. R., dans la province de Québec, pour le même prix.

Les billets d'excursion ne peuvent être achetés que le 21 juin, cependant, si une personne qui, en n'achetant son billet que le 21, ne pouvait pas arriver à Montréal à temps pour prendre le train d'excursion à 9.45 heures de l'avant-midi, elle est priée d'avertir au plus tôt possible par lettre ou carte postale le Père Blais, Bureau de colonisation, Windsor Station, Montréal, afin qu'il puisse aviser aux moyens à prendre pour que les excursionnistes soient rendus à Montréal, assez à bonne heure, pour prendre leur train le 21, à 9.45 heures du matin.

Comme toujours, la Compagnie du Pacifique s'efforcera de procurer tout le confort possible aux voyageurs.

Quelle belle occasion pour nos compatriotes d'aller visiter leurs parents et amis du Manitoba, et de constater par eux-mêmes la fertilité de nos plaines de l'ouest, et les grands avantages qu'elles offrent à ceux qui doivent se déplacer.

PROTECTION AUX ANIMAUX

Intéressante assemblée de l'Association formée dans ce but

Lors de l'assemblée mensuelle régulière de la société canadienne protectrice des animaux qui a eu lieu à son bureau, bâtisse de la Canada Life, les membres suivants étaient présents : MM. Charles Alexander, président; George Gillespie, vice-président; I. H. Stearns, H. Stikeman, le Rév. I. Harris, H. Markland Molson, J. P. Cleghorn, F. B. McNamee et R. M. Humble.

Un rapport est lu de la part des dames qui forment partie de l'association, suggérant qu'une succursale de la société soit établie à Westmount, et le président et le vice-président sont priés d'examiner la question. Il a aussi été suggéré que l'on fournisse des insignes à ceux des membres qui désireraient les porter. Ceci a été approuvé, et le même comité a été nommé pour se rencontrer avec les dames, mais il doit être entendu que ces insignes ne donneront pas au porteur les pouvoirs d'un constable spécial.

L'on fait rapport que MM. Hays et Shaughnessy, des compagnies du Grand Tronc et du Pacifique, avaient bien voulu permettre à la société d'afficher des avis dans les chars priant toute personne qui aurait eu connaissance d'un cas de cruauté envers un animal d'en avertir l'association. Le secrétaire est prié d'écrire à ces messieurs et de les remercier.

Une lettre de l'association protectrice des animaux de Toronto est lue. Cette dernière félicite l'association de Montréal de ses efforts pour mitiger le mal causé par l'usage à l'excès du frein sur la tête du cheval.

Il est ensuite décidé d'attirer l'attention de la police su sujet du nombre de chiens errants dans les rues.

Les inspecteurs ont fait rapport que pendant le mois ils avaient obtenu 14 condamnations; 118 avis ont été donnés et des enquêtes ont été faites dans 39 cas spéciaux.

NOTES MARITIMES

Le steamer Ocean, affrété pour un an par la compagnie Elder et Dempster, pour son service de Londres-Montréal, est arrivé au port hier après-midi.

C'est le premier voyage de ce navire aux ports du Saint-Laurent. Il repartira jeudi.

Le steamer Poliki est aussi arrivé hier et a accosté au quai de la Pointe du Moulin à Vent. Ce vaisseau, une fois déchargé, sera mis en cale-sèche pour être séparé en deux pour lui permettre de franchir les canaux et se rendre au Sault Sainte-Marie, pour inaugurer son service des grands lacs.

Le Dominion, ligne Dominion, arrivera au port demain avec une cinquantaine de passagers de cabine. Les 440 passagers d'entrepont seront débarqués aujourd'hui à Québec.

Le Buenos Ayrean ,ligne Allan, est parti ce matin pour Liverpool.

Le Buenos Ayrean, ligne Allan, est parti ce matin pour Liverpool.

Le steamer Endeavour, ligne Thomson, venant de Sorrente, arrivera demain ou jeudi, à Montréal, avec une cargaison de fruits.

Les remorqueurs Mathilda et Ethel ont amené au port, hier, un grand nombre de barges américaines.

Toutes les bouées noires, entre le lac St Pierre et Sorel, sont maintenant placées, ainsi que les bouées en fer de la partie supérieure de l'île aux Raisins.

Arrivés, hier, le Palika, de Middleboro, l'Oceano, de Glasgow.

En partance, l'Avona, pour Sydney, allège ; le Cape Breton, pour Sydney, allège ; le Buenos Ayrean, pour Liverpool, cargaison générale.

Attendus, le Theresa Heyman, le Campana, le Dominion, l'Endeavor.

Arrivés : le Beta, de la Jamaïque à Halifax ; le Roman, de Portland, et l'Invernia, de New-York à Liverpool ; le Salacia, de Portland à Glasgow ; le Giles, de Halifax à Belfast ; le Kensington, de New-York à Anvers.

Partis : le Silvia, de Halifax pour New-York ; le Lekonia, et le Pomeranian, de Glasgow pour Montréal ; le Larne, de Cardiff pour Montréal ; le Manchester Importer, de Manchester, pour Montréal.

MALLES POUR L'EUROPE

Les malles pour l'Europe seront fermées et distribuées comme suit, cette semaine, au bureau de poste de Montréal :

Mardi, à 5.40 p.m., par le même (supplémentaire.)

Mercredi, à 7.40 a.m., par le "Kaiser Friedrich", de la ligne Hambourg.

Mercredi, à 5.40 p.m., par le même (supplémentaire.)

Mercredi, à 5.40 p.m., par "La Champagne", compagnie Générale Transatlantique.

Vendredi, à 10.15 a.m., par le "Lake Superior," de la ligne Elder-Dempster.

Vendredi, à 7.40 a.m., par l'"Etruria", de la ligne Cunard.

Vendredi, à 5.40 p.m., par le même (supplémentaire.)

Les lettres peuvent être déposées jusqu'à 5.40 p.m. Les autres matières doivent l'être avant 5 heures.

COUR SUPREME

Ottawa, 8 — La cour suprême a entendu, hier, la cause de la Great Northern Railway Co. vs Campbell, en appel. La compagnie refuse paiement de trois billets souscripteurs, signés par le contracteur C. N. Armstrong, qui, en 1891, entreprit la construction du chemin de fer à ses propres frais, d'après les prétentions de la compagnie. Jugement réservé. Stuart, C. R., et Aimé Geoffrion, pour la compagnie; Buchanan, C. R., pour le demandeur Campbell.

Dans la cause de Eddy, la cour a refusé l'appel de Madame Bessey.

La cause de Brown vs. Torrence en appel dans laquelle le demandeur demande à faire renverser un jugement de la cour du Banc de la Reine de Montréal, au montant de 500 livres se continue.

Rappelez-vous que
La Maison F. Lapointe
Offre des avantages exceptionnels dans les
MEUBLES ET TAPIS
Rappelez-vous que notre nouvel établissement est aux Nos 1447 et 1449 rue Ste Catherine, 3ème rue plus bas que la rue Amherst.
Visitez le magasin et demandez nos prix.
Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 hrs.

154—ny

SOIREES DE FAMILLE

" Les vivacités du capitaine Tic "

C'est bien jeudi, le 10 mai, que doit avoir lieu cette brillante représentation, où l'on jouera "Les Vivacités du Capitaine Tic." Cette soirée sera rehaussée par la grandiose démonstration que sont à préparer les étudiants de Laval. Il n'y aura d'égal à cette soirée que les grands succès précédents de la saison.

La pièce est une des plus soignées et des plus relevées de celles qu'a faites Labiche. L'intrigue est claire, aisée, parfaitement proportionnée, et ce qui est assez rare, c'est qu'il n'y a peut-être pas un mot à retrancher, qui pourrait froisser les oreilles délicates et pécher en quoi que ce soit contre la morale et le bon goût.

La distribution est très intéressante. On aura le plaisir d'applaudir entr'autres, MM. Roy, Duhamel, Bédard, Morin, Lacasse, etc., Melles Reid et Calder.

Il y aura des entr'actes intéressants pour compléter le programme.

La vente des billets promet une salle comble.

Le Remède est trouvé

Plus de dyspepsie, de maladie du foie ou des reins ! La science a découvert le remède, "Sirop Végétal Viel" et "Pilules de Viel" est l'heureuse combinaison, reléguant au loin tous ces maux. Essayez-le ; sa valeur est incontestable. m—n

Sirop Calmant du Dr Fred. J. Demers

Pour les Enfants

Ce sirop, qui est inoffensif, ne peut être trop recommandé pour rendre le sommeil aux bébés, calmer les coliques et faciliter la dentition. Dépôt 1157 rue St Laurent. 42—mMj—n

PRISONNIER DE GUERRE

Les américains à Manille capturent un haut officier insurgé

Manille, 8 — Le général Pantélon Garcia, l'officier le plus important de l'armée insurgée, après Aguinaldo, a été fait prisonnier aujourd'hui par le lieutenant E. V. Smith, de l'état-major du général Funston, près du village de Jaen, à trois milles au nord-est de San Isidro, province de New Eija.

Orignal, 8 — Le moulin à scie appartenant à M. Dansereau, à Calumet, Qué., a été détruit par un incendie, samedi matin. On estime les pertes à $15,000 ou $20,000. On ne connaît pas l'origine du feu.

DEBARRASSEZ VOS LITS DES PUNAISES
en employant le
POISON LIQUIDE DE LYONS
Une application les détruit, sinon votre argent sera remis. 25c. En vente partout. 151—mjs-w-n

PIANOS ECHANTILLONS AMERICAINS à des Prix De Sacrifice.
Nous avons en stock deux grands Pianos Droits Américains Cabinet Grand. Pianos modernes neufs—3 pédales, toutes les améliorations—faits par deux des meilleurs facteurs des Etats-Unis.
Ces pianos se vendent régulièrement $600 à $650 chacun. Nous nous proposons de les offrir à exactement la ½ du prix, savoir : $300 à $325 chacun, et nous accorderons des conditions de paiements très avantageuses.
C'est une chance que nous offrons aux gens de se procurer un piano de la plus haute qualité à environ le prix qu'ils paieraient à l'encan.
LINDSAY-NORDHEIMER CO.,
2366 rue Ste Catherine.

TEINDRE A DOMICILE est facile quand on se sert de la grande teinture domestique anglaise,
SAVON MAYPOLE
Teint n'importe qu'elle étoffe en n'importe quelle couleur. Demandez un livre gratis sur la manière de teindre à domicile à
A. P. TIPPET & CO., Montréal.

PAR MARCOTTE FRERES

Vente au Commerce

MERCREDI, LE 9 MAI,

A DIX HEURES.

Sans réserve et en Lots pour le Commerce.

Nous vendrons environ $25,000 de marchandises sèches, hardes de confection pour hommes et garçons, tweeds, étoffes à robes, corsets, rubans, cotonnades, faux-cols, cravates, chapeaux de feutre, garnitures, chaussettes, bas de cachemire, mouchoirs, chaussures et autres marchandises. Conditions libérales.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs,
155—3 69 rue St Jacques.

PAR FRASER FRERES

Vente Attrayante

—DE—

Piano droit de qualité supérieure, tapis Wilton et de Bruxelles, gazeliers en cuir, beaux meubles de salon, de salle à manger de chambre à coucher, porcelaine, verrerie et service à dîner, range, poêle à gaz, etc., à l'encan, à la résidence,

No 65 avenue Selby, partant des avenues Atwater et Green, Westmount.

MERCREDI MATIN, LE 9 DE MAI

Comprenant, bon piano droit, 7⅓ octaves, tapis Wilton et de Bruxelles, gazeliers en cuivre, meubles de salon, dépareillés, recouverts en soie, chaises dépareillées en rug, chaises en jonc, tables de salon, beaux rideaux en dentelle, vases en marbre et autres, lampe de salon, cadres, belle armoire en chêne, horloge dorée de manteau de cheminée, chaises de fantaisie en peluche, beau sideboard en chêne, table et chaises de salle à manger, porcelaine, verrerie et argenterie, service à dîner, couteaux, fourchettes et cuillers, coquetiers plaqué anglais, plateau, etc., beaux meubles de chambre à coucher en chêne et autres, matelas, sommiers élastiques, oreillers de plume, canapés, fauteuils, tapis de chambre à coucher et rideaux, beau grand paillasson, pupitre de dame, en chêne, berceuse de fantaisie, tapis de bruxelles, de passage et d'escalier, lampe de passage en cuivre, porte-chapeaux en chêne, poêle à gaz McClary et poêle de cuisine avec tuyaux en cuivre, à eau chaude, en bon ordre, glacière, quantité de confitures, ustensiles de cuisine, etc.

Le tout en parfait ordre et très propre.

Vente à dix heures.

FRASER FRERES,
156—2 Encanteurs.

VENTE AU COMMERCE

Nouveautés, Confections, Toiles de Ménage, Chapeaux et Casquettes, Chaussures.

— AUSSI —

65 caisses Chapeaux de paille et feutre — échantillons de voyageurs, par BENNING ET BARSALOU, Encanteurs.

A leurs salles de ventes, Nos 86 et 88 rue St Pierre.

MERCREDI, LE 9 MAI, A 10 HEURES A.M.

Vente régulière et hebdomadaire de nouveautés, convenant au commerce du printemps et d'été.

— AUSSI —

Pour le compte des fabricants et importateurs :
25 caisses Lainage et Etoffes.
10 caisses Satins de Chine.
12 caisses Corsets.
6 caisses Bonneterie.
35 caisses Corps et Caleçons.
3 caisses Bretelles.
10 caisses Toiles de ménage, etc., etc.

— AUSSI —

A trois heures p.m., 65 caisses Chapeaux de paille, et Feutre — échantillons de voyageurs.

— AUSSI —

3,000 paires Chaussures assorties.
Vente sans réserve. Conditions libérales.
155—3

VENTE

Par Autorité de Justice.

Vente à l'encan public, au plus haut et dernier enchérisseur, au bureau des notaires publics soussignés, No 157 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-troisième jour de mai courant, à dix heures et demie de l'avant-midi, de la propriété suivante appartenant à la succession de feu dame Marie Antoinette Allard, en son vivant veuve de Alfred-Xavier Rambau, savoir ;

Deux lots de terre dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, connus sur les plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme subdivisions cinq et six du lot neuf cent cinquante-un — 951-5 et 951-6—Contenant la dite subdivision cinq, mille quarante-un pieds carrés, en superficie et la dite subdivision six, deux mille cent six pieds en superficie, mesure anglaise, avec les bâtisses dessus érigées.

Pour termes et conditions, s'adresser à

W. de M. et H. M. MARLER, Notaires.
Montréal, 5 mai 1900. 156—2

AVIS DE LIQUIDATION

Les soussignés ont reçu instructions de Madame A. Piché, "A. Piché et Cie," 87 rue St Laurent, qui se retire des affaires, pour cause de santé, de vendre par soumission ou à l'encan public, chez Marcotte Frères, No 69 rue St Jacques, Montréal,

MERCREDI, LE 16 MAI 1900, A 11 HEURES A. M.

L'actif suivant :

Un fonds général et bien assorti de marchandises sèches.	$7,481.01
Ameublement du magasin d'après liste.	400.00
	$7,881.01

Cette vente est faite sujette au loyer du magasin jusqu'au 1er mai 1903.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 14 mai, à midi, au bureau des soussignés, et si aucune n'est acceptée, la vente à l'encan aura lieu telle qu'annoncée.

Le stock peut être visité tous les jours jusqu'au 15 mai, de 9 heures a.m. à 8 heures p. m.

L'inventaire est à notre bureau.

Pour autres renseignements, s'adresser à

LAMARCHE ET BENOIT, Liquidateurs,
1709 rue Notre-Dame, Montréal.
MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 8,12,15

PAR WALTER M. KEARNS

Avis Préliminaire

VENTE SANS RESERVE D'UNE HAUTE IMPORTANCE, A L'ENCAN, DE

90 LOTS A BATIR

Sur l'AVENUE DELORIMIER, RUE CHAUSSE, RUE PARTHENAIS, Et RUE AMITY.

Par ordre de CHARLES SHEPPARD, Ecr., sur le terrain,

LUNDI APRES-MIDI, 11 JUIN.

Les plans lithographiques seront prêts sous peu.

Le goûter sera servi à une heure et la vente commencera à 2 heures précises. Des détails complets seront donnés en temps voulu.

WALTER M. KEARNS, Encanteur.
157—3

Convocation des Créanciers

Province de Québec, District de Montréal. No 62. } COUR SUPERIEURE

Dans la faillite de

LOUIS ROCH, commerçant de Montréal, et HUBERT CADIEUX, commis du même lieu, et faisant affaires ensemble à Montréal, comme commerçants, sous les nom et raison sociale de Louis Roch et Cie.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure, dans la salle d'audience No 31, au Palais de Justice, à Montréal, le quinzième jour de mai courant, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs aux biens de la dite faillite.

Montréal, 5 mai 1900.

H. COLLARD,
157—1 Député Protonotaire, C. S.

GRATIS
Un bicycle à votre choix en récompense à tous ceux qui me mettront en correspondance avec quelqu'un désirant s'assurer sur la vie.
Pour informations, adressez :
Assurance, Bureau de LA PRESSE.
76—mjsh-n

AMUSEMENTS

"At the White Horse Tavern"

Her Majesty's Theatre
JHON A. GROSE
Locataire et Gérant.

Trois soirs seulement et matinée samedi.

Jeudi Prochain, 10 Mai
Et les jours suivants.

Une Année à Paris
Des Semaines au Wallack, N.Y.

Une révolution dans les représentations dramatiques, combinant le sentiment, la comédie, la farce, la force dramatique et le réalisme agrémenté de nouveaux effets mécaniques.

UN ORAGE DANS LES ALPES

La vente des billets est maintenant commencée au contrôle du Her Majesty's Theatre. Téléphone Bell Up 2425. Prix—$1.50, $1.00, 75c, 50c, 35c et 25c.

PAR M. HICKS & CIE

POUR CLORE —UNE— SUCCESSION

Vente importante de diamants, montres en or et en argent, épinglettes, pendant d'oreilles, bijouteries de toutes sortes, articles plaqués, coutellerie, etc., etc.

A nos salles, 1821 et 1823 rue Notre-Dame.

MARDI ET MERCREDI APRES-MIDI ET SOIR, ET JEUDI SOIR

A 2.30 et 8 Heures.

Chaque jour.

M. HICKS et CIE, Encanteurs.
155—3

No 37 Carré St Louis

Nous avons reçu instructions de Mme St Jean, de vendre à sa résidence, tous les magnifiques meubles et effets de ménage y contenus, savoir :

Piano Weber, ameublement de salon en noyer sculptés recouvert en brocatelle de soie, sofa couvert en peluche, miroir de manteaux de cheminée, chaises dépareillées, tables dessus en marbre, écran, gazeliers en cuivre et tasseaux à gaz, véritables rideaux en dentelle, portières, beaux cadres, les meilleurs tapis de Bruxelles, qui se trouvent dans toute la maison, ornements, porte-chapeaux en chêne, lampe de passage, tapis Axminster à escaliers, sideboard en noyer solide, table forte à rallonge pour salle à manger, wagonnette en noyer pour salle à manger, cabinet à porcelaine en acajou, chaises recouvertes en cuir, porcelaine, verrerie, et argenterie, bibliothèque en noyer, étagère, tables à cartes, berceuses en chêne, ameublements de chambre à coucher en noyer dessus en marbre — très beaux — matelas en crin, grand chiffonnier, canapé-lit, lits-corniches, fauteuils, services de toilette, rideaux, cadres, etc., range en acier "Silver Pearl", — presque neuf, — poêle à gaz, poêle carré "Radiant Home" pour passage, glacière, prélarts et ustensiles ordinaires de cuisine.

Le tout est en bon ordre.

Vente à la résidence ci-dessus mentionnée,

MERCREDI MATIN, LE 9 DE MAI, A 10 HEURES

M. HICKS AND CO., Encanteurs.

N. B. — Cette vente ne comprendra aucun des biens meubles de la succession de feu E. N. St Jean, qui seront vendus plus tard. — M. H. and Co. 155—3

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

Paillassons de Turquie

ET BRODERIES DE PALAIS

La plus Grande Vente à l'Encan du Canada, de

SUPERBES PAILLASSONS ET TAPIS ANTIQUE DE TURQUIE, DE PERSE ET DE L'INDE, LISIERES DE PALAIS EN CAMEL'S HAIR, etc., etc.



Les soussignés ont reçu instructions de M. Lerou Babayan, le célèbre collectionneur de paillassons de Constantinople, de vendre toute sa collection, à la

SALLE DRUMMOND,

No 81 rue Drummond, MARDI, MERCREDI et JEUDI, les 8, 9 et 10 de mai.

VISIBLE, Lundi, le 7 de mai.

Vente chaque jour à 2 et 7.30 p. m.

Une seule visite vous suffira pour vous donner une idée des mérites de cette collection qui comprend ce que l'art turc peut produire de mieux, savoir, quelques-uns des paillassons de soie, tapis Kirman, Bouckhara, etc.

On n'en a jamais offert de semblables aux amateurs de l'art de Montréal.

M. Babayan assistera aux ventes qui seront strictement sans réserve.

Catalogues maintenant prêts.

RAE & DONNELLY, Encanteurs.
155—3

IMMEUBLES A VENDRE

Dans l'affaire de

REMI CHAMPAGNE, Entrepreneur, Montréal, Failli.

Des soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à

LUNDI, LE 21 MAI 1900
A midi.

Pour l'achat des immeubles suivants :

1. Six lots de terre portant les numéros 292, 293, 294, 295, 296 et 297 de la subdivision officielle du lot No 15, des plan et livre de renvoi officiels pour le village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté d'Hochelaga, avec six maisons, façade en pierre, dessus construite et portant les numéros civiques 441 à 463 inclusivement, de la rue Rivard ; ces 12 logements sont neufs et tous loués à de bons locataires.

CONSTRUCTION ET DIVISION DESIRABLES

Des offres peuvent être faites pour chacun des sus-dits lots séparément ou pour tous ensemble.

2. Une autre maison façade en pierre portant les numéros 255 et 257 de la rue Mentana, Montréal-Est, aussi bien construite et louée avantageusement.

La plus haute ou aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Pour plus amples renseignements et conditions de la vente, s'adresser à

ALEX. DESMARTEAU,
1598 et 1608 rue Notre-Dame,
8,10,12,15,17,19 Montréal.

PROPRIETE

A VENDRE :: A BON MARCHE

Une maison à deux étages, 8 appartements, avec deux lots de 24 x 100 à vendre pour cause de départ.

S'adresser à

LOUIS LEDOUX,
157—1 Parc Laval (Près du Dépôt).

AMUSEMENTS

ACADEMIE CETTE SEMAINE. Matinée de SAMEDI.

Le succès dramatique de la saison

DANIEL SULLY

Dans la grande pièce de Dan. L. Hart, } THE PARISH PRIEST

Prix, 25c, 50c, 75c, $1.00. 156—n

THEATRE ROYAL —Chaque après-midi et soir. Cette semaine 7 mai, On The Stroke of Twelve. Prix 10c, 20c, 30c. La semaine prochaine : "Just Before Dawn." 156—5

THEATRE DE LA RENAISSANCE. — 1936 rue Ste Catherine. Cette semaine, tous les jours, après-midi et soir, excepté vendredi, "La Justice de Dieu". Tél. Marchands 1636. 157—1

MONUMENT NATIONAL.

Soirée de famille. Représentation sous le patronage des Etudiants de Laval, jeudi 10 mai, 1900

" LES VIVACITES DU CAPITAINE TIC. "

Comédie en 3 actes. Entr'actes attrayants. Prix populaires 25c et 35c. Billets en vente à la Librairie Ville-Marie, No 210 rue Saint-Laurent. 155—5

Au Secours des Incendiés de Hull et d'Ottawa

Mercredi, le 9 courant, à 7 hrs p.m., dans la salle académique du Collège de l'Assomption, séance dramatique et musicale, pour venir en aide aux malheureux incendiés de Hull et d'Ottawa. 157—1

Voyage de Lady Brassey

Autour du monde, dans son yacht "Sunbeam," au bénéfice du Chateau de Ramezay

Sous le patronnage des Dames de la Société des Antiquaires, ladies Van Horne, Lacoste, Mme de B. MacDonald, Mlle Roddick et autres.

Une conférence sera donnée par

M. H. J. TIFFIN, à 8 heures p. m., VENDREDI SOIR, le 11

Aux Salles des Arts, angle du Square Philippe et de la rue Dorchester.

Admission, 50c. Billets en vente à la succursale du "Star" du haut de la ville, angle des rues Peel et Ste Catherine. 157-4

VOYAGES D'ETE PAR STEAMERS

PARIS 1900

Les passagers s'empressent de retenir leurs places sur toutes les lignes de Montréal, Boston et New-York et les places sont prises rapidement pour les mois de Mai, Juin et Juillet.

Les listes des navires qui feront voile, tous les renseignements, la meilleure accommodation possible, le choix entre six steamers faisant le service direct de New-York jusqu'en France, aussi sur toutes les lignes de Montréal, peuvent être obtenus en s'adressant à W. H. HENRY,

Agent général de steamers, 115 rue St Pierre
Tél. Main 3646. n Mechanics' Inst. Bldg.

Les Debiteurs

de B. B. Lusher, de Montréal, drapier, failli, sont notifiés que les créances du failli contre eux, m'ont, le 20 d'avril, 1900, été vendues, par C. A. McDonnell, le curateur du failli, et qu'un duplicata de l'acte de vente se trouve au bureau du protonotaire du district de Montréal.

Montréal, 4 mai, 1900.

A. W. CRANKSHAW,
Agent, 81 Imperial Building, Montréal. 157-2

COMTE D'HOCHELAGA

[PROVINCE DE QUÉBEC]

Bureau du Conseil

VILLE DE MONTRÉAL-OUEST

Avis public est par le présent donné que le rôle spécial de cotisations pour la construction des égouts a été préparé et est déposé à mon bureau, pour inspection, et le sera durant les trente jours suivants, c'est-à-dire jusqu'à la date du 5 juin 1900.

Toute plainte contre le dit rôle de cotisations, devra être faite par écrit et cela durant les dits trente jours.

Le 5 juin 1900, à 8 heures p.m., le conseil tiendra une session, en la salle Aberdeen, à Montréal-Ouest, et examinera les plaintes, s'il y en a, le dit rôle de cotisations sera homologué avec ou sans amendement.

Daté à Montréal-Ouest, ce 5e jour de mai 1900.

W. J. PERCIVAL,
8,15,22 Secrétaire trésorier.

AVIS DE DIVIDENDE

North Star Mining Company, Ltd.

A responsabilité non personnelle.

Avis est par les présentes donné que les directeurs de la North Star Mining Company, Ltd, ont, aujourd'hui, déclaré un dividende de TROIS POUR CENT pour le trimestre finissant le 31 de mai, 1900 sur le fonds capital payé de la compagnie, payable le 15 de juin prochain, aux actionnaires dont les noms seront sur le registre, le 31 de mai courant.

Par ordre du bureau,
CHAS. E. L. PORTEOUS, Secrétaire.
Montréal, 2 mai 1900. 3,5,8

Avis de Brevet d'Invention

Les soussignés, procureurs de Janvier Letourneau, de Montréal, Province de Québec, Canada, propriétaire d'un brevet d'invention canadien, No 60,667, daté juillet le 20, 1898, pour une "machine à mesurer le ruban," donnent présentement avis aux manufacturiers et au public en général que le propriétaire du dit brevet d'invention est maintenant prêt à donner des licences ou des permis d'exploitation à toute personne qui désirerait manufacturer l'invention au Canada, ou qui désirerait s'en servir. Il est de plus désireux de vendre son brevet d'invention ou de fournir lui-même des machines construites d'après le brevet.

Pour toute information, s'adresser à

MM. MARION & MARION,
Solliciteurs de Brevets,
Edifice de la New-York Life, Montréal.
3,5,8

Departement de la Voirie

Soumissions pour la fourniture de Pavés en Granit ou Artificiel.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au greffier de la cité, et déposées dans le bureau du greffier de la cité, seront reçues jusqu'à MIDI de JEUDI, LE 17e JOUR DE MAI 1900, pour la fourniture et la livraison de Pavées, — blocs — en granit ou artificiel demandé par le comité de la voirie de la cité de Montréal.

Des devis et blancs de soumissions ainsi que toutes informations demandées seront donnés au bureau de l'inspecteur de la cité, à l'hôtel de ville.

Aucune soumission ne sera prise en considération, si elle n'est pas faite sur les dits blancs de soumission.

Le comité de la voirie se réserve le droit de refuser la plus basse ni aucune des soumissions.

Ces soumissions seront ouvertes par le greffier de la cité en présence des parties intéressées, à la première séance du comité de la voirie qui suivra la réception de ces soumissions.

L. O. DAVID, Greffier de la cité.

Bureau du greffier de la cité,
Hôtel de ville,
Montréal, 5 mai 1900. 156—2

TERRAIN A VENDRE

Un beau terrain comprenant trois lots de 22 x 99 chacun, situé sur la rue St Denis, près de la rue Mont-Royal. Conditions faciles. S'adresser à T. 1339, bureau de La Presse. n

—TARIF—
(Invariablement payable d'avance)
ELEVES DEMANDES
EMPLOI DEMANDE
CHAMBRES A LOUER
TROUVE
20 MOTS POUR 10 CENTS
½ CENT PAR MOT EXTRA
SITUATION VACANTE
SERVANTE DEMANDEE
MAISON A LOUER
A VENDRE
PROPRIETE A VENDRE
PERDU
25 MOTS POUR 25 CENTS
1 cent par mot extra
"PERSONNEL" 20 mots, 40 cts. 2 cts par mot extra.

Petites Annonces de LA PRESSE

SUCCURSALES ....DE.... LA PRESSE

Les "Petites Annonces" de La Presse seront reçues à nos Succursales aux même prix qu'au Bureau principal.

Hors de Montréal
40 Succursales

BERTHIERVILLE, Qué. — J. V. Paquette.
BEAUHARNOIS, Qué. — Madame M. Labarge.
BORDEAUX. — Adolphe Provost.
COTE DES NEIGES. — F. Desmarchais.
COTE SAINT-PAUL. — Mlle Boudrias.
COTEAU LANDING, Qué. — Alex. Méthot.
CHICOUTIMI, Qué. — Guay et Godbout.
ETCHEMIN, Qué. — Jos. Garant.
FARNHAM, Qué. — Madame H. Sabourin.
GRANBY, Que. — F. W. West.
GRAND'MERE, Qué. — Jos. Hamel.
HULL, Qué. — Mlle H. Lapierre.
JOLIETTE, Qué. — N. A. Guilbault et Cie.
LEVIS, Qué. — C. Carrier.
LEVIS, Qué. — D. Bourget.
LONGUEUIL, Qué. — E. Carrière.
LACHINE, Qué. — Jos. Fournier.
MONTMAGNY, Qué. — A. E. Michon.
MARIEVILLE, Qué. — A. D. Quintin.
NICOLET, Qué. — Z. A. Langlois.
OTTAWA, Ont. — P. C. Guillaume, No. 1 rue York.
RIGAUD, Qué. — Mlle J. Charlebois.
SAINT-VINCENT DE PAUL. — Cyrille Bisson.
SOREL, Qué. — G. D. Lussier et Cie.
SAINT-LAMBERT, Qué. — V. Trudeau.
SAINT-JEROME, Qué. — J. E. Parent.
SAINTE-THERESE, Qué. — W. P. Brennan.
SAINTE-ANNE DE BELLEVUE, Qué. — Mlle Lamarche.
SAINT-HYACINTHE, Qué. — A. Charpentier.
SHERBROOKE, Qué. — V. E. R. Archambault, 152 rue Wellington.
SAINT-REMI, Qué. — Arthur Colette.
SAINT-JEAN, Qué. — Ed. Arpin.
SAINT-EUSTACHE, Qué. — Madame Bisaillon.
TROIS-RIVIERES, Qué. — J. Bellefeuille.
TERREBONNE, Qué. — J. Nap. Gauvreau.
VALLEYFIELD, Qué. — C. A. Choquette.
VERCHERES, Qué. — O. Desmarais.
WINDSOR MILLS, Qué. — C. Roy et Cie.
YAMACHICHE, Qué. — E. Melançon.

A Montréal
25 Succursales

DEOM FRERES, 1877 Ste Catherine.
Pharmacie DECARY, rue Saint-Denis, coin Sainte-Catherine.
Pharmacie V. LEVESQUE, 131 Rachel, coin Chambord.
Pharmacie LAPORTE, 1130 Ontario, coin Panet.
Pharmacie HUOT, 1934 rue Ste Catherine, angle St Charles-Borromée.
Pharmacie ROD. CARRIERE, 1406 rue Ste Catherine, coin Visitation.
Pharmacie E. RICHARD, 743 rue Sainte-Catherine, coin Dufresne.
Pharmacie H. LANCTOT, 525 rue Saint-Laurent, coin Prince Arthur.
Pharmacie Dr DEMERS, 1157 rue Saint-Laurent, coin Marie-Anne.
Pharmacie Dr B. THERIEN, 1313 Saint-Denis, coin Carrières.
Pharmacie J. H. NAULT, 2449 Notre-Dame, coin Richmond.
Pharmacie Dr LEDUC ET CIE, 2054 Notre-Dame, carré Chaboillez.
E. C. LALUMIERE, 259 Notre-Dame, coin Desery.
Pharmacie J. E. W. LECOURS, 370 rue Craig, coin Bonsecours.
Pharmacie J. O. QUENNEVILLE, 397 Saint-Antoine, coin Fulford.
Pharmacie SENECAL, 190 rue Windsor, coin Saint-Antoine.
Pharmacie BRAULT, 540 rue Saint-Denis, en face de la rue Cherrier.
F. X. LASALLE ET FILS, 349 Rachel, coin Rivard.
Pharmacie E. DUBERGER, 260 rue Centre, coin Island.
Pharmacie Dr E. PELLETIER, 1621 rue Saint-Laurent, vis-à-vis l'avenue Fairmount, Saint-Louis, Mile-End.
Pharmacie WHITE, 1738 rue Saint-Jacques, coin Rose de Lima.
A. BERNARD, 3637 rue Notre-Dame, près du pont, Saint-Henri.
Pharmacie LAURENCE, coin St Denis et Ontario.
Pharmacie FILION, coin Ontario et Fullum.

A QUEBEC
8 Succursales

SUCCURSALE GENERALE
124½ RUE ST JOSEPH

Pharmacie ED. MORIN, 340 rue St Jean.
Pharmacie J. B. MORIN, 325 rue St Joseph.
CHS. VAILLANCOURT, marchand, 76½ rue St Joseph, St Roch.
ALEX. JEAN, marchand, 40 rue St Jean, Haute-Ville.
F. LACROIX, 766 rue St aVlier.
A. LANGLOIS, 24 Côte La Montagne.
L. P. LAROCHELLE, 89 rue Sainte-Marguerite.

PETITES ANNONCES

Réouverture de notre ...Succursale No 1
(A côté de l'ancien Théâtre Français)
DEOM FRERES, 1877 RUE STE CATHERINE

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

COMMIS-VOYAGEUR — Un homme ayant 15 ans d'expérience dans le commerce d'épicerie, demande place comme commis-voyageur pour épicerie, ou comme commis ou "driver". S'adresser 284 Panet. 156—2

FEMME — Vous trouverez une bonne femme de journée, au No 822 Berri. 157—1

GARDE-MALADE — On trouvera une garde-malade pouvant fournir de bonnes références, au No 340 Wolfe. 157—2

HOMME — Un bon homme d'un âge moyen, affable et travaillant, sachant parler français et anglais et ayant des références de première classe, demande de l'ouvrage dans une famille, soit pour avoir soin des malades ou pour autres ouvrages. Ecrire à R., 2109 bureau de "La Presse." 157—3

JARDINIER — Un bon jardinier demande de l'ouvrage à la journée ou par "job." 683½ rue Saint-Dominique. 157—1

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

APPRENTI — On demande un jeune garçon comme apprenti, pour travailler dans le cuivre, 25 rue Saint-Urbain. 157—1

APPRENTI — On demande un apprenti barbier d'une couple d'années d'expérience. S'adresser au No 397 Craig. 157-1

BARBIER — On demande un jeune barbier actif sachant parler anglais. S'adresser à J. Palmer et Fils, 1745 rue Notre-Dame. 157—1

BARBIER — On demande un barbier d'un ou deux ans d'expérience, bons gages et place permanente. S'adresser à 198 rue St Antoine. 157—1

BARBIERS — On demande un barbier et un apprenti de deux ans d'expérience. S'adresser 917 Saint-Dominique. 157—1

BARBIERS — On demande deux barbiers de première classe. S'adresser F. Clark, 102 Windsor. 157—1

CHEMISIERES — On demande des personnes pour faire des chemises, bons gages et emploi permanent. S'adresser à Tooke Bros Limited, rue Sainte-Elizabeth, Saint-Henri. 150—12

COUPLE — On demande un couple marié pour pensionner un monsieur ; donnera en retour par paiement, quatre appartements chauffés et meublés, 293 St Charles-Borromée, près Sherbrooke. S'adresser après 7 heures p.m. 157—2

CUISINIERE — On demande une cuisinière et une fille de chambre canadiennes-françaises, parlant anglais, avec bonnes références, 219 rue Peel. 157—2

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

CUISINIER — On demande un bon second cuisinier, au No 1979 Ste Catherine. Boston Dining Room. 157—1

CUISINIER — On demande immédiatement un bon cuisinier, au No 597 rue Ste Catherine. 157—1

CUISINIERE — On demande au No 350 rue St Denis, une cuisinière pour une petite famille et une couturière pour coudre à la journée. 157—1

CUISINIERE — On demande une bonne cuisinière ordinaire pour une famille de deux ; on garde une servante ; devra être disposée à aller à la campagne. Références requises. Se présenter après 6 heures p.m. à 318 avenue Greene, Westmount. 157—2

CUISINIER — On demande un chef cuisinier. Ecrire P., 2110 "La Presse". 156—3

CUISINIERE-SERVANTE — On demande une cuisinière et une servante, bons gages. 6 rue Cherrier. 157—1

CORDONNIER — On demande un cordonnier pour les réparations. S'adresser 207 Ottawa. 157—1

COUPEURS — On demande trois coupeurs de gros, d'expérience. S'adresser chez H. Shorey et Cie, drapiers en gros, 1866 rue Notre-Dame. 157—5

COMMIS — On demande des demoiselles comme commis, sachant parler les deux langues. S'adresser Le Palais Royal, 267 rue Saint-Laurent. 157—1

COMMIS — On demande un commis boucher au No 2127 Ste Catherine, Balmoral Market, position immédiate. 157—1

COMMIS — On demande un bon commis de bar, recommandé, hôtel Péloquin, Ahuntsic, près de Montréal. Téléphone East 447X. 157—3

CHARRETIER — On demande un charretier pour la livraison d'épiceries ; doit avoir de bonnes références et s'entendre parfaitement aux soins des chevaux. S'adresser Dionne et Dionne, 4120 Sainte-Catherine, Westmount. 157—1

COUTURIER — On demande un bon couturier et des filles, pour coudre à la main des boutonnières d'habits faits sur commande, les plus hauts prix payés, au No 115 rue Cadieux. 3,5,7,8

COUTURIERE — On demande une bonne couturière, première classe, pour les habits. S'adresser L. T. Beaupré, 321 rue Wolfe. 157—1

COUTURIERES — On demande une bonne couturière pour finir les pantalons, ouvrage de pratiques et ouvrage à l'année. 701 Saint-Paul. 157—1

COUTURIERES — On demande des filles d'expérience et des apprenties, pour faire des casques sur des machines mues par pouvoir électrique. S'adresser à 331 rue des Commissaires. 156—2

COUTURIERES — On demande des couturières pour finir les pantalons. Bons gages et ouvrage permanent. S'adresser 247 Saint-Laurent. 157—6

COUTURIERES — On demande des bonnes couturières pour faire des habits en dedans, inutile de se présenter sans être des mains d'expérience. S'adresser chez H. Shorey et Cie, drapiers en gros, 1866 rue Notre-Dame. 156—3

COUTURIERES — APPRENTIES — On demande des couturières pour finir les habits, aussi des apprenties. S'adresser 13 Place du marché Saint-Laurent. 157—1

COUTURIERE — On demande une couturière de première classe capable pour les boutonnières. A. Ethier et Cie, 869 Sainte-Catherine. 157—1

COUTURIERES — On demande des filles capables de coudre à la main et à la machine, dans les vestes. S'adresser, toute la semaine, à A. Berman, 3e étage, 240 St Jacques. 157—1

COUTURIERS — COUTURIERES — On demande de bons couturiers et de bonnes couturières. S'adresser Lanctôt et Cadotte, 8 Saint-Laurent. 157—1

COUTURIERES — On demande deux bonnes couturières dans les habits de pratique, sachant faire les boutonnières à la main. S'adresser 210 St Jacques, chambre 5. W. Picard. 156—2

FITTEUR — On demande un fitteur de stock pour ouvrage turn et goodyear. Michaud, Lambert et Cie, coin Montcalm et Robin. 157—1

FORGERON — On demande un bon forgeron, habitué à la trempe des outils. S'adresser à Nap. Laporte, 345 St Denis, ou rue Iberville, village de Lorimier. 157—1

FAMILLES DEMANDEES — On demande des familles pour apprendre à travailler dans une fabrique de coton. On enseigne à travailler aux tisserands et on les paie libéralement jusqu'à ce qu'ils deviennent tout à fait compétents. S'adresser à Merchants Cotton Co., St Henri, Montréal. 144—n

FEMME — On demande une femme sachant faire la couture et pouvant voir à l'entretien du magasin. S'adresser à H. F. Labelle et Cie, 1659 rue Notre-Dame. 156—2

FILLE — On demande une fille de chambre au No 180 rue Saint-Denis ; elle devra suivre la famille pour l'été à Sainte-Agathe. 156—n

FILLES — On demande deux filles pour les machines Singer et deux pour finir, ainsi qu'une apprentie. S'adresser 421 Rivard, coin Marie-Anne. 157—1

FILLES — On demande des filles actives et fortes, pour laver le plancher, elles devront coucher à l'hôtel. S'adresser à la ménagère de l'hôtel Balmoral. 157—1

FILLES — On demande six filles actives pour apprendre à travailler les cheveux. S'adresser à J. Palmer et Fils, 1745 rue Notre-Dame. 157—1

FILLES — On demande des filles pour coller, marquer les boutonnières et tourner les collets. S'adresser à M. Powers, The Standard Shirt Co., Limited. 156—3

FILLES — On demande 200 filles pour coudre à la main et à la machine, mue par pouvoir électrique. Se présenter chez Workman, 724 rue Craig. 154—8

FILLE — On demande une fille pour faire l'ouvrage général du ménage, au No 2491B rue Bleury. 157—1

FILLES — On demande des filles pour faire la couture ordinaire. Se présenter chez Workman, 724 rue Craig. 156—6

FILLE — On demande une fille pour aider aux travaux légers du ménage, dans une petite famille, pas d'enfant, 419 rue Mance. 157—1

FILLE — On demande une fille au No 303 avenue Hôtel de Ville. 157—1

FILLE — On demande une fille pour coller des étiquettes. S'adresser à 135 rue des Commissaires. 157—1

FILLES — On demande des filles pour envelopper les bonbons. S'adresser 153 Mitcheson, quartier Saint-Jean-Baptiste. 157-1

FILLES — On demande des filles pour coudre à la machine mue par pouvoir électrique. Se présenter chez Workman, 724 rue Craig. 156—6

FILLE — On demande une fille de chambre, au No 180 rue St Denis ; elle devra dans quelques semaines, suivre la famille à Ste Agathe, pour l'été. 146—n

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

FILLES — On demande des filles pour poser des étiquettes. S'adresser par lettre à X., 2090 bureau de "La Presse." 157-1

FILLES — On demande des filles pour faire des boites de carton. S'adresser à The Miller Bros Co. Limited. 157—3

GARCON — On demande un jeune garçon pour une petite épicerie, pas d'ouvrage forçant, il aura ses soirs et une journée de congé. $1 par semaine pour commencer, avec augmentation. S'adresser 443 rue Saint-Laurent. 157—1

HOMMES — On demande des hommes pour apprendre le métier de barbier. Système nouveau. S'apprend en huit semaines. Gages durant l'apprentissage. $60 par mois garanties quand on est compétent. Chance d'apprendre maintenant gratuitement. Ecrivez pour avoir un catalogue gratuit. Moler's Barber School, 380 rue Canal, New-York City. 156—6

HOMME — On demande un homme d'expérience comme "braiseur", monteur, pour la fabrication de bicycles. S'adresser à John Hoolahan, 2191 Notre-Dame, fabricant de bicycles et de poêles en acier. 157—1

HOMMES — On demande des hommes, emploi permanent, salaire $5 par semaine. Se présenter après neuf heures a.m., seulement, à 173 rue Common. 157—1

HOMMES — On demande des hommes pour distribuer des circulaires. S'adresser immédiatement. Le Palais Royal, 267 Saint-Laurent. 157—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme ayant une couple d'années d'expérience dans la ferronnerie. S'adresser au No 174 rue Centre. 157—2

JEUNE HOMME OU JEUNE FILLE — On demande un jeune homme ou une jeune fille ayant deux cents dollars, pour faire le change dans une épicerie. Inutile de répondre si on n'a pas l'argent ; on demande aussi un clavigraphiste et un sténographe. Ecrire à R. 2111 bureau de "La Presse." 157—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme parlant les deux langues, comme apprenti dans un bureau de manufacture. S'adresser par lettre à X., 2090 bureau de "La Presse." 157—1

JEUNE GARCON — On demande un jeune garçon pour ouvrage général dans un restaurant. S'adresser 84 rue Saint-Jacques. 157—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme, deux ans d'expérience dans la couture, place permanente, gage suivant son savoir-faire, chez A. D. Sicotte, Farnham. 157—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme d'expérience dans le commerce de poisson frais, et aussi le plumage de volailles, connaissant bien la ville, avec de bonnes recommandations. S'adresser 721 Wolfe, pas avant 7 heures p.m. 156—2

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille pour les travaux légers du ménage dans une famille de deux. Se présenter 276 rue Mance. 157—2

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille pour faire les travaux généraux du ménage dans une petite famille. Devra parler anglais. On paiera les chars. 102 avenue Somerville, Westmount. 157—1

JEUNES FILLES — On demande des jeunes filles pour coudre dans les robes, ayant 6 mois d'expérience. Nous donnerons de bons gages. S'adresser 87 Aylmer. 157—1

LAVAGES — Deux familles demandent à donner leur lavage en dehors. S'adresser à l'Institut Dentaire Franco-Américain, 162 rue Saint-Denis. 156—2

MENUISIERS — On demande des menuisiers charpentiers. S'adresser No 19 Des-Rivières, ou 7 rue Torrance. 157—1

MENUISIERS — On demande trois menuisiers, au No 189 Amherst. S'adresser après six heures. 157—1

MENUISIERS — On demande 20 menuisiers et charpentiers au No 53 Poupart. 157—1

MEDECIN DEMANDE — Un médecin voulant abandonner la pratique générale, demande un jeune médecin pour prendre soin de sa clientèle à son propre profit. Ecrire à R. 2390 "La Presse." 2,5,8

MECANICIENS — On demande de bons mécaniciens pour travailler dans la chambre d'assemblage — assembly floor — des hommes sachant parler anglais et français préférés. Très bonne occasion pour des jeunes mécaniciens intelligents et ambitieux. On demande aussi un ou deux faiseurs d'outils. S'adresser à la compagnie Linotype, 156 rue Saint-Antoine. 152—6

MACONS — On demande aux maçons et aux tailleurs de pierre de ne pas aller à Sturgeon Falls, Ont. 157—2

MODISTE — On demande immédiatement une bonne modiste, au No 467 avenue Laval, quartier Saint-Jean-Baptiste. 157—1

MODISTES — On demande des modistes, aussi des apprenties. 191 Lagauchetière. 157—1

MODISTES — On demande des modistes pour robes, au No 25 Saint-Edouard. 157—2

MODISTES — On demande des modistes de robes immédiatement. S'adresser au No 3146 Notre-Dame. 156—2

OUVRIERS — On demande des hommes pour conduire des tours, des machines à raboter — planers — et des étaux. $2.50 par jour et emploi permanent à des hommes compétents. The Polson Iron Works, Toronto. 152—6

PATISSIER — On demande un bon pâtissier et aussi un apprenti boulanger, avec de bonnes références, chez W. Brasseur, Vaudreuil, Qué. 157—1

POUR MANTEAUX — On demande des personnes pour finir des manteaux. S'adresser à M. Henderson, chez Thomas May et Co. square Victoria. 157—5

POSEUR APPRENTI — On demande un bon poseur d'appareils à eau chaude, aussi un apprenti. S'adresser H. Laporte et Cie, 492 Craig. 157—1

PLOMBIERS-COUVREURS — On demande trois plombiers et ferblantiers-couvreurs. S'adresser 2023 St Jacques. 156—2

PEINTRE — On demande un peintre de voiture. S'adresser au No 130 Fullum, ou le soir, au No 56 Amherst. 157—2

PEINTRE — On demande un peintre de voiture de première classe. S'adresser avant 6 heures, au No 190 Murray, après 6 heures 221 Richelieu, Ste Cunégonde. 156—2

SOLLICITEURS — On demande immédiatement des hommes énergiques, pour solliciter des commandes pour une pépinière canadienne. Stock garanti le plus rustique pour la province de Québec. Echantillons gratis. Salaire ou commission payé à ceux qui donneront de bonnes références. Adressez : F. Lefaibre, gérant, 780 rue Somerset, Ottawa, Ont. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale de première classe, pour une petite famille, bons gages, pas de lavage ni repassage. 106 rue St Luc. 155—3

SERVANTE — On demande une servante dans une famille privée. S'adresser au No 1027 St Laurent. 156—2

SERVANTES — On demande deux servantes pour une petite famille, une pour les enfants et l'autre pour le service général. 651 rue St Hubert. 156—2

SERVANTE — On demande une fille comme servante et pour avoir soin du salon, qui consentirait à aller à Ste Agathe, pour l'été ; il faut qu'elle sache parler anglais et qu'elle ait de bonnes références de ville. Se présenter au No 258 rue Université. 156—2

SERVANTE — On demande une servante, 759 St André. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale, pas de lavage, au No 501 rue Saint-Hubert. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale aussi une jeune fille pour aider aux travaux légers du ménage et des couturières, au No 1149 Saint-Jacques. 157-1

SERVANTE — On demande une servante sachant faire la cuisine, bonnes références exigées. S'adresser 860 du Palais. 157-2

SERVANTE — On demande une jeune fille bien recommandée, pour aider au ménage, dans une petite famille, 51 Labelle, en face de la Providence. 157-1

SERVANTE — On demande une jeune fille ou une femme âgée comme servante dans une petite famille. S'adresser 813 rue Saint-Denis. 157—4

SERVANTE demandée pour une famille de deux personnes. Bons gages. Peu d'ouvrage. Pas de lavage. S'adresser au No 65B rue Saint-Christophe. 57-1

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Main-d'oeuvre de toutes sortes fournie.
On demande des servantes.
On trouvera à ce bureau :
Des commis-voyageurs, des assistants teneurs de livres, des commis-épiciers, des commis de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des typographes, des pressiers, des mécaniciens, des blanchisseuses, des apprentis, des aides de cuisine, un ferblantier-couvreur, un commis pharmacien, une caissière, des plombiers, un meunier, des filles de chambre, un cordonnier de petit banc, un apprenti rembourreur, un mill-wright, un commis dans la chaussure, des aides de cuisine, cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des boulangers, des copistes, des cuisiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des garde-malades, des femmes de journée, un boucher, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, un conducteur d'ascenseur, un commis dans la ferronnerie, des commis-voyageurs, un apprenti électricien, un porteur de pain, des agents, des pâtissiers, un portier, des charpentiers-menuisiers, des aides de cuisine, un ferblantier-couvreur, un commis pharmacien, une caissière, un meunier, un cordonnier de petit banc.
Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi, le bureau ferme à trois heures. — Urbain Lafontaine, gérant.

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

SERVANTE — On demande une servante générale, pas de lavage ni repassage, au No 604 rue Sherbrooke. Références exigées. 157—3

SERVANTE — On demande une bonne servante, au No 137 rue Visitation. 157—1

SERVANTE — On demande immédiatement une servante générale sachant faire la cuisine, pour une petite famille, lavage et repassage en dehors. S'adresser 162 rue St Denis, Institut Dentaire Franco-Américain. 157—2

SERVANTE — On demande une bonne servante pour ouvrage général. S'adresser immédiatement au No 1042 St Laurent. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale, au No 4 rue Fullum, pas de lavage. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale connaissant la cuisine, famille de deux personnes. Références exigées. 817 St Denis. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale, 64 rue Coursol. 157—1

SERVANTE — On demande immédiatement une servante générale, sachant faire la cuisine, famille de 4 personnes, lavage et repassage en dehors. S'adresser 74 avenue Laval, près du carré St. Louis. 8,10,12

SERVANTE — On demande immédiatement une servante pour ouvrage général, petite famille, jeune personne préférée. S'adresser 1526A Ontario. 157—2

SERVANTE — On demande une bonne servante générale pour la cuisine, dans une maison de pension privée. Les plus hauts gages payés à une personne compétente. Références requises. 19 rue Brunswick. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale expérimentée. Pas de blanchissage. Références requises. 106 rue Saint-Mathieu. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale dans une famille privée. Pas de blanchissage. Bons gages. Se présenter entre 7 et 8 heures p.m., 93 rue Mackay. 157—2

SERVANTE — On demande une servante pour petite famille. No 230 Ste Elizabeth. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale, famille de trois personnes. S'adresser entre 3 et 5 heures, chambre No 1, 1598 rue Notre-Dame. 157—3

SERVANTE — On demande une servante générale, pas d'enfant, pas de lavage. S'adresser de suite à 544 rue Saint-André. 157—1

SERVANTE — On demande une servante bien recommandée, pour une famille de trois personnes, pas de lavage ni repassage, bons gages. S'adresser 121 rue Rachel. 156—n

REMERCIEMENTS à saint Expédit, saint Antoine de Padoue, en l'honneur de la sainte Vierge, pour grâce obtenue. — A. G. P. 157—1

SERVANTE — On demande une servante générale sachant faire la cuisine, pas de lavage ni repassage, pour une famille de 4 personnes. Références exigées. S'adresser No 1091 rue Notre-Dame. 156—3

SERVANTE — On demande une servante générale, pas de lavage ni repassage, bons gages. S'adresser 181 rue Berri. 157—2

SERVANTE — On demande une servante générale, pas de lavage, au No 475 rue Saint-Denis. 156—2

SERVANTE — On demande immédiatement une bonne servante générale, pas de lavage. Se présenter au No 450 avenue Victoria, Westmount. 156—2

SERVANTE — On demande une servante générale au No 406 Saint-Denis. 157-1

SERVANTE — On demande une bonne servante générale pour aller à la campagne ; maison ayant les commodités des maisons de ville ; pas de lavage, bons gages. S'adresser par lettre à boite B. P., 1187 cité. 156-2

TAILLEUR — On demande un compagnon tailleur; aussi un apprenti d'une couple d'années d'expérience. Aussi des couturières. Ouvrage de pratiques, 446 rue Guy. 156-2

VOITURIER — On demande un homme à bois, — voiturier — chez J. T. Gariépy et Cie, 994 de Montigny. Ouvrage à l'année. 157—1

VOITURIER — On demande un voiturier, au No 1716 Ontario. 156—2

AGENTS DEMANDES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

AGENT — La Métropolitaine, compagnie d'assurance sur la vie, demande un monsieur intelligent et bien instruit, comme agent, place permanente et lucrative pour un homme capable. S'adresser au bureau de la rue Ste Catherine, No 1670. Charles Stansfield, surintendant. 157—1

AGENTS — On demande des agents pour la vente d'un article d'usage quotidien, commission libérale. S'adresser à 606 avenue Hôtel de Ville. 157—2

MAISONS A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

LOGEMENTS — A louer, logements, quatre, cinq appartements, bien éclairés, w.c., garde-robes, passage, grande cour, un logement nouvellement coloré, imité. Tous en bon ordre. 338 Cadieux, près Ontario. 157—1

LOGEMENT — On demande un petit logement ou deux chambres non meublées, pour deux personnes, dans une bonne localité. Ecrire à G. 7 succursale No 3, "La Presse."

LOGEMENTS — A louer, au centre, encore quelques logements, 3 et 8 appartements, très confortables, avec une grande boutique. Conditions faciles pour bons locataires. S'adresser 820 rue Saint-Denis. 157—1

LOGEMENT A LOUER — Avantage pour un couple marié, sans enfants, un logement rue Duluth, petit loyer, trois pensionnaires, dont le propriétaire se rend responsable. 54 Bonsecours. 156—2

COTTAGES A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

COTTAGES — A louer, 3 beaux cottages à Boucherville. S'adresser Jos. Paquette, 59 rue Lacroix. 146—15

A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

HOTEL — Hôtel à louer, avec droit de licence, au No 64 rue Saint-Gabriel, autrefois connu sous le nom de Hôtel Saint-Louis, Hôtel Riendeau et Club Franco-Canadien, et avec améliorations modernes de première classe, contenant environ 30 appartements. S'adresser 213 Saint-Paul. 154—10

CHAMBRES A LOUER

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE — Chambre à louer pour monsieur. S'adresser 501 Dorchester. 156-3

CHAMBRE — Une magnifique grande chambre très propre, sur le devant, trois châssis, convenable soit pour un bureau, soit pour un couple marié, pension, ou non garnie, selon le désir. 173 Saint-Laurent, porte à gauche de l'escalier. 157—1

CHAMBRE — Chambre confortable pour un ou deux, avec pension si préférée, prix modéré, famille privée, références échangées. 364 Dorchester, près St Hubert. 157—1

CHAMBRES A LOUER — Trois chambres, bien éclairées, chauffées, poêle à gaz, bain, lumière Auer, etc. Possession immédiate. Partie meublée, loyer réduit. 1404 et 1408 St Denis. 157—1

CHAMBRE — On trouvera dans une petite famille privée, une belle chambre de devant, meublée et bien éclairée, confortable pour messieurs ou demoiselles, monsieur préféré. S'adresser No 1113½ rue de Montigny, entre les rues Saint-Hubert et Amherst. 157—1

CHAMBRE — A louer, chambre meublée, éclairée au gaz, chauffée à l'eau chaude, bain, 103 Wolfe. 156—2

CHAMBRES — On trouvera à louer des grandes chambres doubles, premier étage, pension de première classe, au No 387 Dorchester. 157—5

CHAMBRES A LOUER — Evitez les démarches, consultez notre liste, toutes localités et prix, informations gratuites. Agence Mutuelle, 31 St Jacques. 157—1

CHAMBRES DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHAMBRE DEMANDEE—Un jeune couple demande une chambre sur l'étage du bain, avec pension. Une maison privée rue Saint-Denis sera préférée. Spécifiez termes à boite 974 à la poste, Montréal. 157—1

CHAMBRES ET PENSION

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRES ET PENSION — A louer, chambres meublées, avec pension, pour messieurs, dans une maison privée, pas d'enfant. S'adresser au No 191 rue Marie-Anne. 155—5

CHAMBRES ET PENSION — Chambre convenable pour un médecin, aussi chambres et pension au No 326 rue Lagauchetière. 157—5

CHAMBRES ET PENSION — Vous trouverez une bonne maison de pension, pas d'enfants, de bons lits, un bon chez-soi, au troisième étage, No 79 rue Frontenac. 157—5

CHAMBRES ET PENSION — Vous trouverez maison de pension, belles chambres bien éclairées, chambre de bain, usage du salon, piano, pas d'enfant, No 345 avenue Duluth. 156—6

CHAMBRE ET PENSION — On trouvera chambre et pension à très bas prix, aussi pension de table, immédiatement, au No 254 Lagauchetière. 157—1

CHAMBRES ET PENSION — A New-York, chambres et pension dans un quartier privé, richement meublé, à 5 minutes de marcher de la gare Centrale, dans une famille canadienne. Téléphone. Cloches électriques, eau chaude et froide dans chaque chambre, bain. $1.50 à $2.50 par jour, 132 est 45e rue, New-York City. 156—25

CHAMBRES ET PENSION — Jolie chambre double pour couple ou messieurs, pension de première classe, améliorations modernes, gaz, téléphone, etc. Aussi pension de table à un prix très modéré. 421 Dorchester. 155—3

CHAMBRE ET PENSION DEMANDÉE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHAMBRE ET PENSION DEMANDEES — On demande chambre et pension, de la rue Bleury à la rue Berri, pour une jeune fille travaillant durant la journée. Ecrire à X. 2088 "La Presse." 157—2

A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BICYCLE-PIANO — A vendre, à bon marché, un bicycle pour monsieur, ce bicycle n'a servi que quelque temps, à vendre aussi un bon piano carré fabriqué à New-York. Se présenter au No 149 rue Stanley. 157—1

CHAISE DE BARBIER—A vendre, une chaise de barbier brevetée, en très bon ordre. Bon marché. S'adresser à 175 Rachel. 157—1

DIVERS — A vendre, 25 pipes à vin de 112 gallons, 10 tonnes de 150 gallons, 10 tonnes à mélasse, 2 cuves de mille gallons. No 1588 Ste Catherine. 156—2

DIVERS — A vendre, deux garde-soleil et une boite d'express neuve, balances, fontaine, glacière, show-case et un lot de papier goudronné. S'adresser au No 191 rue Marie-Anne. 155—3

MAGASIN GENERAL — A vendre, dans la paroisse de St David de Yamaska, un magasin général avec bonne clientèle, établi depuis 40 ans. Conditions faciles. S'adresser Joseph Letang, autrefois Valois et Letang, St David de Yamaska. 157—6

MAGASIN GENERAL A VENDRE — Magnifique propriété à Saint-Aimé. — M. P. D'Orvilliers, ancien marchand de Saint-Aimé, désirant se retirer du commerce, offre à vendre son magnifique établissement du village de cette paroisse. Cet établissement comprend : 1. Une grande et jolie maison en brique propre et bien finie, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, du haut en bas, comprenant l'appartement du magasin, avec cuisine contigue, hangar à grain, écurie, laiterie et glacière et autres petits accessoires, le tout en bon ordre. 2. Un fonds de marchandises et épiceries qui pourra être vendu au même acheteur, le tout avec des conditions faciles quant au prix et aux délais. Pour toutes informations y relatives, s'adresser au propriétaire, à Saint-Aimé. 2,5,8

MENAGE — A vendre, prélart et ustensiles de ménage, presque neufs. 58 rue Labelle. 157—2

MEUBLES — Meubles à vendre, à crédit, ameublements de salle à dîner, de chambre à coucher et cuisine, tapis, prélarts, rideaux, poêles, etc. Prince Co., 33 rue St Laurent. 157—21

MEUBLES — A vendre, comptant ou à crédit, meubles neufs, tapis, prélarts, rideaux, pendules, miroirs, cadres, poêles de cuisine, etc., etc., aux Nos 189 et 189A rue Montcalm, près de la rue Ste Catherine. F. Guibord, gérant. 133—n

POELE — A vendre, un poêle à gaz presque neuf, dans les derniers goûts, avec appareil à eau chaude. Bon marché pour du comptant. S'adresser 1147 rue Saint-Laurent. 157—1

PIANOS-POELES — A vendre, 1 piano droit presque neuf $130.00, 2 pianos carrés $30 et $40, 25 poêles d'occasion $4, $5 et $6, 4 poêles à gazoline et à gaz, $3, $5 et $6. No 1588 Ste Catherine. 156—2

PIANO — A vendre, piano droit, beau son, en parfait ordre, belle caisse en bois de rose, tapis et tabouret, une chance qui n'arrive qu'une fois dans la vie. $35 comptant, 252 avenue de l'Hôtel de Ville. 156—2

POUR PUNAISES, ETC. — A vendre, la fameuse préparation de Nathan, pour exterminer les coquerelles, rats et souris ; cette préparation est en boites de 25 cents, 50 cents et $1.00. Nous vous rembourserons votre argent si elle ne nettoie pas votre maison. 71 rue Saint-Laurent. 156—6

RONDE DE LAIT — A vendre, une des meilleures rondes de lait de 100 gallons de la ville, ainsi que deux chevaux, deux wagons, deux charrettes, 2 sleighs, 6 douzaines de canistres à lait, le tout en parfait ordre ; le propriétaire vend parce qu'il ne peut distribuer le lait. Ecrire à D. 2104 bureau de "La Presse." 157—1

VOITURE — A vendre, une magnifique voiture — Landau — S'adresser 252 Montcalm. 157—1

HOTELS A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

A VENDRE — Hôtels et restaurants licenciés, dans différentes parties de la ville. Nous agissons dans l'intérêt du vendeur et de l'acheteur, sans aucune charge de commission. Personne n'ayant le capital requis ne devra s'adresser, et il faut nécessairement connaitre la ligne et avoir de bonnes références. S'adresser de 8 heures à 12 heures a.m., chez Lawrence A. Wilson et Co., négociants de vins en gros, 87 rue St Jacques, ville. 58—n

HOTELS — A vendre, restaurant, licence payée, prix $1,400, moitié comptant. Restaurant, centre, rue St Laurent, conditions $1,000 comptant, balance longs termes. Hôtel, près d'un marché, 13 appartements meublés, 30 places d'écurie, prix $1,700. Aussi certificats, licence d'hôtel transférable. Plusieurs magasins cigares, bonbons. Epiceries de tous prix. étaux de boucher. Oscar Laferrière, 1613 Notre-Dame. 157—1

HOTELS ET RESTAURANTS — A vendre, chance exceptionnelle, restaurant, licence payée, vendra tout meublé, prix $1,000. 4 autres restaurants, prix $1,200, $1,400 à $3,000, 4 magasins cigares, bonbons, 3 épiceries, 2 salles à dîner, etc. S'adresser J. Castellie, 1572 Notre-Dame. 157—1

PROPRIETES A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

LOGEMENTS — A vendre, dans un bon centre, angle des rues Beaudry et Lagauchetière, 7 logements et une épicerie, terrain 43 x 75, loyer annuel $588. Hypothèque $3,000. Prix $5,300. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. 145—n

LOTS DE TERRE A SACRIFICE — Voulant aller à Paris sans faute, je vendrais de suite, pour la somme de $400, les huit beaux lopins de terre que j'ai à Saint-Laurent, tout près de l'église. Ils mesurent 25 x 118 pieds et valent $150 chacun. Ecrire à C., 2138 "La Presse." 156—2

MAISON — A vendre, $4,600, maison neuve, en brique, 14 logements. J. A. Charland, 1618 Notre-Dame. 288—n

PROPRIETE — A vendre, propriété, 8½ pour cent net, rue Saint-Laurent, entre Craig et Lagauchetière, côté est, deux magasins et logements, bail 8 ans garanti. S'adresser 913 B. P. 156—2

TERRAIN — A vendre, à bon marché, 3 lots sur la rue Saint-Laurent, 25 x 110 chacun, adjacents à l'angle de la rue Maguire. Conditions faciles. A. G. Ross et Co, édifice de la Canada Life. 5,8,11

SUN LIFE ASSURANCE CO'Y OF CANADA
Argent à prêter sur débentures et sur première hypothèque, à 4 0/0 et plus. On demande des agents d'assurance sur la vie. S'adresser à
O. LEGER,
94—mjs—n 1766 Notre-Dame.

COTTAGES A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

COTTAGE A VENDRE — A la Pointe de la Rivière du Loup, le magnifique cottage du Dr Casgrain. Ameublement complet, piane, embarcations, balançoires, étable pour deux chevaux. Conditions de paiement par versements annuels. S'adresser Dr Casgrain, 51 Saint-Jean, Québec. 8,10,12

ARGENT A PRETER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

ARGENT A PRETER sur première hypothèque, à 6 pour cent. Ecrire à A., 2108 "La Presse." 157—1

COMBUSTIBLE A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BOIS — A vendre, $1 le voyage, bois sec de moulin, scié, bois franc, $1.25. Chez T. Cyr, coin Beaudry et Robin, Tél. Bell 1337. Tél. Marchands, 131. 149—26

BOIS — A vendre, pour tout le monde : Bois pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupée, $2.50 ; blocs de moulins, longueurs du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, carré Richmond. Téléphone Up. 2553. 186—n

CHAUFFAGE A BON MARCHE — Blocs, $1.25 ; slabs sciées, $1 le voyage, livrés à domicile. Leclaire et Bruneau, 1334 Ontario. Téléphones : Bell Est 1095 ; Marchands, 150. 173—n

PERDU

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

AVIS — Perdu, par le déposant, un reçu de dépôt No 2845, fait à la banque de Montréal, en date du 28 novembre 1899, au montant de $2,213. Avis est par les présentes donné que ce reçu n'est d'aucune valeur, vû qu'il n'a pas été endossé et la personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter immédiatement à la banque. 156—2

CHIEN — Perdu, le 7 mai, un jeune chien de 6 mois, English Setter — chien de chasse — tacheté jaune et blanc. Récompense à celui qui le ramènera au No 104 rue Montcalm. 157—1

CHIEN — Perdu, un chien bull terrier, sous poil rayé brun, répondant au nom de Corbett. Récompense au No 245 Cadieux. 157—1

CHIEN — Perdu, mercredi soir, le 2 mai, un chien bull terrier barré, avec collier. Récompense à celui qui le ramènera au No 245 Cadieux. 157—1

PORTE-MONNAIE — Perdu, samedi soir, rue Saint-Laurent, entre Sainte-Catherine et Lagauchetière, un porte-monnaie contenant $2.50. Récompense en le rapportant au No 132 Saint-Laurent. 157—1

PAQUET — Perdu, un paquet de linge, contenant portières et couvertes, de Verdun à St Henri, par le chemin de la Côte St Paul. Récompense promise. S'adresser 106 Bourget, St Henri de Montréal. 157—1

PERSONNEL

20 mots : 40 cents ; 2 cents par mot extra

PERSONNEL — John T. Lyons, angle des rues Craig et Bleury, remplit des prescriptions pour la moitié du prix qu'on vous demande dans les autres pharmacies. Il s'engage à payer cent dollars si ses drogues ne sont pas les plus pures qu'on puisse acheter. 141—m-j-s—n

PERSONNEL — On demande aux ateliers de la Steam Carpet Beating Co., 11 rue Hermine, cent mille verges de tapis à nettoyer. Confiance, ponctualité, propreté. Tel. Main, 798. 120—n

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 3528. — Pierre E. Maurice, demandeur, vs. Onésime Massicotte, défendeur. Le dix-septième jour de mai 1900, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 453 avenue de l'Hôtel de Ville, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions, argent comptant. D. Mireault, H. C. S. Montréal, 8 mai 1900. 157—1

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 919. — F. X. Rastoul, demandeur, vs. A. Homier, défendeur. Le dix-septième jour de mai 1900, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 104 rue St Laurent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en chapeaux, fourrures, fixtures, etc. Conditions, argent comptant. Elie Lanthier, H. C. S. Montréal, 8 mai 1900. 157—1

A ECHANGER.

ST MARTIN. — Belle terre de quatre arpents de front par vingt arpents de profondeur, toute en culture, près du chemin de fer, etc. Prix $8,000.00. On échangerait pour terrains ou maisons de ville et on se chargerait du paiement d'un surplus en hypothèques.

RICHMOND. — Très belle terre de 339 acres, moitié en culture et balance en pacage et beau bois. A un mille de la ville. Deux maisons et deux granges. Prix, vingt dollars l'arpent. On échangerait pour propriétés de ville.

WATERLOO. — Très belle terre de cent cinquante arpents, en parfait état de culture. Belle maison en brique, améliorations modernes, eau chaude et froide, fournaise, lumière électrique, bains, etc. Partie de la terre est située dans les limites de la ville de Waterloo. On échangerait pour lots à bâtir ou maison de ville. Prix $7,500.00.

COTEAU LANDING. — Terre de 40 arpents, située partie dans le village du Coteau Landing à 5 minutes du bureau de poste. Prix $3,000.00. On échangerait pour résidence privée et on paierait la différence en argent.

TERREBONNE. — Très jolie maison d'été, 38 x 47 et rallonge, deux étages, 11 pièces. Terrain 80 x 180, beau bocage, près de l'église, sur la rue principale. Prix $4,000.00. On échangerait pour bloc de logements ; on paierait la différence.

PARC LAVAL. — Cinquante lots, libres d'hypothèques, à échanger pour bloc de maisons d'une valeur de cinq mille dollars. On se chargerait d'une hypothèque.

VALOIS. — Jolie maison en brique, à deux étages et rallonge, située sur le bord du lac St Louis, à cinq minutes de la gare. On demande propriétés de ville en échange.

LONGUEUIL. — Très jolie maison à deux étages et cuisine en rallonge, superbement bâtie, située sur les bords de la rivière. A échanger pour lots de ville ou bloc de logements.

TERREBONNE. — Grande maison en brique, avec cuisine en rallonge, dix pièces, bains et w.c., eau chaude et froide, terrain 60 x 180. Prix $3,000.00. On échangerait pour lots ou bloc de logements.

MONTREAL - SUD. — Vingt-cinq lots de choix, de 50 x 125, libres d'hypothèques. A échanger pour une maison à trois flats. On assumerait une hypothèque raisonnable.

Parent Frères,
97 Rue St Jacques,
Batisse de la Banque du Peuple
155—3

JEUNES GENS
PLACE VACANTE
RESTE ENCORE TROIS PLACES VACANTES A L'INSTITUT DES TAILLEURS, No 4 RUE ST LAURENT, POUR JEUNES HOMMES INTELLIGENTS DÉSIREUX DE S'INITIER A L'ART DE LA COUPE DES VÊTEMENTS.
157—1

A LOUER
Magasins en différentes bonnes localités ainsi que beaucoup de maisons de Ville et Banlieue. S'adresser à
ARTH. C. BOURASSA & CIE.,
26 RUE ST JACQUES 281—n

DIVERS

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

AUX MACHINISTES — On demande aux machinistes de ne pas aller à Toronto, car il y a une grève à cet endroit. 155—6

CHEVAL — On demande à acheter un cheval de selle fort et sain ; on donnera un bon prix pour un cheval convenable. Ecrire à boite B. P. 139, cité. 157—1

DIVERS — Les gens à salaire peuvent se procurer de l'argent en leur propre nom, sans endosseur ni garantie ; paiements pour convenir à l'emprunteur. Montreal Credit Company, 104 Temple Building, 185 rue Saint-Jacques. 132—n—mjs

DIVERS — Soumissions. On demande des soumissions pour peinturer le clocher et la couverture de l'église de Ste Dorothée. Pour renseignements, s'adresser au presbytère. 152—8

DIVERS — Remerciements à la sainte Vierge, pour guérison obtenue. — Mme S. 157—1

PROPRIETES—On demande à acheter deux maisons neuves, une de $5,000, dans Ste Cunégonde, l'autre de $3,000, faubourg Québec. S'adresser boite 913 bureau de poste. 156—2

REMERCIEMENTS à saint Expédit pour faveur obtenue, avec promesse de publier. 157—1

REMERCIEMENTS à Jésus, Marie, Joseph et à sainte Marguerite, pour faveur obtenue. — Madame A. G. 157-1

REMERCIEMENTS à saint Expédit pour faveur obtenue. Mme E. P. B. 157—1

REMERCIEMENTS à la sainte Vierge, à sainte Anne et à saint Antoine de Padoue, pour faveur obtenue. — J. C. 157—1

REMERCIEMENTS à Jésus de Prague, à saint Joseph et à saint Antoine de Padoue et aux âmes du purgatoire, pour grâces obtenues, et saint Expédit. — Madame M. O. 157—1

REMERCIEMENTS à l'Enfant Jésus de Prague, à la sainte Vierge, saint Joseph, saint Antoine de Padoue, pour position obtenue, avec promesse de publier. — X. X. 157—3

REMERCIEMENTS à saint Expédit, pour faveur obtenue. — J. R. 157-1

REMERCIEMENTS à saint Antoine de Padoue et au Saint Enfant Jésus de Prague, pour grâces obtenues. 157—1

TERRAIN — On demande à louer un terrain pouvant servir pour une association athlétique, devra se trouver à proximité des chars Urbains. S'adresser par lettre donnant détails, à P., 2385 "La Presse". 156—3

L'EDIFICE DE "LA PRESSE"

Nos Locataires

Pour l'information de nos lecteurs et des nombreux clients des locataires qui ont pris leurs bureaux dans le nouvel édifice de "La Presse", nous donnons ici la liste par ordre numérique des bureaux occupés :

AU 2ième ETAGE

Bureaux No 1 — MM. Dupuis et Lussier, avocats.
Bureaux 2 et 3 — Gustave Drolet, E. B. Drolet, avocats.
Bureaux 4, 5 et 13 — Mutual Reserve Fund Life Association, de New-York.
Bureaux 6 et 7 — MM. J. C. Lamothe, avocat, Chas. Champoux, avocat, et A. R. Archambault, comptable.
Bureaux 8 et 9 — Nantel, Beaulieu et Bourbonnière, avocats.
Bureaux 12 — M. Beaudry, "Le Courrier Canadien".
Bureaux 14 et 15 — Cornellier et Hubert, avocats.
Bureaux 16 — Tessier et Gagnon, agents d'immeubles.
Bureaux 17 et 18 — J. E. Bénard, barbier et coiffeur, tabacs et cigares.
Bureaux 19, 20 et 21 — Canadien and Foreign Detective Agency.
Bureaux 23 — Fontaine et Labelle, avocats.
Bureaux 24 — Mainville et Mainville, notaires.
Bureaux 25 — Jos. Lussier, avocat et J. X. Pauzé.

AU 3ième ETAGE

Série de bureaux par M. J. O. A. Laforest. 155—n

NOUS vous donnerons de l'Argent— Si vous avez des Articles de Ménage, des pianos, des orgues, des chevaux, des véhicules ou des bicycles ? Si oui, venez nous voir et nous vous ferons un prêt sur ce que vous avez, de $10 jusqu'à $1,000, sans déménagement ni publicité. Ouvert tous les jours de 8 heures a.m. à 6 heures p.m. Montreal Loan and Brokerage Co., chambre 8, 260 rue St Jacques. 122—n


Nous Prêtons DE L'ARGENT
par la poste sur votre billet ou nous avançons de l'argent sur votre salaire. Ecrivez confidentiellement. Nous pouvons vous aider; nos conditions sont raisonnables.
Adressez :
HARDY & CO., 61 rue Front E., Toronto. 156

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Contre le président de la République de la Colombie

Panama, 8 — On rapporte une nouvelle tentative d'assassinat faite contre le président de la République de la Colombie, Eloy Alfaro.

L'assaillant a été arrêté.

CRUAUTE PUNIE

George Brunet a été condamné à $5 et les frais ou 6 mois de prison pour avoir battu un cheval avec une chaîne en fer.

OBITUAIRES

Charlottetown, I. du P. E., 8 — John Lockerby est mort samedi, à l'âge de 102 ans et 4 mois. Il était le plus vieil habitant de Charlottetown et probablement de la province. Le défunt était né à Annan, Dumfrieshire, Ecosse, le 7 janvier 1798. Il émigra à Miramici, en 1820, demeura à Cavendish, Ile du Prince-Edouard, jusqu'en 1892, alors qu'il se transporta à Charlottetown. Le comte et la comtesse d'Aberdeen rendirent visite au vieillard, lors d'un récent voyage qu'ils firent dans cette province.

Chamberburg, Pa., 7 — L'évêque Jesse Engle, appartenant à l'église River Brethren est mort le 23 avril, près de Buluwayo, Sud-Afrique, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Les amis du défunt ont été avisés de ce douloureux événement.

Winnipeg, Man., 7 — On annonce la mort, à Brandon, de Samuel Cameron. Le défunt demeurait dans cette ville depuis 12 ans, et était l'un des plus vieux employés de la compagnie du Pacifique.

Winnipeg, Man., 7 — M. B. H. Joy, gérant de la banque des Marchands, à Carberry, est mort samedi, à l'hôpital de Portage La Prairie. M. Joy a succombé à une méningite. Bien qu'il ne fût âgé que de 29 ans, le défunt était au service de la banque des Marchands depuis douze ans.

Une source précieuse de santé

Pour les filles ou femmes pâles, faibles, sans énergie ; pour les personnes souffrant de mal dans le dos, dans les reins ou la vessie, les "Pilules Cardinales" du Dr Ed. Morin, ne sont pas battues. Prenez-les dès aujourd'hui. Se vendent dans tout le pays, 50c la boite ou 6 boites pour $2.50. m—n

OFFERT GRATUITEMENT

Nous offrons gratuitement des tasses et soucoupes en porcelaine valant 20 cts, et des centaines d'autres articles, avec chaque achat de café très choisi à 25 ou 30 cts, ou avec chaque achat d'une livre de thé, café, moutarde, gingembre, cocoa, etc., à n'importe quel prix ; le meilleur sucre granulé de Redpath, 4 cts la lb.— PACIFIC TEA CO., angle de la rue Montcalm, en face de chez Labonté et Lapointe, rue Sainte-Catherine.

LE CATARRHOL

Il soulage instantanément et guérit toujours, rhumes, catarrhe, écoulements et douleurs d'oreilles. En vente partout. Dépôt principal : Lyman Sons. 8,10,12

LE SURINTENDANT DU PARC

M. John Henderson nommé à cette position à la place de M. McGibbon

LE CONSEIL ACCEPTE LE CANDIDAT DE LA DERNIÈRE HEURE

Les autres nominations remises à la prochaine séance—Un règlement concernant les taxes adopté

Il y a eu, hier après-midi, séance du Conseil de ville, et l'échevin Martineau qui présidait, au début, a demandé que quand c'est le maire suppléant qui est appelé au fauteuil, en l'absence du maire, le fait soit enregistré dans le procès-verbal de l'assemblée, car il peut avoir son importance. M. Martineau annonce en même temps que les nouvelles règles du Conseil seront imprimées cette semaine. Un exemplaire en sera fourni à chaque membre pour que l'on puisse l'étudier, en attendant qu'il soit soumis à l'approbation du Conseil.

M. Laforest, ex-surintendant de l'aqueduc, demande qu'on lui paie son salaire pour le reste de l'année. Déféré aux finances.

La Chambre de Commerce prie le Conseil de vouloir bien suivre le système de promotion dans la nomination d'un successeur à M. Laforest.

MM. Shearer et Brown déclarent par lettre qu'ils ne peuvent accepter le contrat qui leur a été adjugé relativement à la fourniture du bois pour le département de la voirie. Ils demandent en conséquence que leur dépôt leur soit remis. La raison qu'ils donnent est qu'une partie seulement du contrat leur a été accordée et ils avaient soumissionné pour le tout.

Lecture est faite d'une opinion des avocats de la cité au sujet d'une certaine rue du quartier St Denis à laquelle il est proposé de donner le nom de rue St Grégoire. Il faudra pour cela s'adresser à la cour supérieure, comme l'indique l'article 411 de la charte qui se lit comme suit :

"Toute rue et voie publique indiquée et projetée sur un plan ou une carte de la cité, qui sera confirmé par la cour supérieure ou un juge d'icelle sera également considérée comme voie publique et sera aussi enregistrée dans le dit régistre."

L'échevin Jacques fait remarquer que cette opinion n'élucide aucunement l'objection qu'il a soulevée déjà à la dernière assemblée, sur ce sujet. Cette rue n'appartient pas à la ville et il s'agit de savoir si l'action de la cité, en lui donnant un nom, n'équivaudrait pas à une prise de possession. Le département en fera appelé à répondre à cette question.

La succession Boyer offre de céder gratuitement à la ville le terrain nécessaire pour le prolongement de la rue Boyer, de la rue Mont-Royal à la rue St Louis, de même que celui de la rue Christophe Colomb, depuis la rue Marianne jusqu'à la rue St Louis. Accepté.

La somme de $900 est votée en faveur des héritiers de feu le pompier Nap. Burelle, comme montant de l'assurance qui lui était dû au moment de sa mort, d'après ses années de service.

Lecture est faite d'un rapport du comité des finances recommandant de payer certaines réclamations, ainsi que des jugements rendus contre la ville. Parmi ces comptes, il s'en trouve un de $233 pour les frais auxquels la cité a été condamné dernièrement, dans la cause de Frs. Martin qui avait pris un bref d'injonction pour arrêter l'enquête de la police.

L'échevin Ames est d'avis que la cité devrait en appeler de ce jugement.

L'échevin Ekers dit que les avocats de la ville ont conseillé de ne pas aller plus loin avec cette affaire, parce que ce serait s'exposer à un nouvel échec.

L'échevin Martineau : "S'il faut s'en tenir à cette décision de la cour, il n'y aura vraiment plus moyen de faire d'enquête. La question est sérieuse et dut-on dépenser quelques centaines de dollars on devrait faire les démarches nécessaires pour faire renverser ce jugement si possible.

L'échevin LeBeuf dit que tout en admettant que la décision du savant magistrat peut être contestée sur un point, sur l'autre, elle est inattaquable; c'est lorsqu'il reproche à la ville d'avoir promis l'impunité à ceux qui donneraient des informations. Cela dépasserait toutes les bornes, dit M. LeBeuf. Suivant la loi, il s'est commis là une illégalité qu'aucun juge ne pourrait approuver. C'est ce que l'on appelle "compound felony." Ce jugement ne peut être cassé et il est inutile d'aller en appel.

On se rend à ces représentations et le rapport des finances est adopté sans modification.

On approuve le rapport du comité des chemins, recommandant la construction d'un égout supplémentaire sur la rue St Jacques, pour éviter, à l'avenir, les inondations périodiques qui s'y produisent. Les trois municipalités de St Henri, Ste Cunégonde et Westmount, qui bénéficieront de cet égout, en y déversant leurs drains, seront appelées à contribuer à sa construction.

Le contrat adjugé à M. J. E. Deslauriers, pour les pardessus imperméables de la police, au prix de $8.85 chacun, soit $1,242 en tout, est ratifié.

Le rapport de la commission de la voirie permettant à la compagnie du chemin de fer de Ceinture de poser une voie d'évitement sur la rue Davidson est adopté.

L'incorporation de la Montreal Contracting Taylors Ass. est refusée, le détective en chef Carpenter ayant déclaré qu'il s'agissait d'une maison de jeu.

La démission de M. Pierre Lacroix comme inspecteur des bâtisses est acceptée, et la nomination de son successeur est remise à la prochaine assemblée. La commission des incendies recommande dans son rapport trois candidats dans l'ordre suivant : MM. Vincent Alcide Chaussé, architecte, et Treffle Charpentier, entrepreneur.

Le projet d'arrangement avec la compagnie Richelieu, relativement à la traverse de l'île Ste Hélène, est approuvé.

Le rapport de la commission d'hygiène déclarant que, comme conséquence des arrangements faits par le passé avec M. George Vandelac, la cité se trouve pratiquement sans morgue, est renvoyé aux finances.

Le maire est autorisé à signer le contrat accordé par la commission de l'incinération à M. John McConnell, pour la fourniture de l'avoine, et à MM. Despatie et Cie, pour la fourniture du foin, pendant les quatre prochains mois.

Le maire Préfontaine, qui avait pris son siège depuis quelque temps, informe le conseil qu'il a reçu une demande de secours de la part des autorités de Grand'Mère, relativement à l'incendie de la manufacture de pulpe, et que des pompiers de Montréal ont été envoyés avec des appareils. Ils ne se sont pas rendus sur le théâtre du sinistre, cependant, car, une fois arrivés aux Trois-Rivières, ils furent informés que le feu était éteint.

Son Honneur annonce aussi qu'il a reçu une lettre de M. Lucipia, président du conseil municipal de Paris, demandant s'il y aura une délégation officielle du conseil de ville de Montréal, qui ira à l'exposition, et si d'autres associations s'y rendront en corps. Les autorités municipales de Paris désirent avoir ces renseignements afin de se préparer à recevoir dignement les délégués.

Le maire ajoute que personne n'a songé à envoyer des représentants aux frais de la cité, mais ceux qui désirent aller visiter la grande exposition et étudier en même temps les rouages de l'administration de la capitale française devraient être munis de lettres de crédits, de la part du maire de Montréal, ce qui leur ouvrirait toutes les portes et faciliterait leur tâche.

L'échevin Laporte fait une proposition dans ce sens, et elle est adoptée. Jusqu'ici les échevins Savignac, Ames et LeBeuf ont seuls manifesté leur intention de faire le voyage d'Europe, prochainement.

La nomination du nouveau surintendant de l'aqueduc est remise à la prochaine séance.

Quelques demandes pour la position de clerc du marché Bonsecours sont reçues, de même qu'une requête des épiciers, demandant qu'on réduise le nombre des colporteurs de fruits dans les rues. Ces communications sont laissées sur la table.

Soumise et lue la lettre suivante du Premier Ministre de la province de Québec :

Mon cher M. David.

Je viens de recevoir votre lettre du 4 du courant, me communiquant le vœu de votre conseil de ville de voir la vacance créée dans la commission des incendies, par la mort de M. Perry, remplie le plus tôt possible.

Vous pouvez assurer les membres de votre conseil que le gouvernemnt n'a jamais eu l'intention de retarder cette nomination, et que, si elle n'est pas déjà faite, c'est que l'absence de mes collègues ne m'a pas permis de réunir le conseil au complet, pour délibérer sur cette question, dont nous allons disposer dès notre première réunion.

Votre tout dévoué,

F. G. MARCHAND.

On passe ensuite au premier article de l'ordre du jour, l'adjudication du contrat pour les pantalons de la police à M. Charlebois. MM. Boucher et Mercier ayant refusé le contrat pour la raison qu'il ne pouvaient s'engager à fournir les pantalons dans le délai voulu.

L'échevin LeBeuf, secondé par l'échevin Ames, propose que la résolution accordant le contrat à Boucher et Mercier soit rescindée.

M. LeBeuf explique les circonstances qui ont amené le comité de police à donner le contrat à M. Charlebois. Avant de faire leur soumission, MM. Boucher et Mercier sont venus au bureau de police pour s'informer du délai qui serait accordé pour la confection des uniformes. On leur a répondu que c'était 60 jours. Sur ce, ils ont envoyé leur soumission. La confection des pantalons leur ayant été accordée le 28 avril, ils ont écrit une lettre au comité de police disant qu'il leur était impossible de faire les pantalons dans le délai fixé, attendu qu'ils ne pouvaient recevoir des fournisseurs l'étoffe requise que dans deux mois. Le comité de police fit venir devant lui M. Boucher, l'un des associés, et celui-ci déclina de nouveau d'accepter le contrat pour la raison mentionnée dans la lettre.

Le comité lui offrit 15 jours de plus, soit 75 jours, et M. Boucher refusa encore. Le délai fut prolongé jusqu'à 90 jours et M. Boucher ne s'en déclara pas moins incapable d'accepter. On fit venir M. Charlebois, qui s'engagea par écrit, en présence de M. Boucher, à faire les pantalons dans les 90 jours, sous peine d'une amende de $10 pour chaque jour de délai. C'est alors que le contrat fut confié à M. Charlebois, qui avait déjà en stock une grande partie de l'étoffe nécessaire.

Les échevins Savignac et Gagnon proposent, quand même, en amendement, que la confection des pantalons soit laissée à MM. Boucher et Mercier.

Il s'ensuit un assez long débat. L'échevin LeBeuf fait remarquer que la chose serait aussi injuste que déraisonnable, attendu que M. Charlebois a déjà donné ses commandes et pris toutes ses dispositions pour faire les pantalons. Ce serait s'exposer à des dommages.

L'échevin Savignac dit que tout en admettant que MM. Boucher et Mercier avant de soumissionner ont été verbalement avertis qu'ils n'avaient que 60 jours de délai, la chose cependant n'était pas mentionnée dans les devis. M. Savignac donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir et dans laquelle MM. Boucher et Mercier consentent maintenant à garder leur contrat, se disant capables de fournir les pantalons dans les 90 jours.

Les échevins Gagnon, Brunet et Laporte prennent, tour à tour, la parole et le vote étant appelé, l'amendement Savignac est rejeté par 31 contre 3.

La reconsidération demandée par l'échevin LeBeuf dans la motion principale est votée unanimement et le contrat définitivement adjugé à MM. Charlebois.

Il y a ensuite une longue discussion au sujet du rapport du comité de police accordant le contrat des chaussures à M. F. Gélinas au prix de $2.75 la paire.

L'échevin Vallières prétend que le contrat aurait dû être donné à M. G. Marcoux, attendu que l'échantillon qu'il a fourni était absolument semblable à celui de M. Gélinas et qu'il demandait 5 cents de moins par paire. M. Vallières propose que le contrat soit donné à M. Marcoux.

L'échevin LeBeuf réplique que le contrat n'a pas été accordé à M. Marcoux pour les raisons suivantes : D'abord il devait faire confectionner ces chaussures non à Montréal, mais à St Henri. Ensuite le cuir qu'il donnait était du "Casco calf", tandis que le cuir fourni par M. Gélinas était du veau. Or, pour le veau M. Marcoux demandait $2.95 la paire et M. Gélinas $2.75 seulement, de sorte qu'en réalité la soumission Gélinas était la plus basse.

Les amis de M. Marcoux n'en continuent pas moins à défendre la cause de ce dernier ; ce qui amène des répliques de la part de ceux qui se croyaient en face d'un déploiement intempestif de zèle. C'est ainsi que les échevins Vallières, Lebeuf, Ames, Martineau, McBride soutiennent une lutte qui se prolonge plus que l'assistance ne l'aurait désiré.

Finalement, l'amendement Vallières est rejeté par 26 contre 8 et le rapport du comité de police adjugeant le contrat à M. Gélinas est adopté.

LE SURINTENDANT DU PARC

On était arrivé au 2ème item de l'ordre du jour pour la nomination d'un surintendant du Parc Mont-Royal, en remplacement de M. McGibbon.

La lecture du rapport du comité des parcs et traverses recommandant le capt. E. J. Chambers, MM. McDonald et Phillips étant faite, il y a un moment d'hésitation. Personne n'ose faire de motion. Le maire, qui n'aime pas perdre son temps ainsi, annonce que si le conseil n'est pas prêt à procéder à cette question, il va proposer le No 3 de l'ordre du jour. Ceci eut l'effet voulu.

L'échevin Lavallée, appuyé par l'échevin Gouin, propose M. Griffin à la position de surintendant du parc.

L'échevin Brunet, secondé par l'échevin Ouimet, propose en amendement M. L. A. Roberge.

Les échevins McBride et Sadler proposent le capitaine Chambers.

Ce sous-amendement est rejeté comme suit :

Contre : les échevins Laporte, Martineau, Lebeuf, Hart, Chaussé, Ames, Larivière, Gagnon, Brunet, Ekers, Ouimet, Lareau, Wilson, Lamarche, Smith, Savignac, Robillard, Lespérance, Chevalier et Bumbray. — 20.

Pour : les échevins Clearihue, McBride, Jacques, Turner, Sadler, Gallery, Roy, Gouin, Tansey, Faucher, Raby, Robertson, Lavallée et Vallières. — 14.

L'échevin Ekers, appuyé par l'échevin Gagnon, propose immédiatement un autre sous-amendement, à l'effet de nommer M. John Henderson, qui ne venait que d'envoyer sa lettre d'application, et dont le nom ne figurait pas sur le rapport du comité des parcs.

Ce 2ème sous-amendement est adopté sur la division suivante :

Pour : les échevins Laporte, Lebeuf, Ames, Gagnon, McBride, Turner, Sadler, Ekers, Ouimet, Roy, Smith, Tansey, Faucher, Raby, Robertson, Savignac, Lavallée et Vallières. — 18.

Contre : les échevins Martineau, Hart, Clearihue, Chaussé, Larivière, Brunet, Jacques, Gallery, Lareau, Wilson, Gouin, Lamarche, Robillard, Lespérance, Chevalier et Bumbray. — 16.

L'échevin Lamarche demande la reconsidération de ce dernier vote, mais sa proposition est rejetée par 25 voix contre 9.

C'en était fait ; M. Henderson se trouvait définitivement nommé.

L'échevin Lavallée donne avis qu'à la prochaine séance il proposera que tous les règlements de la cité soient compilés et reliés ; que 600 exemplaires en soient préparés et que chacun des membres du conseil en ait un.

On ajourne ensuite à huit heures.

SEANCE DU SOIR

A la reprise de la séance, on prend en considération, à la demande de l'échevin Laporte, le projet de règlement concernant les contributions foncières, les taxes et les permis de commerce.

Les deux clauses suivantes sont adoptées, l'échevin Sadler seul se montrant dissident. Elles indiquent sur quoi portera la taxe foncière :

"A. — Sur les terrains, bâtiments y construits ou autre propriété fixée et attachée à tels bâtiments ou terrains de façon à en faire partie (à l'exclusion des machines industrielles, outillage, arbres de couche, excepté ce qui est employé à produire ou à recevoir du pouvoir moteur).

"B. — Sur toutes conduites, poteaux, fils, rails, tunnels, et autres constructions et appareils de toute nature servant à produire et à distribuer (pour un usage public) le pouvoir moteur, la lumière, la chaleur, l'eau, l'électricité, ou pour des fins de remorquage, construits ou établis sur tels terrains, au-dessus ou au-dessous des rues, chemins publics, ou ailleurs dans les limites de la dite Cité."

Une clause réduisant de $50 à $25 la taxe sur les buanderies publiques est rejetée après une longue discussion, par un vote de 15 contre 12.

Une autre clause proposée par l'échevin Lavallée et secondée par l'échevin Savignac, à l'effet d'exempter les "effets d'occasion" de la taxe spéciale de $50 est également rejetée, de même qu'une motion des échevins Chaussé et Ouimet ayant pour but de réduire à $25 et $10 la taxe sur les colporteurs de fruits dans les rues.

En conséquence, les taxes spéciales imposées sur les buanderies, les marchands de bric-à-brac et d'effets d'occasion, les colporteurs, restent les mêmes qu'auparavant.

Le règlement suivant, définissant les fonctions du greffier de la cité, est adopté en 1ère, 2ème et 3ème lecture :

"Les devoirs du greffier de la cité, en sus de ceux prescrits par la loi ou par la présente charte, seront :

1. De garder le sceau de la cité et tous papiers et documents de la cité, excepté lorsqu'il est autrement prescrit dans la présente charte.

2. D'assister à toutes les assemblées du conseil et de tenir un régistre de ses délibérations.

3. Donner avis aux échevins de leur nomination comme membres des commissions respectives du conseil ainsi que de l'heure et de l'endroit où auront lieu les premières assemblées de ces commissions.

4. D fournir au président de chaque commission, au contrôleur et au trésorier de la cité, des copies certifiées de toutes résolutions, de tous arrêtés et ordres du conseil relatifs aux questions qui seront du ressort de chaque commission, et ce, aussitôt que possible, après que le conseil se sera prononcé sur ces questions.

5. D'exercer son contrôle sur toutes les personnes employées dans son bureau et préposées à l'entretien et au chauffage de l'hôtel de ville, mais à la condition qu'il se conforme aux ordres qu'il pourra recevoir de temps à autre du maire ou du conseil.

6. De donner avis aux membres du conseil de toutes assemblées qui pourront être convoquées conformément à la présente charte ou aux règles du conseil.

7. Le greffier devra, lorsqu'il en sera requis, fournir des copies certifiées de tous papiers et documents en sa possession, et ces copies, ainsi certifiées par lui et revêtues du sceau de la cité, seront reçues comme preuve dans toutes les cours de justice et seront valides comme si les originaux en avaient été produits devant ces cours ; et il percevra pour ces copies certifiées, pour l'usage et le profit de la cité, les droits fixés par un tarif qui devra être préparé par lui et l'avocat de la cité, et approuvé par le conseil.

8. Il inscrira au long, dans des livres spécialement tenus à cette fin, tous les règlements, faits et adoptés par le conseil ; y apposera le sceau de la cité ; les signera et les soumettra au maire pour qu'il les signe.

9. Il conservera des copies de toutes lettres et de tous avis écrits par lui, par ordre du conseil ou de quelque commission.

10. Il sera du devoir du greffier, après l'adoption d'une résolution du conseil ordonnant le paiement de quelque somme d'argent à même les fonds de la cité, de communiquer cette résolution au contrôleur et au trésorier de la cité, et aussi de transmettre sans retard, aux diverses commissions, des copies de toutes les résolutions, ordonnances ou communications qui leur seront respectivement dédiées par le conseil.

11. Il remplira tous les autres devoirs qui lui seront imposés par le conseil.

12. Il sera assisté d'un sous-greffier qui aura en son absence tous ses droits et pouvoirs.

SERVICE DE L'OUEST

L'Algerian, qui a subi de légères avaries, hier, inaugure ce soir le service bihebdomadaire de Hamilton. Le Hamilton partira jeudi pour Hamilton.

L'Eczéma au Vif, Enflammé, Cuisant

Torturait ces enfants en dépit de tout ce que peuvaient faire les parents et les médecins.

Ils furent miraculeusement guéris par l'Onguent du Dr Chase, le plus grand remède au monde pour les maladies cuisantes de la peau.

Ces deux cas illustrent ce qui se passe dans des milliers de maisons où l'Onguent du Dr Chase est employé contre l'Eczéma, l'Herpès, la Teigne et autres maladies cuisantes de la peau.



TOM ISCOTT

M. James Scott, 136 avenue Wright, Toronto, déclare : "Mon petit garçon, Tom, âgé de 10 ans, a été pendant près de trois ans affecté d'une mauvaise forme d'Eczéma du cuir chevelu, lequel était repoussant et résistait à toutes sortes de remèdes et aux traitements des médecins. Il avait la tête dans un terrible état. Nous dûmes le retirer de l'école, et parfois sa tête saignait, et l'enfant se lamentait douloureusement. Pendant deux ans et demi nous combattîmes le mal en vain, mais à la fin nous découvrîmes un remède dans l'Onguent du Dr Chase. Nous en employâmes environ cinq boîtes. Les plaies primitives sèchèrent, laissant la peau à son état normal. C'est un plaisir de témoigner en faveur des merveilleux mérites de l'Onguent du Dr Chase et nous ne disons pas la moitié de ce qu'il faudrait dire."



BABY PROBYN

Mme H. E. Probyn, de Georgeville, Qué., écrit comme suit : "L'Eczéma se montra sur le visage de mon petit garçon alors qu'il avait deux mois, et persista pendant plus d'un an, alors qu'il fut entièrement guéri par l'Onguent du Dr Chase. Bien que nous eussions employé médecins et onguents de toutes sortes, son état empirait et le mal gagnait les cheveux et le corps. Alors nous vîmes l'annonce de l'Onguent du Dr Chase et résolûmes de l'essayer. Après en avoir épuisé une boîte et demie, l'Eczéma disparut entièrement, laissant sa peau exempte de cicatrices et parfaitement douce".

L'Onguent du Dr Chase arrête la démangeaison presqu'immédiatement, cicatrise et guérit parfaitement les cas les plus obstinés de maladie cuisante. Comme remède contre les boutons, boutons à tête noire, engelures, crevasses, et les diverses formes d'irritation de la peau, cet onguent est d'une valeur journalière dans presque chaque maison et il guérit fréquemment les ulcères et les plaies coulantes, quand tous les autres moyens font défaut. 60c la boîte, chez tous les marchands, ou d'Edmanson, Bates & Co., Toronto.

Pour purifier le sang rien n'égale Abbey's Effervescent Salt.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Du Dr. W. H. Wright, L.R.C.P.I., L.M., M.R.C.S.E., L.S.A.I., officier supérieur de santé, Londres, Angleterre :

"Notre régime de vie artificiel opère tant de changements dans la qualité du sang qu'il devient fréquemment impur et qu'il tombe aisément en proie aux maladies infectantes et aux désordres de toute sorte. Je recommande fortement de tempérer le système et de purifier le sang, et pour cela je ne connais pas de meilleur remède que votre Abbey's Effervescent Salt."

C'est Maintenant LE TEMPS D'ACHETER UN

Range A Gaz Oxford.



Afin d'être certain d'avoir du confort durant les temps chauds

Vous pouvez faire le meilleur choix possible parmi les Poêles à Gaz. Il y en a de toutes dimensions, dans tous les genres et à tous les prix et ce sont tous les poêles à gaz les plus économiques qui aient jamais été faits—ils sont pourvus de valves brevetées, qui vous feront épargner beaucoup d'argent sur votre compte de gaz. Venez tout de même les voir.

A VENDRE PAR NOS AGENTS PARTOUT

The Gurney-Massey Co. Ltd.,

MONTREAL.



BEAUTÉ FÉMININE

Une femme est toujours belle lorsque l'ensemble de sa personne respire la santé.

Que voulez-vous que nous inspire une femme nerveuse et débile, si ce n'est la pitié ? Les vertus, les qualités qui conquirent le monde ne croissent pas sur une base chancelante. Rappelons-nous le proverbe des anciens : "Un esprit sain habite un corps sain."

LE SANG C'EST LA VIE

Si vous êtes pâle, faible, nerveuse, si vous souffrez d'indigestions, de dyspepsie, de constipation, d'humeurs défigurantes de la peau, de maux de tête, névralgie, palpitations, etc., vous pouvez attribuer tous ces désordres, toutes ces souffrances, toutes ces maladies, à l'insuffisance, à l'appauvrissement ou à des impuretés du sang, et, afin de reconstituer, de régénérer le sang, source de la vie et de la force, vous devriez prendre immédiatement des

Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard

CONSULTATIONS GRATUITES

Les personnes qui désireraient obtenir des conseils de nos médecins spécialistes sur leur maladie devraient écrire immédiatement pour notre blanc de consultation, ainsi que pour notre livre, "La Prolongation de la Vie," que nous leur enverrons absolument pour rien.

Les PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD se vendent dans toutes les bonnes pharmacies ou épiceries, au prix de 50 centins la boîte, ou six boîtes pour $2.50.

Exigez sur la boîte la signature : BONARD, Chimiste.

Si votre fournisseur habituel ne les a pas, nous les envoyons franco sur réception du prix

Adressez comme suit :

LA COMPAGNIE MÉDICALE FRANCO-COLONIALE,
202 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL.

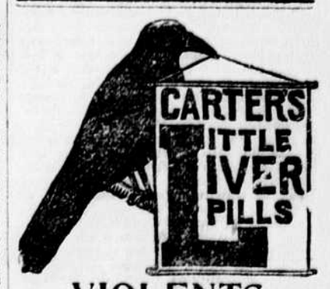
4—P. B.



CONSULTATIONS GRATUITES Les personnes qui désireraient obtenir des conseils de nos médecins spécialistes sur leur maladie, devraient écrire immédiatement pour notre blanc de consultation, ainsi que pour notre livre "La Prolongation de la Vie," que nous leur enverrons absolument pour rien, ainsi qu'un échantillon de ces Pilules. Nos médecins spécialistes soignent les hommes et les femmes également.

Les PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD, se vendent dans toutes les bonnes pharmacies, au prix de 50 cts la boite ou 6 boites pour $2.50. Exigez sur la boite la signature: BONARD, Chimiste. Si votre fournisseur habituel ne les a pas, nous les envoyons franco sur réception du prix.

LA COMPAGNIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, - 202 rue St Denis, MONTREAL.



VIOLENTS MAUX DE TETE

Positivement guéris par ces Petites Pilules

Elles soulagent aussi des douleurs causées par la Dyspepsie, l'Indigestion ou les Excès dans le Manger. Un remède parfait contre le Vertige, les Nausées, l'Assoupissement, Mauvaise Bouche, Langue Epaisse, Douleur au Côté, FOIE INDOLENT. Elles règlent les Intestins. Purement végétales.

PETITE PILULE PETITE DOSE PETIT PRIX

Contrefaçon, la fraude du jour.
Voyez à ce qu'on vous
Donne celles de Carter.
Demandez celles de Carter.
Insistez pour avoir les
Petites Pilules de Carter pour le Foie.

8.2—m's—n—w

LE SERVICE DES TRAMWAYS

La compagnie prétend que la ville ne peut changer d'horaire sans son consentement

Au sujet du nouvel horaire qui a été arrêté par le conseil de ville, relativement au service des tramways, la compagnie du chemin de fer urbain a envoyé à la commission de la voirie une lettre de protestation dans laquelle on lit le paragraphe suivant qui renferme sa principale objection :

"Cette compagnie n'est pas prête à admettre que le conseil a le pouvoir, sans arrangement préalable, d'augmenter d'une manière injustifiable les obligations de la compagnie de cette manière, et de l'exposer ainsi, en toute probabilité à des procès coûteux devant la Cour du Recorder, sous prétexte qu'elle ne s'est pas conformée à des exigences qui, dans plusieurs cas, ne sont d'aucune utilité publique et ne sont pas justifiés par les besoins de la localité, comme par exemple, pour ce qui regarde le cas de l'extension de la ligne du Boulevard St Denis au nord de la voie du C. P. R. où il serait manifestement déraisonnable et d'aucune utilité de donner le service exigé par la résolution passée par le conseil".

COUR D'AMIRAUTE

Elle siégera pour la première fois à Montréal, samedi

Samedi prochain, la cour d'amirauté siégera pour la première fois à Montréal. La cause qui sera entendue sera celle de A. Monceau vs. les propriétaires du vapeur "Cuba", pour $900 de dommages résultant d'une collision, dans le canal avec le bateau du demandeur. La cour sera présidée par le juge Routhier. M. W. S. Walker agira comme régistrateur.

LA NOUVELLE-ZELANDE

Verse vingt-cinq mille dollars au fonds de secours des incendiés de Hull et Ottawa

Wellington, N. Z., 7 — Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a décidé d'envoyer au premier ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier, $25,000 pour être versés au fonds des incendiés d'Ottawa.

CLUB CONSERVATEUR

Une grande assemblee dans la division St Jacques

Le Club ouvrier conservateur de la division St Jacques, aura son assemblée jeudi, le 10 du courant, à 8 heures, à la salle Dumont, rue Ste Catherine. Cette assemblée promet d'être des plus intéressantes. Plusieurs orateurs distingués adresseront la parole, entre autres : l'Hon. M. L. O. Taillon, l'Hon. M. Royal, l'Hon. M. Nantel, l'Hon. M. Casgrain; MM. Albert Laverdure, orateur ouvrier; Bergeron, Leblanc, Monty, Arthur Brossard, J. A. Décary, C. R., Alban Germain, C. Pelletier, ex-M. P.; A. A. Mondou.

Tous les clubs conservateurs sont invités à assister à l'inauguration de la nouvelle salle du Club.

POUR LES MINES

Cent Italiens sont partis, ce matin, pour travailler dans les mines de fer de Sydney, Cap Breton.

LES ENNUIS DU MENAGE

Font paraitre tant de femmes plus vieilles qu'elles ne sont

Ils sont la source féconde de maux de tête, désordres nerveux, douleurs au dos et aux reins et de sensation de fatigue constante qui affligent tant de femmes.

Presque toutes les femmes sont en proie, tous les jours, à d'innombrables petits ennuis dans leurs affaires de ménage. Peut-être n'ont-ils pas assez d'importance pour durer une heure de temps, mais ces petits ennuis continus ont leur effet sur le système nerveux. A vrai dire, ce sont ces petits ennuis qui font paraître tant de femmes plus âgées qu'elles ne le sont. Leur effet peut aussi se faire sentir autrement, tel que par les maux de tête violents ou nerveux, le manque d'appétit, des douleurs au dos ou aux reins, des palpitations de fatigue constante. Si vous éprouvez quelqu'un de ces symptômes, c'est un signe que le sang et les nerfs requièrent votre attention, et dans ce cas, les Pilules Roses du Dr Williams sont le meilleur ami de la femme. Elles conviennent surtout pour régulariser les maladies qui affligent les femmes, et par le sang et les nerfs, elles agissent sur tout le système, donnant de l'éclat à la vue et un rayon de santé aux joues. Des milliers de femmes reconnaissantes ont témoigné des bienfaits qu'elles ont retirés de l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams.

Parmi celles qui ont rendu un témoignage non sollicité des bienfaits qu'elles ont retirés de ce grand remède, se trouve Mme Jas. Hughes, de Dromore, I. P. E., une dame qui possède le respect et l'estime de toutes celles qui la connaissent. Mme Hughes parle de sa maladie et de sa guérison comme suit : "Jusqu'à il y a environ quatre ans, j'ai toujours joui d'une bonne santé, et je passais pour avoir une forte constitution. Alors, je commençai à affaiblir, je souffrais de graves maux de tête, et souvent de violentes douleurs dans la région du coeur, que je ne pouvais réussir à soulager que par des applications chaudes. Mon estomac me donnait aussi beaucoup de trouble et ne semblait pas remplir ses fonctions ordinaires. Je suivis le traitement d'un médecin habile, et bien que je fusse sous ses soins pendant plusieurs mois, je devenais de plus en plus faible, jusqu'à ce qu'enfin je fusse incapable de laisser le lit. Alors, je fis venir un autre médecin, dont le traitement, bien que long de quelques huit mois, fut également inutile. Je pouvais à peine tenir ma tête droite, et j'étais si nerveuse que je criais la moitié du temps. Mon état ne peut mieux se décrire qu'en le qualifiant de pitoyable. Vers ce temps-là, une amie m'apporta un journal dans lequel se trouvait le récit d'une guérison d'une femme dont le cas, sous plusieurs rapports, ressemblait au mien, guérison opérée par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams. Je résolus alors d'essayer ces pilules. Quand je commençai à faire usage des pilules, j'étais dans un tel état que le médecin me dit que je serais toujours une invalide. J'employai quatre boîtes des pilules avant de remarquer quelque bien ; c'est alors que je m'aperçus qu'elles me procuraient du soulagement. J'en ai employé douze boîtes en tout, couvrant une période de près de six mois de traitement, alors que j'étais aussi bien que je ne l'avais jamais été de ma vie, et depuis, j'ai toujours joui de la meilleure santé. Je crois qu'il y aurait bien peu de femmes souffrantes, de par le monde, si elles faisaient comme j'ai fait, — essayer consciencieusement les Pilules Roses du Dr Williams."

Un remède qui n'agit pas convenablement est pire que celui qui n'agit pas du tout — bien pire. Les substituts ne conviennent pas plus que cela, ils sont généralement dangereux. Quand vous achetez les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles, assurez-vous que le nom au long est sur l'enveloppe qui entoure chaque boîte. Si votre marchand ne les a pas, elle vous seront envoyées franco, à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

q 8—h10 z

Pourquoi la Beauté s'altère si tôt

La "précipitation" de la vie Américaine est en grande partie responsable de l'évanouissement de la beauté des femmes américaines. L'ignorance des lois de la santé et l'insouciance sont responsables pour le reste. Les neuf-dixièmes de nos femmes sont dans un état anémique bilieux, qui produit la teinte jaunâtre, les pivelures, taches, accompagnés de ces sentiments de lassitude qui va parfois jusqu'à l'épuisement, cependant elles *ne prennent pas le temps de voir à leur santé.* Leur motto est : — "Tout à l'heure." Quelques-unes sont esclaves des travaux du ménage, leurs tapis et leur cuvette les tuent. D'autres sont esclaves de la mode et des plaisirs frivoles ; aucune d'elles ne donnera une heure à la méditation sérieuse. Si elles le faisaient, elles constateraient que *leur santé s'en va.* Les pilules et les cosmétiques ne remettront pas les choses au point. Ces femmes ont besoin d'un *nettoyage intérieur* ; cela seul rendra leur teint clair comme celui d'un bébé ! *Les Extraits de Trèfle* et les *Thés de Trefle* ont fait les délices de nos grand'mères. *Le Thé de Racine de Trèfle de Karl* fera les vôtres. Il est même plus efficace, car il contient d'autres ingrédients herbacés qui augmentent ses merveilleux pouvoirs altérants. Pourquoi ne pas l'essayer, ce printemps? Nous garantissons vous remettre votre argent si vous n'êtes pas guéries ou satisfaites. Demandez un paquet échantillon chez n'importe quel pharmacien, ou écrivez à S. C. Wells & Co., 52 rue Colburn, Toronto, Ont., et ils vous en expédieront un paquet gratis par la poste.



En vente partout aux Etats-Unis et au Canada à 25c et 50c ; et en Angleterre à 1s. 6d., et 2s. 3d. y ou w

REFUGE DE NUIT

Au cours des cinq mois écoulés, 10,547 personnes ont couché à l'Institution

Le Refuge sera ouvert tout l'été

Le Refuge de Nuit a donné le couvert depuis le 8 novembre 1899 au 30 avril 1900 à 10,547 personnes, et il a été servi pendant la même période 4,493 repas aux habitués de la maison.

Voici comment se répartissent les chiffres relatifs au nombre de ceux qui ont trouvé asile au Refuge : catholiques, 9,502; protestant, 1,045; 87.39 de ces personnes étaient du Canada, 599 venaient d'Angleterre; 695 d'Irlande; 117 de France; 169 d'Ecosse, et 153 d'Italie. Parmi tous ces infortunés on compte 109 femmes.

Les recettes pour la même période ont été les suivantes :

Bénéfices du bazar	$325.00
Subvention de la municipalité	200.00
Des citoyens	125.00
Total	$650.00

A part ces recettes, il a été donné des vivres en quantité par d'autres personnes charitables.

Le refuge a trouvé des emplois pour sept orphelins et il a supporté neuf familles.

Le refuge va demeurer ouvert tout l'été pour les malheureux.

EN AGE

Le Prince Impérial d'Allemagne a célébré le vingt-unième anniversaire de sa naissance

Berlin, 8 — Des fêtes imposantes ont lieu, hier, à Kiel, Cologne, Wilhelmshaven et bon nombre d'autres villes, à l'occasion du vingt-unième anniversaire (âge de majorité) de la naissance du prince Impérial d'Allemagne.

A Kiel, le croiseur russe Panyat Azova a tiré un salut de vingt-un coups de canon.

ETOILES EN TOURNÉE

Sarah Bernhardt et Coquelin viendront en Amérique, à la fin d'octobre prochain

Paris, 8 — On annonce que Madame Sarah Bernhardt et Coquelin feront une tournée de six mois aux Etats-Unis, sous la direction de Maurice Grau. Ce dernier déclare que les acteurs partiront pour l'Amérique à la fin d'octobre, et donneront leur première représentation à Boston. Le programme comprend "L'Aiglon," Cyrano de Bergerac; Hamlet, La Tosca, la "Dame aux Camélia" et Tartuffe.

TENTATIVE CRIMINELLE

Des malfaiteurs jettent du sable dans un engin électrique à l'exposition de Paris

Paris, 8 — La fête de nuit qui devait avoir lieu hier, a forcément été remise à plus tard, à cause d'une tentative criminelle qui, fort heureusement a été découverte à temps. L'ingénieur Germain, dons les dynamos avaient été installées sur le Champ de Mars, a informé la police que des malfaiteurs avaient jeté une poignée de sable dans un engin générateur électrique de quinze cents chevaux vapeur, avec l'intention évidente de causer une explosion. Cet engin fournissait la lumière à l'entrée principale de l'Exposition.

Un affaissement dans le Grand Palais des Champs-Elysées a causé la chute de deux statues de marbre, l'une représentant La République et l'autre "Icare". Les deux statues ont été fort endommagées.

UN PLAN ORIGINAL

Une armée d'apôtres pour l'évangilisation

Chicago, 8 — L'évêque James M. Thoburn, a un plan pour organiser une armée de 100,000 apôtres évangiliques, et par une suite d'efforts systématiques, il croit être capable de sauver 2,000,000 d'âmes et de réaliser 20,000,000 de dollars avant la fin du siècle.

Il refuse de donner son plan, sous prétexte qu'il n'est pas encore suffisamment mûri, ; mais il affirme qu'avant la fin de l'été, il aura émerveillé l'univers par un système à la fois original et unique.

BLE ET MAIS

Les barges arrivées ce matin de Kingston avaient 96,186 minots de blé, 82,338 minots de maïs et quantité d'autres céréales.

M. HAYS

M. Hays, gérant général du Grand-Tronc, s'embarque pour Londres, Angleterre, demain. Il compte être absent environ un mois en rapport avec les affaires de la compagnie.

NOUVEL EDIFICE

La compagnie de télégraphe du Pacifique a transporté ses pénates aux Nos 49, 51, et 53 de la rue Saint-François-Xavier, en attendant la complétion de l'édifice et des nouveaux bureaux que la compagnie va faire construire, à l'angle des rues Saint-François-Xavier et Hôpital.

Emission de $200,000 D'ACTIONS AU PAIR

ENTIEREMENT PAYEES ET NON IMPOSABLES.

La "Victoria-Montreal" Cie d'Assurance CONTRE l'Incendie

SIEGE SOCIAL: 183 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

(Incorporée par Acte Spécial du Parlement du Canada.)

CAPITAL AUTORISE - 1,000,000,00

EN 10,000 PARTS DE $100.00 CHACUNE.

Le dépôt nécessaire ayant été fait au Département d'Assurance à Ottawa, cette Compagnie est autorisée à traiter des affaires dans tout le Canada. $650,000 ont déjà été souscrites ; $150,000 sont réservées pour souscriptions en dehors du Canada ; et la balance $200,000 est maintenant offerte au pair, au public Canadien, pour être payée en entier, la Compagnie ayant décidé de porter son Capital versé à $1,000,000.00.

DIRECTEURS :

PRÉSIDENT : **Hon. WM. PUGSLEY, D. C. L., Q. C., M. P. P.,** St-Jean, N. B.

VICE-PRÉSIDENT : **H. J. BEEMER, Ecr,** Directeur de la Compagnie de chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, Montréal.

Hon. J. D. ROLLAND, Président de la Compagnie de Papier Rolland, Ltée. ; Directeur de la Banque d'Hochelaga, Montréal.

C. J. BOOTH, Ecr, Président de la Compagnie de chemin de fer "Canada Atlantic," Ottawa.

EDWARD P. HATCH, Ecr, [Lord & Taylor] Nouveautés, New-York.

JAMES TALCOTT, Ecr, Commissionnaire en Nouveautés, New-York ; Directeur de la "Bank of the Manhattan Company"; directeur du "Trust Company," New-York.

RODOLPHE AUDETTE, Ecr, De MM. Thibeaudeau Frères & Cie, Nouveautés en gros, Montréal et Québec ; Président de la Banque Nationale.

JAMES A. WRIGHT, Ecr, De la Compagnie "Linde-British Refrigeration," Montréal.

THOS. A. TEMPLE, Ecr, De M. M. Thos. A Temple & Sons, Assurance contre le feu, Montréal.

FIDEI-COMMISSAIRES AUX ETATS-UNIS :

WM. H. HOLLISTER, Ecr, De MM, Kountze Bros, Banquiers, New-York.

CHAS. E. HUGHES, Ecr, De MM. Cartel, Hughes & Dwight, Conseils légaux, New-York.

VALENTINE P. SNYDER, Ecr, Président de la "Western National Bank, New-York

AVOCATS-CONSEILS :

MM. HATTON & McLENNAN, Montréal.

MM. BARWICH, AYLESWORTH & WRIGHT, Toronto.

Cette Compagnie a commencé les affaires d'assurance contre le Feu le 15 Mai 1899, et a déjà reçu en primes, déduction faite des charges pour ré-assurances, réductions, etc., au-delà de $160,000.00 sur lesquelles le taux de la perte n'a été que nominal.

Ses actionnaires se composent de plusieurs des hommes d'affaires les plus éminents et qui ont réussi dans ce pays, de ce fait la Compagnie retire de grands avantages, à cause de leur influence et des affaires qu'ils dirigent.

Les primes sur les affaires canadiennes ont toujours accusé une augmentation régulière et ferme, comme le montre la table suivante, comprenant les dix dernières années :

1890	$5,856,071.00	1895	$6,943,382.00
1891	6,168,716.00	1896	7,075,850.00
1892	6,512,327.00	1897	7,157,662.00
1893	6,793,505.00	1898	7,349,666.00
1894	6,711,369.00	1899	8,125,498.00

Le succès des deux principales compagnies canadiennes, la "Western" et la British America," de Toronto, est bien connu, et leur superiorité pour la régularité dans le paiement de forts dividendes, tout en augmentant en même temps leur actif, a maintenu la cote de leurs actions sur le marché beaucoup au-dessus du pair.

La cote, sur le marché, des actions des compagnies anglaises faisant des affaires dans ce pays, est en moyenne au-dessus de 800 o/o ; et la moyenne des Compagnies Américaines faisant affaires au Canada, est de 263 o/o. Les dividendes payés par ces dernières sont en moyenne de 15.33 o/o, pendant que la moyenne des dividendes des Compagnies Anglaises est même plus élevée.

L'actif, au Canada, de toutes les compagnies engagées dans le commerce d'Assurance contre le Feu s'est augmenté, pendant les dix dernières années, comme suit :

Actif, 31 Décembre 1888	$11,731,519.01
Actif, 31 Décembre 1898	20,684,785.30
Augmentation en dix ans	$ 8,953,265.39

Le total de l'actif des Compagnies contre le feu [ne comprenant pas l'actif-vie des Compagnies combinant l'assurance sur la vie et l'assurance contre le feu] s'est augmenté pendant la même période de près de $50,000,000.00 ; et en outre de cette somme énorme, de forts dividendes ont été payés aux actionnaires.

Par suite de meilleurs appareils protecteurs contre le feu et pour approvisionnement d'eau, de la construction supérieure des bâtisses, et d'une inspection plus soigneuse des dites bâtisses, la moyenne des feux qui se sont confinés dans les bâtisses où ils avaient pris, comparée au nombre total des feux, a considérablement augmenté dans les dernières années. Le danger des conflagrations a été en conséquence de beaucoup diminué, et le risque de pertes considérables, modifiant la moyenne des opérations de l'année, a été bien éloigné.

Le taux moyen des pertes de toutes les compagnies faisant des affaires au Canada et aux Etats-Unis, pendant les dix dernières années finissant le 31 Décembre 1898, a été de 58.22 o/o des primes nettes perçues ; laissant déduction faite des dépenses, et et ne comprenant pas les sommes immenses reçues comme intérêt sur placements, un montant considérable de profits.

Le taux des pertes par rapport aux primes reçues en Canada pour 1899 a été le plus bas depuis dix ans, la moyenne étant de 56.02 o/o. Le taux de perte de la "Victoria-Montréal" du 15 Mai 1899, date à laquelle la Compagnie a commencé ses affaires, au 31 Décembre de la même année, a été de 15.04 o/o seulement ; pendant que le taux de perte, sur les primes totales, de la date du commencement des affaires, à l'époque actuelle n'a pas excédé 15 o/o ; ce qui montre que toutes les précautions ont été prises dans le choix des risques.

Les souscripteurs à ces actions au montant de cinq parts ont droit à une réduction de 20 o/o sur toutes les primes d'assurance sur leurs propriétés, assurées à cette Compagnie. . . . . .

Les corporations puissantes, dans toutes les branches de l'industrie, ont des avantages incomparables sur celles de moindre envergure, et l'assurance contre le feu ne fait pas exception à la règle générale.

Avec le capital versé considérable que la "Victoria-Montréal" aura, elle sera dans une position inattaquable, et en état de soutenir la concurrence beaucoup plus efficacement dans les affaires. Par sa capacité de repartir ses risques sur une grande échelle, ce qui, avec une direction convenable, est l'essence de la science de l'assureur, et avec ses rentrées considérables, elle fera nécessairement, étant entièrement indépendante des conditions locales, de forts profits, d'année en année, avec beaucoup plus de facilité, et dans une proportion beaucoup plus considérable, qu'il serait possible pour une compagnie opérant sur une moindre échelle.

Les relations que la Compagnie a été assez heureuse d'établir, lui sont et lui seront de la plus grande utilité possible. Elles l'aideront à devenir une des compagnies d'assurance contre le feu des plus considérables de ce continent, et la mettront en état d'atteindre une place proéminente parmi les plus fortes institutions financières du Canada.

La "Victoria-Montreal" se conformera autant que possible aux règles et aux taux de la "Canadian Fire Underswriter's Association", appliquant les mêmes taux de prime que les compagnies appartenant au Bureau. Mais, comme elle veut traiter le dernier cinquième de la même manière que la partie qui déjà été souscrite, non parmi un petit nombre de capitalistes, mais parmi les propriétaires solvables de la Puissance ; et comme elle désire obtenir autant que possible des affaires de cette classe, ce qui a été trouvé être d'une grande valeur, elle donnera à chaque actionnaire souscrivant pour cinq parts ou plus, entièrement payees, le même privilège qui a été accordé à ses actionnaires actuels, en le faisant jouir d'un arrangement qui lui procurera un escompte de 20 o/o sur les taux réguliers du tarif, sur toutes les primes des polices couvrant sa propriété jusqu'à concurrence de la valeur entière, y compris la ré-assurance que cette Compagnie peut contracter.

Ce privilège demeurera en vigueur pendant une période de cinq ans.

Un propriétaire verra ainsi que, indépendamment de dividendes qui doivent être payés sur les parts et qui, nous avons tout lieu de le croire, seront élevés et rembourseront amplement à eux seuls le placement, l'arrangement dont on a parlé plus haut lui permettra de réaliser outre cela, un montant égal à l'intérêt sur ces parts de DIX à VINGT POUR CENT par année.

Avec les avantages énumérés plus haut, un bon courant d'affaires, déjà établi, le champ vaste et productif qui est ouvert aux opérations de la Compagnie l'influence d'une classe supérieure d'actionnaires l'énergique prudence de sa direction et de son administration, et une forte position financière, on croit que les actions de la "Victoria-Montréal" offrent une occasion exceptionnellement bonne pour le placement et que le résultat ne peut en être que très satisfaisant.

TERMES : 10 o/o payable en souscrivant ; 15 o/o à la répartition ; 25 o/o le premier de Juillet ; 25 o/o le premier de Septembre et 25 o/o le premier de Novembre.

Des listes de souscriptions seront ouvertes à 10 heures a. m., Mardi le 8 Mai 1900 et seront fermées à 3 heures p. m., Vendredi le 11 Mai 1900 ou plus tot, nous réservant le droit d'accepter ou de rejeter les souscriptions.

Les souscriptions et les versements en paiement de stock devront être fait par chèque, lettre enregistrée, mandat poste ou mandat d'express à la

TORONTO GENERAL TRUSTS CORPORATION, Angle des rues Yonge et Colborne, Toronto, Ont.
(Régistrataire et Agent de Tranferts pour Ontario et les provinces de l'Ouest.)

Ou à la

MONTREAL TRUST & DEPOSIT COMPANY, 1707 rue Notre-Dame, Montréal.
(Régistrataire et Agent de Transferts pour les provinces de l'Est).

Pour Fortifier Les Enfants

Contre les effets affaiblissants des chaleurs, servez-vous de Nestle's Milk Food avantque la chaleur commence son travail dévastateur.

Une chose remarquable c'est que les enfants qui l'on nourrit avec cette nourriture sont exempts du choléra des enfants.

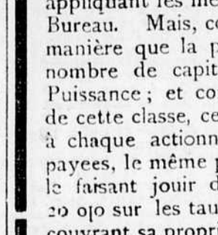
NESTLE'S MILK FOOD

Est aujourd'hui vendue partout dans le monde civilisé.

LEEMING, MILES & CO.,
53 rue St Sulpice,
MONTREAL.
Seuls Agents au Canada. 155-jm-n-k

UN BEAU TEINT FAIT TOUJOURS PLAISIR

L'ORIENTAL CREAM ou l'Embellisseur Magique du Dr T. Felix Gourraud



Fait disparaître le teint basané, les boutons, taches de rousseur, vers, malaises de la peau et tout ce qui peut y attenter à la beauté et cela sans qu'on s'aperçoive que l'on s'est servi de remède. Il a été à l'essai pendant 42 ans et est si merveilleusement sûr que nous avons pour certain qu'il est faitconvenablement. Ne acceptez pas de contrefaçon de nom semblable. Le Dr L. A. Sayre disait à une dame de haut ton : une patiente : "comme vous vous en servirez, vous les dames, je recommande la "Crême de Gourraud", comme la moins offensive de toutes les preparations pour la peau. En vente chez tous les pharmaciens et les marchands d'articles de la toilette des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. **Ferd. T. Hopkins, Prop. 37 Great Jones St., N.Y.**
306—mvs k—qh—(d)

BÉGAIEMENT

Guéri Pour Toujours

Liuton Orthophonic Institute,

Brockville, Can. Etabli en 1891. Le seul institut au monde où l'on guérit toutes sortes de défauts de prononciation **sans exiger de paiement avant la guerison.** Une institution de haute classe fortement recommandée. Ouvert continuellement. **PROSPECTUS** envoyé à n'importe quelle adresse gratis sur réception de timbres. 76 mjs—qh

J. L. WISEMAN
GRAVEUR sur BOIS ZINC HALF-TONE
33 RUE ST NICHOLAS

25c LE MEILLEUR TONIQUE 25c
AU PRINTEMPS

HERBINE BITTERS
Du Dr WILSON

25c En vente chez tous les pharmaciens à 25c la grosse bouteille. 25c
BRAYLEY SONS & Co., Montreal.

SHAWINIGAN FALLS, P.Q.

"La Ville de l'Avenir."

Cette ville modèle, que l'on est maintenant à ériger, à SHAWINIGAN FALLS, P. Q., offre de grands avantages à toutes les classes de la Société qui veulent posséder des demeures au milieu d'une POPULATION qui augmente RAPIDEMENT, où il y aura un grand nombre de fabriques qui donneront beaucoup d'ouvrage et de bons gages aux gens de toutes les classes de la société, qu'ils aient un metier ou non.

SHAWINIGAN FALLS est située sur les bords de la belle rivière St Maurice, en haut de la cité de Trois-Rivières, dans une localité étanche et salubre. Elle sera en peu de temps pourvu d'un système d'aqueduc qui permettra d'avoir une protection efficace en cas d'incendie, de lumières électriques, d'un système d'égoûts scientifique, d'écoles, églises et de tout ce qu'il faut pour une ville moderne. Shawinigan Falls augmente plus rapidement que n'importe quelle ville au Canada et d'ici à deux ans elle aura une population de plusieurs milliers d'âmes.

Des TERRAINS A BATIR, situés dans d'excellentes localités peuvent être obtenus à bas prix et à des CONDITIONS FACILES. Les gens qui désirent avoir de l'emploi et un bon chez soi devraient visiter SHAWINIGAN FALLS immédiatement. Les Plans et Renseignements peuvent être obtenus en écrivant à

The SHAWINIGAN WATER & POWER CO.,
SHAWINIGAN FALLS, P. Q. 149—n—mjs

LUNETTES ET LORGNONS



Essai gratuit de la vue. 188-mjs-

Montures en Or solide	$1.75
Montures doublées en Or garanti pour 10 ans	$2.00
Montures en aluminium	75c
Montures lunettes acier nickelée	25c
Verres de 1ère qualité, la paire	$1.00
2e qualité, la paire	50c

A. Mongeau, 42 rue Saint-Laurent, Montreal.

GARTH & CO.,

536 à 542 rue Craig — Montréal, Can

INGENIEURS D'APPAREILS A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

ENTREPRENEURS POUR SYSTEMES DE

Chauffage, Plomberie et Ventilation

ESTIMATIONS, PLANS ET DEVIS FOURNIS

Fabricants de toutes sortes de... **MATERIAUX** Nécessaires aux plombiers et aux poseurs d'appareils à gaz, à vapeur et à eau chaude.

AGENTS ET FABRICANTS POUR

- National Meter Co., New-York.
- Vanduzen Steam Jet Pump, Cincinnati.
- Buckeye Bell Foundry Co., Cincinnati.
- Penberthy & Korting Injectors.
- Watson, McDaniel's Steam Specialities.
- Watson's Pressure Regulator.
- Chapman's Steam Trap Fittings, etc.
- Jenkins' Globe Valves.
- Chapman Valve Mfg Co.
- Wilhelm! Copper Bath Boilers.
- Braender's Jet Pump and Water Elevator.
- Fellow's Little Giant and Twin Comet Lawn Sprinklers.
- Newton's Sanitary Traps.

Fabricants du robinet d'arrêt (stop cock) Imperial dont la Corporation se sert dans les rues, du régulateur à gaz et du radiateur à eau chaude.

Demandez le catalogue et les listes de prix 300-mjs—a

VERITABLES COURROIES

TANNEES AVEC DU CHENE.

Notre qualité "C" surpasse toutes les autres marques. Vendues avec garantie.

D. K. McLAREN, 751 Rue Craig. Tél. Main 250
mjs—n

Guéri en Très peu De temps

Etes-vous Creve ?

M. I. B. Labelle, 1021 Cadieux, employé chez Chas. Langlois & Cie, rue St Paul, a été radicalement guéri par

La Cie de Montréal pour la Guérison des Ruptures
129 rue Rachel, Montréal. Prenez les chars de la rue Amherst.

Pas un seul sou avant votre complète guérison. 90—m

UNION LABEL

NOUVELLES OUVRIERES

Les forgerons de Montréal vont se solidariser

GMPERS VA VIOLER LES INJONCTIONS

Grande victoire pour les employés du " trust " de la Standard Oil Company

LES TOMBELIERS TRIOMPHENT

On craint de sérieux troubles à Toronto parmi les employés des tramways

Les bains publics

M. E. F. Clarke, député fédéral pour Toronto-Centre, et ex-maire de cette ville, était à Montréal, hier. M. Clarke a déclaré au représentant de "La Presse" qu'il ne serait pas surpris de voir surgir de nouveaux troubles ouvriers à Toronto.

Les employés des tramways avaient résolu de se mettre en grève, afin d'obtenir un plus fort salaire et moins d'heures de travail, mais on a ensuite résolu d'attendre que M. William MacKenzie revienne d'Europe. S'il refuse de se rendre à la demande des employés, la grève sera alors déclarée.

* * *

Samuel Gompers, le président de la Fédération Américaine du travail, était à New-York, hier, où il assistait à une grande assemblée d'ouvriers, convoquée par l'Union Centrale Fédérée. Appelé à prendre la parole, M. Gompers a déclaré qu'il s'était rendu à New-York non pour conférer avec les autorités officielles des chemins de fer, comme on lui en avait prêté l'intention, mais pour violer ouvertement l'injonction émise par le juge Freeman contre les cigariers en grève, afin de les empêcher d'user de leur influence pour dissuader les ouvriers nonunionnistes de prendre leur emploi, et pour empêcher que les amis des grévistes leur fournissent de l'argent pour le succès de la grève.

M. Gompers a de plus déclaré que, jamais depuis l'inauguration du mouvement ouvrier, un acte de tyrannie aussi flagrant que l'injonction du juge Freeman n'avait été tenté contre le travail organisé.

* * *

Il y a à Montréal des agents qui cherchent à embaucher des machinistes pour prendre la place des grévistes de Toronto ; il paraît que leurs efforts sont, jusqu'à présent, demeurés stériles.

* * *

La grève des tombeliers des charbonnages du district de Sydney, C. B., est terminée. Ils ont repris le travail, hier après qu'un arrangement à l'amiable des difficultés fut intervenu.

* * *

Les colporteurs de fruits ont eu une nombreuse assemblée, hier soir, dans leur local de la rue Notre-Dame, sous la présidence de M. A. Drapeau.

Il a été décidé, sur proposition de M. Lavoureux et de M. Lavoie qu'une lettre soit envoyée au maire et à la commission de police demandant que les licences de colporteurs soient payées le 16 courant. Il est encore résolu que tous les colporteurs de fruits solidarisés devront se réunir dans leur local, le 14 courant, afin de se préparer à payer toutes les licences le lendemain. Chacun devra avoir son argent pour payer comptant.

* * *

Il se fait actuellement parmi les ouvriers forgerons de Montréal un mouvement pour se solidariser. Quelques-uns d'eux se sont réunis, dimanche dernier, sur l'invitation de M. Robert B. Kerr, secrétaire chef de l'Union Internationale de cette corporation, et ont discuté le projet et avisé aux moyens de le mettre à exécution.

Une assemblée constitutive à laquelle sont invités d'assister tous les forgerons de Montréal et de la banlieue aura lieu samedi prochain après-midi, à la salle de l'Union des mouleurs, 662½, rue Craig.

* * *

La section de Montréal de l'Association Protective des barbiers du Canada aura une grande assemblée, dimanche prochain, à deux heures de l'après-midi, dans le nouveau local de la société, 662½ rue Craig.

La Société a fait circuler un avis parmi ses adhérents les informant que les ateliers munis de cartes de commerce doivent s'assurer que le sceau de l'Association et la signature du secrétaire y soient apposés, et que tout atelier ayant des cartes ne portant pas ces deux signes d'authenticité, ne sont pas des cartes de l'Union.

* * *

Deux nouveaux boulangers ont adopté l'étiquette de l'Union des ouvriers boulangers, ce sont MM. H. Normandin, 360 chemin Papineau et Joseph Thibert, 1128 rue St Antoine.

* * *

Une éclatante victoire pour les employés du " trust " la Standard Oil Company. Ces jours derniers les employés de cette compagnie, travaillant à ses réservoirs de Constable Hooks, N. J., se mettaient en grève afin d'obtenir une augmentation de salaire. Cette action énergique a engagé la compagnie à augmenter de dix pour cent les salaires de tous ses employés sur le continent, lesquels sont au nombre de vingt-cinq mille. On compte qu'il faudra $1,500,000 par année pour payer ce surplus de rémunération du travail.

* * *

Une dépêche de Sturgeon Falls, Ont., nous apprend que deux cent cinquante ouvriers en bâtiment, travaillant aux constructions que fait actuellement élever la pulperie Impériale, dans cette localité, se sont mis en grève parce qu'on leur a refusé une augmentation de salaire.

* * *

Nous sommes heureux de voir que la commission d'hygiène s'occupe déjà de la question des bains publics, cela fait espérer qu'ils seront ouverts cette année en temps voulu. On se propose, dit-on, de faire des améliorations à ces bains, c'est encore là un autre bon point pour la commission.

* * *

Les petits porteurs de journaux de Toronto se sont réunis avant hier dans la salle de Tempérance de cette ville dans le but de se constituer en union. L'assemblée a été présidée par Robert Dandy un porteur de journaux bien connu de Toronto. Des discours appropriés à la circonstance ont été prononcés par plusieurs dirigeants des organisations ouvrières. Voilà un entraînement dans la voie de la solidarité qui mériterait d'être imité. Il n'y a aucun doute que parmi les petits bonshommes qui se sont groupés avant hier, il sortira des chefs qui aideront puissamment au triomphe de la cause du travail lorsque l'âge leur aura fait pousser de la barbe au menton.

A HULL

M. Eddy est plein d'ardeur et espère fermement que la ville se relèvera bientôt de ses ruines—Bons majorés — Délégués de l'Union St Joseph—Notes

De notre correspondant particulier

Hull, 8 — Parlant, hier à votre correspondant, M.R.W.Rowley, gérant de la compagnie Eddy, a dit que l'incendie, loin de ralentir l'ardeur de M. Eddy, avait agi sur lui comme un remède salutaire. Il s'est mis, paraît-il, activement à l'oeuvre et sa santé n'a souffert aucun contre-coup du désastre qui le ruine complètement. M. Rowley dit que la compagnie, est très reconnaissante au conseil de l'exemption de 15 ans qui lui est offerte sur ses impenses ; elle ne demande rien de plus que cela. Ce qui affecte le plus M. Eddy, c'est la crainte de la désintégration de Hull, de cette ville qu'il a tant contribué à faire ce qu'elle a été. Il espère cependant que la population ne se découragera pas et ne se laissera pas entraîner ailleurs par les embaucheurs de toutes sortes qui viennent ici la tenter. M. Rowley dit que la grosse question dans le moment est de se procurer de l'argent. Il espère cependant que la compagnie en aura pour tous ses besoins.

Il semble que si le comité exécutif voulait aider permanemment la classe qui vient d'être jetée sur le pavé par la conflagration, il donnerait une couple de cent mille piastres à la compagnie Eddy, qui est restée plus pauvre que le dernier des hommes et qui tient à s'installer sur les ruines de son ancienne prospérité et y rester.

—Le shérif Wright a arrêté à Gracefield, un nommé Louis Pétrin, accusé d'avoir majoré des bons de la Cie Edwards et de les avoir fait échanger en marchandises chez M. Thos. Grace, à Gracefield. Pétrin a majoré un bon de $5 jusqu'au montant de $50.

—La succursale de Hull, de l'Union St Joseph a élu, hier, ses délégués à la convention de cette union qui aura lieu à Hull l'automne prochain. Ces délégués sont Ludger Genest, A. E. Watier et Arthur Caron ; leurs substituts sont David Dumontier, Jules Gratton et Chs. Roussel. Les RR. PP. Pilon, de Curran, Bédard, de St Thomas d'Alfred, membres de la succursale de Hull, ont aussi été priés d'assister à la convention. Environ cent soixante-quinze membres de cette union ont passé au feu à Hull et leurs honoraires mensuels seront payés par la société pendant quelque temps.

—John Gagnon, de Bouchette, et J. Gélinas, d'Aylmer, sont encore au large depuis leur désertion de prison, à Aylmer. Gagnon avait déjà servi quatre semaines d'un emprisonnement de 23 mois imposé pour vol d'argent à Max Goldberg, à Bouchette. Gélinas avait servi huit mois sur un terme d'un an, pour vol de coutellerie chez Holt, et s'ils sont rattrapés, ils seront condamnés pour évasion. La prison d'Aylmer n'était pas en très bon état et les deux évadés en ayant enfoncé une porte, se sont sauvés, en invitant les autres dix prisonniers à les suivre, ce qu'ils ont refusé de faire.

—M. Charles Leduc est à faire déblayer les ruines de sa maison en vue de reconstruire immédiatement.

Il est probable que le protonotaire aura son bureau à la salle Charron. M. Chaurest, architecte du gouvernement est allé faire son rapport à Québec.

Le trésorier de la ville a son bureau dans un chalet, à côté de l'hôtel de ville. La reconstruction de cet édifice est commencée.

LA HALLE AUX BLES

La question du grain fait le sujet de la discussion hier

Le comité de direction de l'association de la Halle aux blés a tenu, hier après-midi, sa séance mensuelle régulière. M. E. F. Craig, le président, a déclaré que comme résultat des observations faites par le comité de direction de la Halle aux blés, pour obtenir un amendement à la loi d'inspection du grain, le ministre de l'intérieur a fait adopter, samedi, un bill basé sur les recommandations de la Halle aux blés, et que maintenant l'inspecteur du grain importé des Etats-Unis se conforme aux dispositions de la nouvelle loi.

Les compagnies du Pacifique Canadien et du Grand Tronc font savoir que le Board of Trade de Toronto leur a demandé de faire inspecter le grain à Montréal par un inspecteur de Toronto, au lieu de le faire inspecter une seconde fois par celui de Montréal. Pour se conformer aux désirs du Board of Trade de Toronto, il faudrait pratiquement doubler le nombre des chiffres distributeurs.

La Halle aux blés a résolu de répondre que le meilleur endroit où l'inspection du grain destiné à l'exportation peut être faite est celui où le wagon qui le transporte est arrêté et que la présence d'un inspecteur de Toronto aux élévateurs de Montréal n'est pas nécessaire.

Les compagnies de chemin de fer ayant résolu d'annoncer que le minimum du chargement d'un wagon sera de 40,000 livres, la Halle aux blés devra réviser ses règlements quant à ce qui a trait à l'expression "a car load" ; c'est ce qui sera fait à une réunion générale.

M. J. Torrance, qui représente la Halle aux blés à la commission du port, a expliqué à ses collègues où en est actuellement la question des élévateurs du syndicat Conners. M. Torrance a déclaré, et il a en cela exprimé le sentiment de tous les membres présents, que les travaux ne devraient pas être entrepris avant que tous les plans et spécifications aient été soumis aux commissaires du port.

Les chanceux de Mars

Gros lots payés par la société Nationale de Sculpture durant le mois de mars 1900: J. D. Hosler, Chicago, Ill., $4,000.00 ; E. W. Savoy, Boston, Mass., $2,000.00 ; H. B. Martineau, Halifax, N. E., $2,000.00 ; A. O. Biggs, Kingston, Ont., $1,000.00 ; J. E. Meunier, Montréal, $1,000.00. Billets, 25c., 50c., $1.00. Prochain tirage, le 16 mai, 1900. 157-2—z

BANQUETS A LONDRES

Lord Strathcona prononce un discours sur l'unité de l'Empire

La Fédération Impériale

Londres, 8 — Invité au banquet annuel du London Press Club, ainsi qu'au banquet donné par la Chambre de Commerce de Londres aux délégués australiens, Lord Strathcona a prononcé deux discours qui ont été vivement applaudis. L'orateur répond d'abord à la santé : "Nos forces impériales" et profite de l'occasion qui lui est offerte pour démontrer que le Canada comme l'Australie ont fait leur devoir, simplement, mais courageusement. "La guerre est une calamité terrible, a ajouté Lord Strathcona, mais elle est, quelquefois, une leçon dont il faut savoir profiter. Rien n'aurait pu démontrer l'unité de l'empire comme l'a démontrée cette guerre ; et envisagée à ce point de vue, j'oserai dire qu'elle est plutôt un bien qu'un mal. L'unité de l'empire britannique n'est plus un mythe, mais un fait désormais passé dans le domaine de la réalité."

Au banquet donné par la Chambre de Commerce, Lord Strathcona a fait l'éloge de la législature locale et coloniale qu'il aimerait à nommer, simplement la Législature de l'Empire. Après avoir longuement parlé du bill de la fédération que les délégués australiens sont en voie de faire adopter par le parlement anglais, Lord Strathcona exprime cette opinion que l'Australie et le Canada sont également bien déterminés à resserrer les liens qui les unissent déjà à la mère-patrie. Ces paroles ont valu à l'orateur de frénétiques et enthousiastes applaudissements.

Plusieurs orateurs ont adressé la parole après Lord Strathcona. M. Barton, C. R., (Nouvelles Galles du Sud), entre autres, a longuement parlé de la fédération impériale et de ses bienfaits, puis a expliqué devant les membres de la Chambre de Commerce et leurs invités le but poursuivi par l'Australie.

Ces deux banquets ont pris fin au milieu d'un enthousiasme facile à comprendre.

CANAL WELLAND

L'Enquête a été reprise hier dans cette affaire—Preuve très forte contre les accusés

Welland, Ont., 8 — Le procès de Walsh, Nolin et Bullman accusés d'être les auteurs de la destruction d'une écluse au canal Welland, s'est instruit hier.

Hier, la Couronne a fait entre les prisonniers une preuve très forte. Elles les a montrés ensemble à Buffalo, Niagara Falls, N. Y., Niagara Falls, Ont., et Thorold, où on les a vus examiner l'écluse. Elle a montré Walsh et Nolin mettant la dynamite dans l'écluse et se sauvant.

A la séance d'aujourd'hui on a entendu plusieurs témoins. La preuve de circonstances d'aujourd'hui est défavorable aux accusés.

Le surintendant du canal Welland, M. Thompson, a déclaré que si la tentative avait réussi, elle aurait causé des pertes de vie.

LES MEDAILLES

Le lieutenant-colonel L. R. Baker, du 61ème bataillon, s'est rendu à Beauharnois, samedi dernier, pour y livrer les médailles suivantes au lieutenant-colonel Deslauriers, maire de la ville, à l'occasion de la grande démonstration qui sera faite au jour de la fête de la Reine, aux Vétérans de l'attaque des Féniens de 1866 et 1870 : A. Gagnon, P. Goujon, J. W. Kilmour, M. Gauthier, Cyrille Guimond, N. Laberge, E. B. Langevin, J. Lynch, R. Trottier, T. Verner, A. Mathieu, M. Boissan, J. Marchand, A. Lefebvre, F. Leduc, J. A. Lapointe, M. Boyer, M. Deslauriers, P. Desparois, P. Gagnon, B. Lemay, J. Labrèque, Jos. Deslauriers, J. Lorange, A. Mathieu, L. Robert, et autres.



LE BEBE L'AIME

Le RESOLUTIF CUTICURA est si pur, si doux, si sain que grands et petits le prennent avec plaisir. Il rafraîchit et purifie le sang dans l'eczéma et autres humeurs torturantes et défigurantes, pendant que les bains chauds avec le SAVON CUTICURA nettoient la peau des croûtes et des gales et que les applications douces d'ONGUENT CUTICURA adoucissent et guérissent la démangeaison et le brûlement de la peau.

En vente partout. POTTER CORP., seuls propr., Boston, E. U. "La peau des bébés," gratis. 12

LES VERTUS DU

Céleri Composé de Paine

Sont reconnues par les plus habiles médecins

C'EST LE GRAND RECONSTITUANT DU SYSTEME AU PRINTEMPS

Il produit une chair solide et saine, Rend le sang pur et les nerfs forts

Les vertus médicinales particulières et distinctes du Céleri Composé de l'aine sont pleinement reconnues par les plus savants médecins de toutes les parties du Dominion.

Dans son pouvoir spécial et son aptitude à renforcer le corps, à rendre le sang rouge et à régler les nerfs, repose la grande valeur du Céleri Composé de Paine pour toutes les maladies débilitantes et les désordres des rognons, du foie et de l'estomac.

A cette saison de l'année, quand des milliers sont fatigués, épuisés et malades, le Céleri Composé de Paine vient au secours des nerfs délabrés et affaiblis, et les soustrait à la prostration et à la ruine complètes, chasse cette sensation d'épuisement qui est cause du découragement, de la mélancolie et du désespoir chez les hommes et les femmes de tous âges.

Le Céleri Composé de Paine produit une chair solide et saine, un sang pur et des nerfs forts.

Le Céleri Composé de Paine renforce les pouvoirs digestifs et restaure le système nerveux lorsqu'il y a surmenage de l'esprit et du corps.

Le meilleur essai qui puisse se faire du Céleri Composé de Paine est d'en prendre une bouteille ou deux à cette saison, alors que le corps a besoin d'être nettoyé et renforcé. k

Qu'est-ce que

CASTORIA

Le Castoria est un remède pour les Bébés et les Enfants. Le Castoria est un substitut inoffensif à l'huile de Castor, Parégorique, Gouttes et Sirops Calmants. Il ne contient ni Opium, ni Morphine ni aucune autre substance Narcotique. Il est agréable au goût. Vû que des Millions de Mères s'en servent depuis trente ans, c'est une preuve suffisante de son efficacité. Le Castoria détruit les vers et calme les indispositions Fièvreuses. Il guérit la Diarrhée et la Colique. Il soulage des maladies causées pendant la Dentition, guérit la Constipation et la Flatuosité. Le Castoria s'assimile la Nourriture, règle l'Estomac et les Intestins des Bébés et Enfants, donnant un sommeil naturel et bon pour la santé. Le Castoria est la Panacée des Enfants—L'Ami des Mères.

Castoria.

"Le Castoria convient si bien aux enfants, que je le recommande comme étant supérieur à n'importe quelle prescription que je connaisse."

H. A. ARCHER, M. D. *Brooklyn, N. Y.*

Castoria.

"Le Castoria est un excellent remède pour les enfants. Les mères m'ont à maintes reprises parlé de son bon effet sur leurs enfants."

DR. G. C. OSGOOD, *Lowell, Mass.*

LE FAC-SIMILÉ DE LA SIGNATURE DE

Chas. H. Fletcher.

PARAÎT SUR CHAQUE ENVELOPPE.

THE CENTAUR COMPANY, 77 MURRAY STREET, NEW YORK CITY.

HOMMES FAIBLES

Ecrivez pour notre livre "Hommes Faibles et Fatigués", envoyé GRATIS sur demande. Adressez: Cie Medicale du Dr Jean, Boîte 187 Montréal, Qué.

PASTILLES DU DR JEAN

Les seules véritables — Guérison assurée — soulagement immédiat—de perte de vitalité, de moire, des reins, faiblesses nerveuses, épuisement, perte d'appétit, abus, excès, etc. et ment, de sommeil, impotence, maladies du dos $1.00 le flacon, 2 flacons $2.50, par la malle, cachetés, franco. Et toutes pharmacies au même prix.



Docteur P. CARLES.

Attestation du Docteur P. CARLES

L'un des médecins les plus en renommé de l'Europe. Professeur-Agrégé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux ; Ex-Préparateur de Chimie, de Pharmacie et de Toxicologie à l'Ecole de Pharmacie de Paris. Chimiste-Expert des Tribunaux.

"LE VIN ST MICHEL que j'ai expérimenté est certainement un vin aussi agréable que tonique.

Je l'ai administré couramment avec un traitement approprié, dans des cas de phtisie pulmonaire, de chloro-anémie, d'atonie nerveuse, et j'ai constaté qu'il a contribué puissamment à relever les forces vitales et à modifier favorablement ces états morbides.

(Signé), Dr P. CARLES.

BOIVIN, WILSON & CIE, Montréal, seuls agents pour le Canada et les Etats-Unis.

DECORATION DE MAISONS

Notre expérience pratique de 50 ans, un personnel compétent d'ouvriers stables et l'assortiment le plus considérable de

Tapisseries Artistiques

au Canada, c'est ce que nous avons à vous offrir dans toutes les branches d'ouvrages de peintres.

JOHN MURPHY,
2236 rue Sainte-Catherine
114—mjs—n

GRATIS aux Dames

Mères de familles et jeunes filles, qui désirez la santé, la force et la beauté, envoyez-nous votre adresse, nous vous expédierons un échantillon gratuit de la Cure Célèbre du Dr Trousseau pour les Femmes Pâles et Débiles. Adressez : Dr Trousseau Chemical Co., 146 E, 84th street, New-York City. Nos remèdes sont en vente à Montréal, à la pharmacie Décary, 1688 rue Ste Catherine.
mjs—n

COMPTES en SOUFFRANCE !

Nous avons des moyens particulièrement efficaces pour assurer la perception des comptes en souffrance. EPROUVEZ-NOUS.

R. G. DUN & CIE,
L'agence Mercantile, Montréal.
G. J. WILLIAMS, Gérant.
Boîte B.P. 2359 27—mjs

HERCULES Wire Beds



L'AMABILITÉ DE LA BEAUTÉ ET DES DISPOSITIONS DE CETTE FEMME

va recevoir une serieuse atteinte aujourd'hui, car elle a passé la nuit dernière sur un sommier élastique mal fait, bosselé et gênant.

Gold Medal Furniture Mfg. Co.
17-23 RUE NORMAND,
Montréal.

HERCULES Wire Beds

The Promotwe of Arts Association, Ltd
INCORPOREE PAR LETTRES PATENTES, 7 OCT. 1895.
Distribution de Tableaux et d'Objets d'art tous les mercredis. Billets 10 et 25 cts.
48 RUE ST LAURENT. Agents demandés.
196 m-j-s-n

LA MAISON HAMILTON

Valeurs spéciales pour Mercredi en Etoffes à Robes Noires et de couleur et Mousselines.

Les prix parlent d'eux-mêmes en ce cas-ci. Mercredi sera peut-être le meilleur jour que vous ayez jamais eu pour acheter ces marchandises si vous désirez acheter des marchandises de la meilleure qualité aux prix les plus bas. Les prix auxquels nous les offrons pour demain sont si bas que nous sommes certains d'écouler toutes les lignes qui seront offertes en vente. Ne venez pas trop tard pour avoir ce qu'il vous faut.

Les lignes suivantes seront offertes en vente à 8 heures a. m. précises.

50 pièces d'étoffes à robes de couleurs unies et de fantaisie, ayant toutes 42 à 46 pouces de largeur, comprenant, nouveaux tweeds mélange de Bruyère, serges françaises, drap covert à costumes, mélanges fleuris de fantaisie, rayé Bayadère, Debeiges, Bengalines et cachemires, toutes les plus belles et les plus nouvelles nuances, valant de 35c à 60c la verge. Votre choix, demain, la verge, à..... 25c

62 pièces d'étoffes à robes noires unies et de fantaisie, 42 à 46 pouces de largeur, comprenant, belles serges, bengalines fleuries, armures de fantaisie, satins soleil, cachemires tout laine, popelines, lustrés, mohairs, crépalines, drap de dames, etc., marquées de 35c à 50c la verge. Votre choix, demain, la verge, à..... 25c

Au delà de 2000 pièces d'étoffes qui se lavent ; elles ne sont pas toutes de l'importation de cette saison, mais très désirables en fait de patrons et couleurs, comprenant les indiennes-cachemire, piqués, linons de fantaisie, crépons, mousselines suisse tachetées, organdies, zéphirs, guingans et nainsook, marchandises valant actuellement de 15c à 25c la verge. Votre choix demain à, la verge..... 7½c

Les Nouveaux Rideaux, Paillassons, Prélarts et Tapisseries

Préoccupent ordinairement à cette saison de l'année la plupart des femmes de ménage qui songent à embellir et rendre plus confortables leurs demeures. Quels que soient les articles dont vous ayez besoin dans ces lignes, vous trouverez que vous servirez mieux vos intérêts en venant visiter notre magasin, voir notre stock, vous informer de nos prix avant de faire vos achats.

OFFRES SPECIALES DE DEMAIN EN RIDEAUX

85 paires de rideaux en dentelle Nottingham blanche ou crème, 2½ verges de longueurs, bords galonnés, bordure simple ou double. Spécial, la paire..... 49c

75 paires de rideaux en dentelle Nottingham blanche ou crème, 46 pcs x 3½ vgs de longueur, très beau patron. Spécial, la paire..... $1.00

55 paires de rideaux en dentelle Nottingham, blanche ou crème, 54 pcs x 3½ vgs de longueur, très durables. Spécial, la paire..... $1.25

50 paires de rideaux en dentelle Nottingham blanche ou crème, 60 pouces x 4 verges de longueur, d'extra bonne qualité, bordure double et fil double. Spécial, la paire..... $1.75

Rideaux en dentelle écossaise crème ou blanche, 63 pouces x 3½ verges de longueur, très mous. Spécial, la paire..... $3.00

Rideaux en dentelle point d'Irlande, blanche ou crème, 3½ vgs de longueur, bord brodé, très large. Spécial, la paire..... $3.25

TAPIS DE TABLE en Tapestry américain, frangés tout le tour, couleurs et patrons les plus nouveaux.

Grandeur 4-4, spécial	55c		
" 6-4, "	95c		
" 8-4, "	$1.50		
" 10-4, "	$2.25		
" 12-4, "	$2.75		

Paillassons en jute pour salles à manger, chambres à coucher ou passages, patrons reversibles, bouts frangés.

2 x 2 1-2	89c	3 x 3 1-2	$1.95
2 x 3	$1.10	3 vgs x 4 vgs	2.25
2 1-2 x 3	1.35	3 1-2 x 4 vgs	3.00
3 x 3	1.70	4 vgs x 4 vgs	3.50
		4 vgs x 5 vgs	4.00

PRELART

Prélart à escaliers, envers en canevas, en largeurs de 18 à 36 pouces, tous des nouveaux dessins. Les prix varient de 12½c à 35c. la verge.

Prélarts anglais importés pour planchers, bien préparés, nouveaux dessins et fond en couleurs.

2 verges de largeur, la verge carrée	22c	4 verges de largeur, la verge carrée	35c
2 verges de largeur, la verge carrée	35c	4 verges de largeur la verge carrée	40c
Linoléums, 2 verges de largeur, la verge carrée	45c	Linoléums, 4 verges de largeur, la verge carrée	50c

Nattes en paille, 36 pouces de largeur, pour couvrir les planchers durant l'été, spécialement destinées aux résidences de campagne, 12½c, 14c, 17c, 22c. 25c la verge.

TAPISSERIES

Nous exposons maintenant une telle variété de nouvelles tapisseries, qu'elle n'a peut-être jamais été égalée dans la Puissance, certainement pas dans la ville. Nos prix varient de ..... 31 à 50c le rouleau et elles sont positivement meilleur marché que celle d'aucune autre maison qui fait ce commerce. N'acceptez pas notre parole à ce sujet, mais venez voir notre stock, apprendre les prix, et alors vous laisserez agir votre bon jugement.

La Maison Hamilton

Rues Ste Catherine, Peel et Carré Dominion.

Colonial House

Square Philippe

Pour les Dames Qui Vont En BICYCLETTE

Culottes courtes en Stockinette, ne refoulant pas, en noir seulement.

4 Grandeurs : No 1, petites ; No 2, ordinaires ; No 3, grandes ; No 4, extra grandes.

Ce qu'il y a de plus nouveau.

Prix $1.25

Moins 5 p.c. Argent comptant.

Les Commandes par la poste reçoivent une attention toute spéciale.

HENRY MORGAN & Co.,

MONTREAL.

UN ENNEMI MORTEL

Qui suit toujours la constipation et qui tue presque toujours

Les Tablettes de Dodd contre la Dyspepsie guérissent la constipation et préviennent ainsi la plus mortelle des maladies—Elles ont sauvé des centaines de milliers de vies.

Une des plus mortelles et des plus terribles maladies modernes, c'est l'appendicite.

Les gens la redoutent, les médecins aussi, car elle se joue presque toujours des plus adroits médecins.

Sur dix personnes qu'elle attaque, l'appendicite en tue neuf.

Il est bien difficile de dire quelle en est la cause, mais les meilleurs médecins disent qu'elle vient, dans la plupart des cas, de la constipation.

Il s'ensuit alors que, en guérissant la constipation, vous détournez l'appendicite.

Maintenant, toutes les fois qu'il y a un cas de dyspepsie ou d'indigestion, il y a aussi un cas de constipation.

Les Tablettes de Dodd contre la dyspepsie guérissent la dyspepsie et l'indigestion.

Ceci a été prouvé dans des centaines de milliers de cas.

Afin de terminer comme il faut l'oeuvre commencée, les propriétaires des Tablettes de Dodd contre la dyspepsie renferment dans chaque boîte de ce remède une quantité de petites tablettes brunes qui sont garanties guérir le cas le plus opiniâtre de constipation.

Les grosses tablettes agissent sur l'estomac, qu'elles tonifient et renforcent.

Les petites tablettes brunes agissent sur les intestins et le foie, les stimulent et leur donnent une action parfaite et régulière.

Les vivres se trouvent ainsi promptement et parfaitement digérés ; la partie utile contribue à enrichir le sang, et par l'action des petites tablettes, le système est complètement nettoyé, les intestins jetant de côté toute la matière superflue, laquelle, en restant dans l'estomac et les intestins, deviendrait en putréfaction et causerait la maladie. w

TEMPERATURE

Toronto, 8.—Incertain et pluvieux jusqu'à demain matin. Forts vents et plus beau demain après-midi.

Montréal, 8 Mai 1900.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame:

Maximum aujourd'hui	49
Même date l'an dernier	67
Minimum aujourd'hui	33
Même date l'an dernier	45

D'après le baromètre, aujourd'hui 8 a. m. 29.85 ; 11 a.m. 29.75 ; 2 p.m. 29.75.

IMPORTANTE DISPOSITION

Pour la reconstitution des dossiers brûlés dans le Palais de Justice de Hull

L'un de nos reporters a rencontré, hier, Mtre Adélard Fortier, de Hull, qui était venu à Montréal plaider en cour de révision une cause de Russell et Paillé sur une action pétitoire dans laquelle il avait obtenu pour la défense le débouté de la demande en première instance. M. Fortier a perdu nombre de livres et de papiers dans le dernier incendie; il a réussi à sauver les ouvrages les plus précieux de la bibliothèque de son associé, M. C. B. Major, M.P.P. A une réunion récente du Barreau de son district où M. Fortier agissait comme secrétaire, il a été résolu de s'entendre au plus tôt pour reconstituer de consentement les dossiers consumés dans le Palais de Justice. Il y aura sous peu dans la "Gazette Officielle de Québec" sous l'autorité de l'article 2774 Statuts Refondus de Québec de 1888 une proclamation étendant au circuit judiciaire de Hull les dispositions de l'acte 37 Vic. c. 15, pour remédier aux pertes causées par l'incendie du Palais de Justice de Québec.

EXCELLENTE NOUVELLE

Pour les actionnaires de la Banque Provinciale

On sait que la Banque Jacques-Cartier avait dans ses livres une créance de $35,000 contre M. Dieudonné Denis, qui vient de mourir subitement à St Simon, comté de Bagot. La banque, il y a quelques années avait pris en garantie de cette dette une police d'assurance au même montant sur la vie de M. Denis. La prime a été payée durant sept ans par la banque elle-même.

Les actionnaires de la Banque Provinciale bénéficieront donc maintenant de la somme encaissée.

SERVICE ANNIVERSAIRE

On a chanté, ce matin, le service anniversaire de M. l'abbé Hyacinthe Rouxel, le distingué sulpicien, dont le savoir avait beaucoup de prestige et faisait rechercher les avis par le clergé et l'épiscopat, tant des Etats-Unis que du Canada.

MESSE DE REQUIEM

Monseigneur l'archevêque de Montréal, pour témoigner sa sympathie à la famille de feu madame G. A. Drolet, si cruellement éprouvée dernièrement, a bien voulu offrir aux membres de cette famille de faire chanter une messe, à l'autel du Sacré-Coeur, "la chapelle des Zouaves," dans sa cathédrale, pour le repos de l'âme de madame Drolet.

Cette messe sera chantée demain matin, mercredi, à 8 heures, à "l'autel des Zouaves," dans la cathédrale de Montréal.

Parents, zouaves et amis sont respectueusement invités à assister.

LE CANADA A L'EXPOSITION

Ottawa, 8 — Un câblegramme de M. Tarte dit qu'en dépit des protestations des autorités impériales et canadiennes, toutes les sections britanniques de l'exposition devront rester ouvertes au public le dimanche. Les bâtiments des Etats-Unis seront seuls fermés. Sous la surveillance de M. Tarte, M. Marchand, un architecte de Montréal, est à finir et à décorer le bâtiment canadien, qui, tel que cédé au Dominion, ne plaisait pas du tout au ministre des travaux publics. De toutes les provinces du Dominion, Ontario et Québec sont les seules qui aient envoyé des commissaires à Paris, les autres ayant accepté l'offre du gouvernement fédéral de leur donner des commissaires particuliers.

HORS DE LA VOIE

Ce matin, un wagon du Grand-Tronc a été jeté hors de la voie, à la traverse de la rue Aqueduc, et a brisé la barrière. Des ouvriers se sont mis sur-le-champ à l'oeuvre pour réparer l'accident.

CONFIRMATION

Sa Grandeur Mgr Bruchési est allée aujourd'hui donner la confirmation à St Edouard.

L'HOTEL WINDSOR

Le Dr Laberge, officier de santé, et son assistant, le Dr Coyle, ont visité, hier, l'hôtel Windsor, afin de voir si cet hôtel était en règle avec les règlements sanitaires. Le Dr Laberge et son assistant se sont déclarés satisfaits.

NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Jeudi prochain, ainsi que tous les samedis du mois de mai, une messe sera dite à 7 heures par un Père Franciscain, dans la chapelle aérienne du monument de N.-D. de Bonsecours.

DON EN NATURE

MM. H. Lapointe et Cie ont envoyé pour les incendiés de Hull et d'Ottawa un char de châssis, portes et autres choses de ce genre.

EXPOSITION CANINE

Les entrées pour l'exposition canine qui s'ouvrira demain à l'Arena sont au nombre de près de 500. Cette exposition qui est donné sous les auspices de la Montreal Canine Association sera, à l'exception de la grande exposition de Toronto, la meilleure que l'on a jamais vue au Canada. Plusieurs chiens d'une très grande valeur sont entrés dans ce concours et le public aura là une occasion unique de les voir. Le manque d'espace nous force de remettre à demain la publication de la liste des plus fameux sujets qui lui seront exposés.

LE MARCHE BONSECOURS

Jeudi soir à huit heures, il y aura, dans la salle du conseil de ville, une assemblée spéciale du comité des marchés pour s'occuper de l'agrandissement du marché Bonsecours. Les délégations de sociétés ou autres qui ont des suggestions à faire seront les bienvenues.

FEU M. ELZEAR PARENT

M. Elzéar Parent, un des hôteliers les mieux connus de Montréal, est décédé, hier soir, à l'âge de 48 ans. Le défunt était né le 15 juin 1852 à St Ambroise de Kildare, comté de Montcalm. De son mariage avec Mlle Emilie Aubin, de St Sulpice, il eut une fille, Mlle Cordélia Parent, mariée au dentiste Paquette, 1936 rue Ste Catherine.

M. Parent, qui souffrait depuis un an, est mort d'un oedème pulmonaire.

La cérémonie funèbre aura lieu à Notre-Dame, jeudi prochain, à 8 heures.

PROJETS IMPORTANTS

Construction d'une double voie ferrée sur le chemin sud de Lachine — Verdun aura bientôt un square public

On est sur le point d'accomplir un projet important, à Verdun. Il s'agirait ni plus ni moins que d'élargir le chemin sud de Lachine, à partir du Queen's Park. La Compagnie des chars urbains a l'intention de faire poser une double voie ferrée sur ce chemin. Mais le conseil municipal de Verdun, voulant garder à cette route sa belle apparence, a fait préparer des plans. Tous sont unanimes à reconnaître que le chemin sud de Lachine y gagnerait de beaucoup s'il était élargi à partir du Queen's Park. On demanderait en retour certaines concessions à la Compagnie des chars urbains.

Quelques propriétaires ont même commencé à reculer les clôtures qui séparent leurs terrains du chemin.

Le chemin de Lachine étant plus large, et la Compagnie des tramways ayant sur cette route une double voie ferrée, tous en ressentiront les bienfaits, et en particulier les résidents de Verdun et de Lachine.

Cette route borde la rivière, et l'été, ce trajet est accompagné de vues des plus pittoresques.

La municipalité de Verdun a aussi l'intention de faire préparer un square public. Cette idée est venue à la suite de l'offre presque gratuite qu'a faite la Compagnie du Pacifique à Verdun, de lui concéder un de ses terrains, situé à l'angle de la rue Wellington et du chemin de la Petite Rivière St Pierre.

Tous les résidents de Verdun déclarent que l'on devrait avoir un square dans cette municipalité, qui prend de jour en jour une importance considérable.

Quelques citoyens de Verdun se plaignent de ce que le conseil municipal de Verdun ne tient pas ses séances le soir, de préférence à l'après-midi, comme cela a lieu aujourd'hui, déclarant qu'ils ne peuvent pas suivre attentivement les débats sur les affaires municipales. D'un autre côté, nous avons vu un des principaux conseillers de Verdun à ce sujet. Ce conseiller trouve très sensé que les assemblées aient lieu dans l'après-midi, comme cela se fait à Montréal. D'ailleurs, les séances municipales ont toujours eu lieu, l'après-midi, à Verdun, excepté pendant un an, où elles ont eu lieu le soir, alors que des questions de la plus grande importance étaient discutées. Jamais, à dit ce conseiller, il n'assistait, le soir, plus de deux ou trois contribuables à nos débats municipaux. Au reste, lorsque nous avons une question importante à traiter, nous convoquons une assemblée publique pour demander l'opinion des contribuables.

LES LUTTEURS

Bourdon rencontrera Robillard le 16 mai

Pour un enjeu de $100

Les amateurs de lutte à bras le corps auront l'occasion d'assister la semaine prochaine à une rencontre des plus intéressantes. Bourbon et Robillard, les deux prétendants au titre de champion middle weight, viennent en effet de signer un contrat par lequel ils s'engagent à se mesurer pour le titre en question et un pari de $100 chacun. Les deux hommes sont passés, ce matin, au bureau de "La Presse", accompagnés de leurs répondants respectifs, MM. John Bertrand et F. Richard. La lutte aura lieu à l'Atlantic Garden, rue St Laurent. Le referee et les juges seront choisis dans quelques jours. Voici les conditions de la lutte :

ARTICLE DE CONVENTION engageant Emile Robillard, de Montréal, d'une part, et Odilon Bourbon, aussi de Montréal, d'autre part, à se rencontrer dans une lutte à bras le corps genre graeco-romain, pour une somme de $100 de chaque côté, aux conditions suivantes :

La lutte une fois commencée ne devra être interrompue sous aucun prétexte, jusqu'au moment où l'un des lutteurs se déclarera vaincu, ou sera déclaré vaincu par le referee pour contravention aux règlements de la lutte.

Toutes les prises sont permises, et personne ne sera tenu responsable des accidents qui pourront arriver à l'un ou l'autre lutteur.

La lutte devra se faire au théâtre ou salle offrant la bourse la plus élevée. Chaque lutteur aura droit à un juge; le referee sera choisi par les deux lutteurs et sa décision sera finale.

La lutte aura lieu mercredi, 16 mai, dans la soirée.

Un montant de $50 sera déposé par chaque lutteur au moment de la signature de ce contrat. Cette garantie sera forfaite si à 9 heures p.m., le jour de la rencontre, l'un des lutteurs n'a pas complété le dépôt de $100, si l'un des deux joueurs fait défaut, à moins qu'un médecin ne déclare par écrit qu'un des lutteurs est malade et hors d'état de faire la lutte ou encore qu'il y a eu décès dans sa famille.

Le referee devra être choisi trois jours avant la lutte.

La lutte sera pour le titre de champion middle weight d'Amérique et l'enjeu de $200.

La lutte sera terminée du moment que l'un des deux hommes aura mis les deux épaules de son adversaire sur le paillasson pendant trois secondes et que la chose aura été reconnue par le referee.

Pour qu'une chute puisse être accordée, les deux adversaires devront se trouver entièrement sur le paillasson.

Ce contrat se trouvera nul si d'ici au jour de la rencontre l'un des deux lutteurs se fracture un membre ou est victime d'un accident sérieux.

(Signé) ODILON BOURBON,
EMILE ROBILLARD.

Témoins : John Bertrand, Fred. Richard, A. Gohier, Jos. Painbrun.

LES EMPLOYES MUNICIPAUX

Il y en a un tiers dont le salaire est saisi

L'échevin Laporte a déclaré aujourd'hui au reporter de "La Presse" que d'après la liste qui lui a été soumise, il y avait ⅓ au moins, des employés de l'hôtel de ville dont le salaire est saisi. Ils en sont venus là en jouant sur les loteries, en jouant aux cartes, etc., ce qui les a forcés de recourir aux "shavers" qui les ont maintenant dans leurs serres. Une enquête minutieuse sera faite dans chaque cas par le comité des finances et il pourrait se faire que cela entraînerait nombre de destitutions.

MONTREAL-BRISTOL

Le transport des produits canadiens et les réfrigérateurs les plus modernes

Il y avait, récemment, à Bristol, Angleterre, une importante réunion de l'association des marchands de provisions, pour donner audience à M. Campbell, gérant à Montréal, de la compagnie Elder et Dempster.

Plusieurs discours, en faveur du développement du commerce et des facilités de transport des produits canadiens, à Bristol, furent prononcés. M. Campbell a déclaré que la compagnie s'efforcerait de donner satisfaction en faisant partir ses vaisseaux de Montréal, le vendredi au lieu du jeudi, afin de permettre aux expéditeurs d'embarquer leurs plus frais produits, beurre et fromage, qui sont envoyés à Montréal, pour ce grand jour de marché. M. Campbell a aussi longuement parlé des efforts faits par la compagnie pour donner à ses navires les réfrigérateurs les plus modernes.

JAMBE FRACTUREE

Un cheval que la police est forcée d'abattre

La police a tué un cheval de prix appartenant à Madame Mock, 298 rue Richelieu. Un jeune homme du nom de Robert Mock, conduisait l'animal sur la rue Beaudry, lorsque deux hommes conduisant un cheval noir attelé à un camion, manoeuvrèrent de telle sorte que le cheval de Mock eut une jambe fracturée. Le conducteur déposa une plainte à la police du poste No 2, et l'on s'est mis activement à la recherche du propriétaire du cheval noir.

M. P. Quinn, surintendant des hangars de fret du Grand-Tronc, à la gare Bonaventure, a démissionné, et M. Gleason a été nommé à sa place.

A WESTMOUNT

Deux balances publiques qui donnent du trouble aux conseillers

Recensement Civique

Le conseil municipal de Westmount s'est réuni, hier soir, sous la présidence du maire Lighthall.

On a discuté fort longtemps la question de la suppression des deux balances publiques situées sur l'avenue Hillside. Il n'y a pas de doute que ces balances sont utiles pour ceux qui les emploient, mais d'un autre côté les propriétaires se plaignent que ces barances enlèvent de la valeur à leurs propriétés, choquent la vue et obstruent la voie publique. Il résulterait de là que certains résidents prendraient une action contre la ville de Westmount, mais après de vives discussions, le conseil n'était pas plus avancé qu'au commencement de la séance. La question sera donc discutée plus tard.

On a décidé ensuite de faire faire le recensement civique à la condition que ce recensement ne coûte pas plus que $110 à la municipalité.

Le projet du chemin de fer électrique de la montagne a été discuté privément.

L'ENQUETE ST GEORGE

Liste des témoins assignes pour ce soir

C'est ce soir, à huit heures que la commission de la voirie commence son enquête sur M. St George.

Les témoins qui ont été assignés jusqu'ici sont : le maire Préfontaine, l'ex-maire Grenier, MM. Ethier et Archambault, avocats de la cité, les échevins Brunet et Turner, les ex-échevins Reneault, Peter Lyall, T. A. Grothé, H. Dupré, Ths. Kinsella, D. Wilson et le contre-maître en chef du départment, M. Rousseau. Les séances dureront jusque vers minuit.

UN HIBOU

L'oiseau de nuit sème la terreur au poste des pompiers No 3

Un pompier du poste No 3 a fait une capture tout à fait originale, en même temps qu'il a été l'objet d'une mystification, ce matin. Il était assis, fumant sa pipe, dans la pièce principale du poste, lorsqu'il entendit à l'étage supérieur, un cri plaintif, sourd et continu. Il monta à la hâte, pour s'enquérir. Ne trouvant rien d'anormal dans le dortoir, il fut attiré dans une espèce de tourelle, où il lui semblait entendre des gémissements. Il demanda l'aide d'un citoyen, qui se hasarda à perquisitionner. Mal lui en prit, car à peine avait-il mis le pied dans une chambre obscure, qu'un être qui lui parut hideux, s'élança sur lui et le mordit à un doigt de la main droite. Il faillit s'évanouir. S'armant de courage, cependant, il résista des pieds et des mains sur l'agresseur mystérieux, et plus tard, il s'aperçut qu'il avait eu affaire à un hibou d'assez haute taille. Le trophée a été porté chez un empailleur, et sera déposé dans la salle de récréation, en souvenir de l'événement.

COUR D'ASSISES

Liste des prévenus qui devront subir leur procès au prochain terme

Jusqu'à présent, la liste des noms des personnes qui devront subir leurs procès au prochain terme de la cour d'assises, qui s'ouvrira le 1er juin prochain, telle que préparée par M. Charles R. Doucet, député-greffier de la Couronne et de la paix, est la suivante :

John D. Roach, vol ; William F. Hart, larcin ; Edward Anderson, assaut sur un constable ; Thomas Butcher, vol ; David Broderick, larcin ; Daniel Burke et James Burke, bris de magasin ; Napoléon Lefebvre et Elie Vandette, vol ; Ida Simon et Max. Simon, recel ; William F. Hart, larcin ; Hypolite Cabana, faux prétextes ; John Napier Fulton, larcin, deux accusations ; Isidore Turcot, libelle ; Cyprien Larivière, pour avoir essayé d'induire une jeune fille à quitter le Canada pour des fins de prostitution, deux accusations.

LES BARBIERS

Leur association aidera à faire respecter la loi des licences

L'Association Provinciale des Barbiers a résolu d'aider les autorités civiles à mettre en vigueur la loi qui oblige tous les barbiers à obtenir une licence dont le coût est de $5. Elle demande que la licence soit affichée dans un endroit visible dans l'établissement, sous peine d'une amende de $10. Jusqu'à présent il y a 480 licences d'accordées à Montréal ; mais vu qu'il y a encore 75 barbiers non licenciés à Montréal, l'Association est bien déterminée à les forcer de se plier aux exigences de la loi.

COUR DE POLICE

Louis Piché a plaidé coupable de vol et a été condamné à 4 mois de prison ce matin.

Samuel Weinberg a été arrêté pour voies de faits sur Israel Livingston. Le plaignant a produit un certificat du Dr Ethier, de l'hôpital Notre-Dame, à l'effet, que lui, le plaignant, est incapable d'assister en cour. En conséquence, l'enquête aura lieu plus tard.

COMMERCE DU PORT

Les importations du port de Montréal ont subi dans le mois d'avril dernier une augmentation de $372,644 tandis que les exportations des produits canadiens ont diminué de $169,481 dans le même mois.

UN COMPLOT

Dont le but était l'assassinat de lord Roberts, vient d'être découvert

Londres, 8 — Le "Standard" dit : "On apprend de source officielle qu'un complot formé dans le but d'assassiner lord Roberts vient d'être découvert. Roberts a été averti et les télégrammes à ce sujet sont maintenant entre les mains des autorités anglaises à Cape-Town."

Londres, 8 — La dépêche suivante de lord Roberts a été reçue au Bureau de la guerre :

"Smaldeel, 7 — La ligne de chemin de fer conduisant à Brandfort a été considérablement endommagée, et le pont sur la rivière Vet a été presque totalement détruit, ce qui retarde l'arrivée des ravitaillements. A toutes les verges, l'ennemi avait placé de la dynamite, ce qui aurait pu causer des pertes de vie. Heureusement, la chose fut découverte par un soldat australien.

"Winburg est occupée par la brigade écossaise."

Le général Brabant a rejoint le général Rundle à Thaba N'Chu.

DUBE CONTRE ELLE

Il témoigne aux assises de Québec

Contre Mme Mooney

De nos correspondants spéciaux.

(Voir aussi en page 2)

Québec, 8 — Il y avait, ce matin, à la salle des assises, au moins 300 spectateurs, la plupart occupant les sièges des petits jurés, qui ont été libérés jusqu'à demain matin.

Le premier témoin appelé est David Dubé, celui-là même qui vient d'être trouvé coupable du meurtre de Thomas Adams Mooney.

L'hon. M. Fitzpatrick demande d'abord de faire entendre comme témoin le greffier de la Cour, M. Alphonse Pouliot, qui dit que le dit David Dubé a été trouvé coupable du meurtre de Thomas Adams Mooney, meurtre pour lequel est accusée Mme Mooney, la prisonnière à la barre.

M. Fitzpatrick soulève alors un point de droit, avec preuves à l'appui, disant que David Dubé n'est plus apte à servir comme témoin vu qu'il est mort au point de vue de la loi, car il a déjà été trouvé coupable du meurtre dont la prisonnière à la barre est accusée.

M. Fitzpatrick argumente longuement sur ce sujet.

M. le substitut Dunbar, de son côté, avec preuves à l'appui, dit que David Dubé est seulement trouvé coupable de meurtre, mais non condamné à mort, et, par conséquent, d'après la loi, possède encore ses droits civils.

Il s'ensuivit alors une assez longue discussion entre l'hon. juge président et M. Fitzpatrick. Finalement le juge déclare qu'il réserve le point pour la cour d'appel.

David Dubé entre alors dans la boîte aux témoins et donne sa déposition. Il dit qu'il connait la prisonnière depuis 6 ou 7 ans. Elle demeurait au Lac Beauport. Il n'a pas toujours résidé au Lac Beauport. Il a aussi demeuré à Québec. Lorsqu'il a vécu chez Mme Mooney, il travaillait sur la terre. C'est Mooney qui l'avait engagé. Il y a de cela au delà de deux ans, et il avait alors 17 ans.

Il a connu le défunt Mooney. Le défunt n'arriva des Etats-Unis que deux ou trois semaines avant sa mort. Le témoin n'est resté à la maison de Mme Mooney que jusqu'au lendemain de l'arrivée du défunt. L'enfant de Mme Mooney, âgée de six ans, a toujours demeuré à la maison pendant qu'il y était.

A la question s'il a eu des relations intimes avec l'accusée, Dubé répond qu'il ne comprend pas cette question. Elle lui est posée d'une autre manière, mais le témoin répond qu'il aime mieux ne pas répondre à cette question.

Il s'ensuit une courte passe d'armes entre les avocats des deux parties, et le juge décide que le témoin doit répondre. Le témoin Dubé avoue avoir eu des relations intimes avec l'accusée. Il a vu Mooney deux jours après son retour, chez le défunt, et il lui a parlé, au sujet des travaux à faire pour lui. Mooney lui a demandé de labourer pour lui, mais il lui a répondu qu'il ne le pouvait pas, dans le moment, et qu'il était engagé pour un autre. Il s'est cependant engagé pour Mooney, deux jours avant sa mort, dans le bois. Il coupait des billots avec le défunt, à trois quarts de mille de la maison de Mooney.

Le témoin dit qu'il a vu Mooney dans le bois le jour de sa mort. Il était vivant alors. Il l'a aussi vu mort, couché sur le dos. C'était dans la matinée, dans le bois, 1 heure ou 1.30 heure après le déjeuner. Il l'a vu le même jour entre 5.30 et 6 heures, dans le bois. Il était avec son frère. L'accusée lui a demandé, le soir, d'aller à la recherche de son mari. Il y est allé, avec son père et son frère. Il n'a alors rencontré personne dans le bois. Ils sont alors allés chez Mme Mooney, ont pris un fanal et se sont rendus dans le bois, où il avait coupé des billots et ont vu Mooney étendu sur le dos. A la question qui lui est posée si Mooney était mort, le témoin dit qu'il ne peut répondre à cette question, qu'il ne sait pas si Mooney était mort. Son père a touché la main de Mooney, et il a dit qu'elle était froide.

C'est en revenant à la maison de Mooney qu'ils ont rencontré plusieurs personnes et ils sont retournés à l'endroit où était le cadavre.

Le témoin est ensuite retourné à la maison de Mme Mooney, mais il ne se rappelle pas lui avoir parlé. Le lendemain, il s'est rendu au bois avec des voisins et des hommes de police. ; le cadavre fut mis sur un traîneau et transporté chez l'accusée. C'est Sunny Charters qui a mis le cadavre sur le traîneau. C'est dans la matinée du jour de la mort de Monney qu'il a vu l'accusée. Il l'a vue entrer dans la cave. Lui, Dubé, était de l'autre côté du ruisseau, à environ un arpent d'elle. Il l'a appelée en sifflant deux fois. L'accusée s'est rendue vers lui et il lui a dit de ne pas être inquiète au sujet de son mari, s'il ne venait pas dîner. L'accusée lui a répondu "qu'il n'était pas assez homme". Il dit que le jour avant le meurtre, l'accusée lui a demandé d'assassiner son mari. Dans l'après-midi, elle lui a demandé pourquoi il n'avait pas tué son mari et il a répondu qu'il ne pouvait pas. Elle lui a dit alors qu'il était rop lâche pour faire le coup.

Une journée avant la mort de Mooney, l'accusée lui a demandé de faire disparaître son mari, mais le témoin ajoute qu'il a conseillé à Mme Mooney de demeurer avec son mari. L'accusée lui a répondu qu'elle risquait sa vie en restant avec son mari, qu'elle avait été déjà victime de deux tentatives d'assassinat de sa part. L'accusée lui avait promis le mariage s'il faisait disparaître son mari. C'est la seule occasion où l'accusée lui a parlé de mariage,—une semaine avant la mort de Mooney. Le témoin ajoute que l'accusée lui a parlé de faire disparaître son mari dans trois occasions. Le témoin répète qu'il ne peut dire si Money était vivant ou mort quand il est revenu au bois voir l'accusée. Il y avait des arbres abattus près du cadavre. Transquestionné par l'hon. M. Fitzpatrick, Dubé dit qu'il ne connaissait pas beaucoup Mooney. Il ne lui en voulait pas du tout. Le témoin raconte ensuite la confession qu'il a faite au grand connétable, c'est-à-dire que Mooney lui avait engendré chicane et l'avait menacé avec sa hache et que lui, alors, le témoin lui avait donné un coup de bâton. Il jure n'avoir jamais voulu tuer Mooney, n'avoir jamais voulu mettre à exécution les demandes de l'accusée, et qu'il a frappé Mooney parce qu'il était menacé avec la hache de ce dernier. Le témoin jure que tout cela est la pure vérité. Il identifie la hache comme étant celle avec laquelle Mooney l'a menacé et le bâton dont lui, le témoin, s'est servi pour frapper Mooney, étant à son corps défendant.

Mooney était un homme robuste et plus fort que lui. Il l'a frappé une seule fois, avec le bâton et si Mooney avait d'autres blessures, ce n'est pas lui qui les lui ai infligées. Elles ont dû être causées par une autre personne. Le témoin dit qu'il ne répond pas à la question à savoir pourquoi il a refusé de se rendre près du cadavre dans le bois.

—C'est vous qui avez tué Mooney? demande l'avocat.

—Je n'ai pas tué Mooney, dit-il.

Pourquoi l'avez-vous tué ?

—Je refuse de répondre, dit le témoin.

Il est midi et cinquante minutes, et la cour s'ajourne jusqu'à deux heures.

Le juge dit au témoin de réfléchir et de penser, dans l'intervalle à ce qu'il a l'intention de répondre à ce sujet.

CONTRE LES TRAMWAYS

Six autres poursuites instituées en Cour du Recorder

Outre les poursuite dans lesquelles la Cie des tramways a déjà été condamnée, outre les sept qui sont actuellement pendantes, et les vingt-cinq qui sont prochainement rapportables, on vient d'en intenter six autres, dont trois pour le service Ontario-Wellington, deux pour la ligne Notre-Dame et une pour la ligne Sainte-Catherine.

UN GROS CONTRAT

Il paraît certain que M. J. Hogan a obtenu le contrat des travaux d'améliorations du port de Colborn. Les travaux en perspective représentent une dépense de $1,000,000. M. A. R. McDonnell est associé de M. Hogan, pour l'entreprise.

SIR Wm VAN HORNE

Déclare que les pertes à Grand'Mère sont de $88,000

Sir William C. Van Horne est reveau ce matin de Grand'Mère. Il fait rapport que les pertes sont de $88,000, en grande partie couvertes par les assurances, et qu'avant douze jours, on se sera remis à l'oeuvre comme si rien n'était arrivé.

UN OUVRIER

Poursuit la Cie de Coton de Montreal

Wilbrod Dussault, tailleur de pierre, de Montréal, poursuit la compagnie de coton de Montréal.

A Valleyfield, le 30 juin 1899, alors que le demandeur travaillait pour le compte de la compagnie, il fut blessé à l'oeil gauche par l'un de ses compagnons de travail, et il a depuis perdu cet oeil.

L'accident résulterait du fait, dit Dussault, que les ouvriers auraient été placés trop près les uns des autres et dans une position inutilement dangereuse.

Le montant de la réclamation est de $10,000.

SENATEUR INDISPOSE

(De notre correspondant particulier.)

—Il y a eu toute une commotion, au sénat, hier après-midi. Pendant que le gouverneur général proclamait la liste des bills sanctionnés, on a vu un des vénérables sénateurs s'affaisser dans son fauteuil. Aussitôt une foule d'aspirants s'avancèrent pour le recueillir, lui et sa succession ; mais il se remit immédiatement, au grand désappointement d'une foule de braves libéraux qui rêvent d'entrer au sénat, que leur chef prétend rêver détruire. Le sénateur qui s'est trouvé ainsi indisposé, était le sénateur Almon, qui est âgé de 86 ans.

Il va beaucoup mieux aujourd'hui.

ORANGES ET CITRONS

58,000 boites vendues à l'enchère

Il faut visiter les vastes hangars de la ligne Thompson, pour se faire une idée de l'énorme quantité de marchandises que peut transporter un steamer. 580,000 boîtes d'oranges et de citrons, importées de Messine, Sorrente et Naples, par le Jacona, étaient exposées ce matin, et sont vendues, cet après-midi, à la Montreal Fruit Auction. La vue de ces boîtes, ornées de marques enjolivées, le parfum pénétrant qui se dégage de cet amoncellement de fruits exposés aux regards des acheteurs, américains et canadiens, qui se coudoient dans un dédale de passages dont les murs sont des oranges, offre un spectacle unique au port. C'est demain que se fera la livraison, sous la direction de M. A. Dauray, l'un des fonctionnaires les plus estimés de la ligne Thompson.

NAVIGATION

L'"Albanian", venant d'Anvers, et le "Cheruskia", ligne Furness, sont arrivés au port, ce matin. Il est entré, depuis l'ouverture de la navigation, 25 navires océaniques dans notre port.

POURSUITE D'UN PEINTRE

Devant le juge Mathieu se plaide aujourd'hui une cause de John Murphy contre le sénateur Forget.

Le demandeur est un peintre qui a fait des travaux à la maison d'été du défendeur, le printemps dernier, à SainteAnne de Belle-Vue. Les travaux n'étant pas encore terminés, le feu détruisit la villa, et M. Forget refusa de payer le peintre, alléguant que l'incendie avait été mis par la faute des employés du défendeur. Murphy intenta une poursuite en justice.

Le défendeur a plaidé que les travaux faits par Murphy lui avaient été donnés à l'entreprise et que ne les ayant pas livrés, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il ne peut en réclamer le paiement. Par surcroît, le sénateur prétend que loin d'avoir été allumé par les siens, le feu est le résultat de la négligence des employés de Murphy.

NOUVELLE REGLE DE PRATIQUE

Le juge Langelier a établi une nouvelle règle à la cour de pratique : les causes non contestées sont d'abord appelées; viennent ensuite les contestations. De la sorte, les avocats n'ayant que quelques paroles à adresser au tribunal sont d'abord entendus, ce qui leur épargne un temps considérable.

LES HIBERNIANS

M. E. B. Devlin, avocat, est parti, ce matin, pour Boston, dans le but d'assister à la convention nationale de la Ancient Order of Hibernians, qui doit avoir lieu en cette ville cette semaine.

Londres, 8 — La brigade navale du Powerful, sous le commandement du capitaine Lambton, brigade qui a contribué à la défense de Ladysmith, a reçu, hier, une réception délirante à Londres. Il y a eu parade dans les rues et banquet. Le prince de Galles a adressé la parole et serré la main à tous les matelots séparément.

NOUVEAU CHEF DE POLICE

(Spécial à "La Presse")

Le détective Gauvreau a été nommé chef de police de la ville de Rimouski à l'unanimité du conseil, hier soir.

EN GREVE

Les employes de la compagnie Transit de St Louis ont refusé de travailler, ce matin

St Louis, Mo., 8 — Le comité exécutif de l'Union des employés de tramway, à minuit hier soir, a décidé de recommander aux employés de la "Transit Co." de se mettre en grève. A deux heures, ce matin, une assemblée de 2,000 employés s'est aussi prononcée unanimement en faveur de la grève. La compagnie Transit contrôle toutes les lignes de St Louis, à l'exception d'une seule, et à 6 heures, ce matin, pas un seul tramway ne circulait.

PRODUITS AGRICOLES

Et les compagnies de steamers allemands qui reçoivent des subsides du gouvernement

Berlin, 8—Le reichstag a adopté, hier, une résolution défendant aux compagnies de steamers qui reçoivent des subsides du gouvernement de transporter aux ports allemands, hollandais et belges, les produits agricoles qui entrent en concurrence avec les produits agricoles d'Allemagne. On fait exception pour les peaux, la cire et la laine.

A LONDRES

Londres, 8 — Sir Nathaniel Lindley, directeur des régistres, depuis 1897, a donné sa démission. Sir Richard Webster, procureur général, lui succède, et Sir Robert Finlay devient procureur général.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, courtiers, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 p.m.

VALEURS	Vend	Ach.	VALEURS	Vend	Ach.
Can. Pac.	95⅛	95	B. M. H.	...	...
D.S.S.&A.C.	6	5	B. N. Scotia	225	220
" Pfd	17	15	B. Est. T.	...	...
C.Cab	169	166	B. Québ	...	...
R.&O.	111	108	B. Nationale	...	...
R.&O. N.S.	...	...	B. Union	120	...
M.S.Ry.	255	252	B. Com.	151	150
" New	245	240	B. Dom.	...	...
H.E. Ry.	96	...	B. Hamil.	...	...
T. St. Ry.	97	96½	B. Standard	...	...
C. E. Ry.	...	...	B. Imperial	...	...
St.J.R.	175	120	B. Hoca.	140	...
M.I.B. Ry.	...	...	B. Ottawa	...	...
L. St Ry.	...	...	Flem.C. Co.	...	22
T.City T.	66	63⅝	Wind.H. 2d	100	...
" Pfd	...	...	Int. Coal	55	37
M.Gas Co.	184	182	" Pfd	100	60
O. Gas Co.	...	...	N.W.L. Co.	...	...
Roy. El.	208	205	" Pfd	...	...
Montm.C. C.	115	...	TH.A.C.C.It	...	...
M.Tel.	170	164	Can. Paper	...	...
H. H. & L.	...	...	Auer Light	...	...
B.T.	185	175	L. & Mort.	...	...
D. C. Com.	...	42	Diam. G.Co.	...	...
" Prefé	...	116	W.L.&T.Co	...	...
M.Cott.	159	142	Zool. Grd.	...	...
C.C.C.M.	80	77	L. G. Bds.	...	...
Md. Col. Co.	137	132	Cab. C. Bds.	...	...
D.C.M.Co.	101	99	Cab. R. Bds.	...	...
W. Eagle	150	145½	H. & L. Bds.	...	...
Car. Mck.	...	...	R.&O.N.C.b.	...	...
M. & C.	32	...	H. Ry. Bds.	...	...
P. M. Co.	125	119	M. Gas. Bds.	...	...
Repub.	104	...	Bell T. Bds.	...	...
Virtue	113	112	Can. P. Bds.	...	...
B. Mont.	...	260	Can.C.Bds.	...	...
B. Ont.	...	...	Col. C. Bds.	100	...
B. B. N. Am.	...	...	D. Cot. Bds.	...	...
B. Mol.	192	...	D. Coal Bds.	110	...
B. Toron.	...	...	Tor. Ry Bds	...	...
B. Jac.-Car.	...	...	Int.Coal Bds	...	...
B. Marc.	...	161½	Bell T. Rig.	...	...

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. — 25 à 95½, 150 à 95¼, 4 à 96, 100 à 95.
Mo. St. Ry. — 100 à 251½, 20 à 252½.
New Mo. St. Ry. — 50 à 241, 4 à 240.
Tor. Ry. — 10 à 97½, 25 à 97½.
Republic. — 200 à 103.
Mo. Gas. — 20 à 183½.
Roy. Elec. — 200 à 200¼, 75 à 201.
Virtue. — 2000 à 110, 1000 à 109½, 1000 à 109, 300 à 109, 1000 à 107½, 1000 à 108, 500 à 107½, 500 à 107, 500 à 107½, 500 à 107, 500 à 106¾, 2000 à 107, 500 à 107½, 4550 à 108, 500 à 107¾, 50 à 108.
Rich. et O. — 25 à 108½.
Payne Co. — 500 à 116, 1500 à 115.
Dom. Cotton. — 10 à 99¾.
Com. Cable. — 100 à 166¾, 150 à 166½.
B. of Mtl. — 20 à 150½, 50 à 150¼, 50 à 150, 10 à 150½.
Mchts. Bk. — 19 à 162.
Dom. Coal Pfd. — 35 à 117.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Can. Pac. — 25 à 95, 25 à 95, 25 à 95 1-8, 50 à 95 1-8.
Roy. Elec. — 5 à 200, 25 à 204, 75 à 204, 50 à 205, 25 à 205.
Tor. Ry. — 20 à 97¼.
Virtue. — 1500 à 107, 5500 à 109, 1000 à 110, 500 à 110, 1000 à 112.
Payne Co. — 500 à 118, 500 à 119, 500 à 120.
Rich. et Ont. — 25 à 109.
Montreal-London. — 300 à 30.
Republic. — 100 à 105.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours reçus aujourd'hui, par cable privé, par M. Charles D. Monk, 14 rue St Sacrement, Montréal.

VALEURS	Ouv.	Clot.	VALEURS	Ouv.	Clot.
Am C Oil Co.	33⅛	3..	L.E.&W. pfd	...	...
" Pfd	...	...	Loui.&Nash	81	80¾
Am. T. Co.	102⅝	95⅝	Man. Elev.	93	92
" Pfd	...	...	Miss. Pac.	57	55½
Am.S.R.Co.	112⅞	109¾	Met. Trac.	153¾	150¾
" Pfd	...	...	Natio. L.Co.	...	20⅜
A.Sp.M.Co.	...	...	" Pfd	...	...
" Pfd	...	...	N.P.com. N.	57¼	56¼
Ana. M.Co.	44⅞	44	" Pfd	75¼	75⅛
A.T.&S.F.p.	25⅛	24⅝	N.Y.C.&H.	133⅛	131¾
" Pfd	69⅝	68⅝	N.Y.LE&W	12½	12¼
Am.S.&W.	38	37⅝	" II pfd	...	...
Bal. & Ohio	82¼	76⅝	" I pfd	38	35¾
" Pfd	83⅛	79⅛	N.Y.O.&W.	22	21⅜
Bro. Rpd T.	72½	71⅝	N.Y.A.B.Co	...	...
Can. Pac.	...	94⅞	Omaha, com	...	...
Can. South.	...	54	Pacific M.	32⅜	31⅛
Ches. & Ohio	29⅛	28⅝	Pres. S.com.	...	45⅜
Ch. G. & Q.	125	123¼	" Pfd	...	...
Ch. Gas	103⅜	101⅛	P.&R. all pd	18	18
Ch.&N.-W.	161¼	158⅞	Pullman	...	...
Ch. R. Is.&P.	107	106	Sth. R.com.	13	12¾
Ch. Mil&StP	117¼	115½	" Pfd	56⅜	54⅛
Con.T.com.	30	28⅞	Sout. Pac.	35⅛	34
" Pfd	...	...	Ten. C.&I.	79⅛	78⅛
Con.G. N.Y.	...	18.¾	Texas Pac.	...	17¼
Col. Fuel&I.	40	36⅞	U.S.L.com.	12½	11⅝
C.C.C.&St.L.	60	59	" Pfd	70⅛	70
Del. L.& W.	177½	177½	U.S.R.com.	29½	27¾
Del.& Hud.	...	114	" Pfd	...	93
D.&R.G pfd.	68½	18⅜	U.Pac. com.	55	53⅝
D.S.S.& Atl.	...	...	" Pfd	74⅜	73⅝
" Pfd	...	...	Wabash	...	8
Federal St.	38⅜	37⅞	" Pfd	22⅛	21⅜
" Pfd	67⅛	67¼	West. U.T.	81	80⅞
Gen. Elec.	139½	137½	Whee.&L.E.	...	...
Jersey Cent.	118⅜	.13	" Pfd	...	...
LakeE.&W	...	...	T.W.	...	...

VALEURS MINIERES

Cours officiel fourni par M. DeBlois Thibaudeau, courtier de mines, édifice New-York Life, Téléphone Main 3828

	Vend.	Ach.		Vend.	Ach.
Payne	120	118½	Noble Five	4	1
War Eag.	155	140	Novelty	3	1½
Republic	108	100	Old Ironsid.	...	...
Virtue	112	108½	Virginia	5	2
M. & Lon.	30	29¼	Ram. Carib.	29	20
Big Three	8	3½	Bullion	11	...
E. & G. C.	21	15	Decca	5¾	5½
California	10⅛	9¼	Morrison	...	...
C. G. F. S.	7	6	Gold Star	8	7½
Cariboo Hy.	...	...	Slocan Sov.	30	22
Even g Star	12	7	Fontenoy	...	8
Fern	3	2	Rathmullen	5	3
Gold H. Dev.	5	...	Winnipeg	11	11
Iron Colt	12⅛	...	Dardanelles	4	2
Knob Hill	56¼	50¼	D Trail No 2	8¾	8¼
M. Christo.	5	4	North Star	125	...
Mont. G F.	5	4	Kenneth	...	...

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Morrison. — 1000 à 2½.
Deer Trail Cons. — 500 à 8, 2000 à 8¼, 11000 à 8¼.
Decca. — 26500 à 6, 10500 à 6¼, 12500 à 6.
Virtue. — 1500 à 106½.
Montreal G. F. — 1000 à 4½.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Knob Hill — 1000 à 55, 500 à 56¼.
Decca — 5000 à 5¾, 5500 à 5½.
Deer Trail Cons. — 1000 à 8¼, 15000 à 8½.
Virtue — 500 à 107, 500 à 107½.
Montreal and London — 500 à 30, 500 à 30, 500 à 30.

MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St Sacrement, Montréal.

		Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture
Blé	Mai	65⅝	65⅞	65⅛	65⅜
	Juill.	67⅛	67⅛	67	67⅛
Blé-d'Inde	Mai	38⅛	38⅝	37⅞	38⅛
	Juill.	39⅜	39⅛	38⅜	39⅛
Avoines	Mai	22⅜	22⅜	22⅛	22⅛
	Juill.	23	23⅛	22⅝	22⅝
Lard	Mai	11 42	11 45	11 42	11 45
	Juill.	11 50	11 65	11 50	11 57
Saindoux	Mai	6 70	6 72	6 70	6 70
	Juil.	6 70	6 75	6 70	6 75
Short Ribs	Mai	...	...	...	6 45
	Juil.	6 45	6 52	6 45	6 52

ASSASSINE

Un journaliste tiré dans un théâtre par un inconnu

Gibera, Cuba, 8 — Senor Alberti, rédacteur du "Don Claridades", a été assassiné dans un théâtre, hier soir, à coups de revolver, par un inconnu. Alberti était un politicien bien connu et dans son journal, tout récemment, il prit à tâche les officiers américains, spécialement ceux qui sont préposés à la préparation des prochaines élections. Hidalgo, qui a tué le capitaine Smith, collecteur du revenu, au mois de janvier dernier, était autrefois rédacteur du "Don Claridades". Alberti a reçu, dernièrement, des lettres de menaces qu'il a ridiculisées dans son journal.

LE VESUVE

Est en éruption depuis trois jours et des explosions se produisent à l'intérieur de son cratère

Rome, 8 — Le Vésuve est en éruption depuis trois jours et des explosions, qui se sont produites à l'intérieur du cratère, ont fait jaillir à une grande hauteur une forte quantité de lave et des masses de rocher. Hier soir, l'éruption a été plus violente et accompagnée de grondements menaçants.

A SAMOA

Les Iles Tituila et Manua sont placées sous la domination des Etats-Unis

Auckland, N. Z., 8 — Des dépêches reçues de Samoa annoncent que le drapeau américain a été hissé sur l'île de Tutuila et salué avec enthousiasme par les indigènes. Les chefs ont fait une cession formelle de l'île aux Etats-Unis.

Les habitants de Manua ont aussi demandé, paraît-il, d'être placés sous la domination des Etats-Unis.

Les indigènes de l'île seront gouvernés par des gouverneurs nommés par le commandant de la station avale.

Le calme règne à Samoa.

LE COMTE DE LAUTREE

Le détective Carpenter vient de recevoir de Chicago une dépêche disant qu'il y a de fortes preuves contre le comte de Lautrée, qui sera probablement envoyé aux assises.

—TARIF—

Naissance—25c chaque insertion (suivant la formule). Parrain et marraine, 25c extra.

Mariage—50c chaque insertion (suivant la formule).

Décès—50c pour une fois—25c pour les insertions supplémentaires.

Service Anniversaire 50c chaque fois.

Payable d'avance.

NAISSANCES

CREPEAU — A Montréal, le 1er courant, au No 253 rue Centre, l'épouse de M. O. Crépeau, notaire, une fille.

DORVAL — A Ware, Mass., le 28 avril, l'épouse du Docteur J. A. Dorval, un fils, qui a reçu au baptême les noms de André Clarence-Léo-Paul.

Parrain et marraine, M. le docteur Tancrède Dorval, de West Warren, Mass., et son épouse, oncle et tante de l'enfant.

ROY — A Montréal, le 1er courant, au No 11 rue St David, l'épouse de M. Arthur Roy, employé de la maison Lamy et Frère, un fils.

Parrain et marraine, M. Emile Pinsonneault et Mlle Alexandrine Pinsonneault.

RATTE — En cette ville, le 4 courant, au No 239a rue Saint-Timothée, l'épouse de M. Joseph Ratte, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Uldéric-Lucien.

Parrain et marraine, M. et Mme Uldéric Pencault, relieur.

MARIAGES

GUENETTE-FILIATRAULT — Le 23 avril dernier, à l'église paroissiale de Verner, Ont., M. E. John Guénette conduisait à l'autel Mademoiselle Léontine Filiatrault.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd M. Charles Langlois, curé.

DECES

CHARBONNEAU — A Détroit, Mich., le 7 courant, à l'âge de 63 ans, Cyrille S. Charbonneau, manufacturier de Ste Rose, autrefois associé de la maison Willimas Bros. et Charbonneau.

DARGIS — En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 76 ans et 4 mois, Louis Dargis, membre de la Société de Tempérance Saint-Pierre.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant, à 7 heures. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 164 rue Visitation, à 6½ heures, pour se rendre à l'église Saint-Pierre, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEGUISE — En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 72 ans, François-Xavier Deguise, entrepreneur.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 5 rue Joséphine, à 8 heures précises, pour se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

FAVREAU — En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 64 ans et 10 mois, Antoine Favreau.

Le service funèbre aura lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi partira de sa demeure, No 131 rue Island, à 7½ heures, pour se rendre à l'église St Charles, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER — En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 77 ans et 6 mois, Thérèse Favret, veuve de Pierre Grenier.

Le service funèbre aura lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi partira de la demeure de son gendre, M. J. B. Lorgé, No 23 rue St Laurent, à 6.45 heures, pour se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LYMAN — En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 85 ans et 9 mois, Adolphe Lyman.

Le service funèbre aura lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi partira de sa demeure, No 257 avenue Hôtel de Ville, à 7 heures, pour se rendre à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE — A l'Hôtel-Dieu, le 6 courant, à l'âge de 48 ans, Théodore Laporte, rentier.

Le service funèbre aura lieu à l'Hôtel-Dieu, mercredi, le 9 courant, à huit heures précises, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

PARENT — En cette ville, le 7 mai courant, à l'âge de 47 ans, 10 mois et 22 jours, Elzéar Parent, hôtelier.

Le service funèbre aura lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi partira de sa résidence, No 1936 rue Ste Catherine, coin St Charles-Borromée, à 7.40 heures, pour se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

PAYETTE dit SAINT-AMOUR — En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 44 ans et 7 mois, Joseph Payette dit Saint-Amour, boucher.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 223a rue Visitation, à 7½ heures, pour se rendre à l'église Saint-Pierre et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALOIS — A Dorion, le 6 courant, est décédée, Dame Célanie Brasseur, épouse de Ludger Valois, à l'âge de 58 ans et cinq mois.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, à 8½ heures a.m., pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

Association des Commercants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal.

PARENT — En cette ville, le 7 courant, Elzéar Parent, restaurateur. Le service funèbre aura lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi partira de sa demeure, No 1936 rue Ste Catherine, coin de la rue St Charles-Borromée, à 7.40 heures a.m., pour se rendre à l'église Notre-Dame, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Tous les membres de l'association sont priés d'être présents.

Par
LE SECRETAIRE.

2